





A-5

169 a

CHARTREUSE de **NORDLINGEN**

✧ Le Jardin-du-Christ ✧

(PROVINCE D'ALLEMAGNE INFÉRIEURE)



Manuscrit du Ven. Père Dom Palémon BASTIN

f. aux g^r formants 169^b 169^c les copies en all¹ f.
f. un D. Pol. a trois col.

Cartusia Horti X^{te} apud Noerdingam. — 1284

(En d. tes. capus in mai volumine msc. 7 provinciarum, Alemanniæ)



p. 110. Hortus Christi, apud Noerdingam, hucusque oppidum, ab illis ac generosis comitibus ab Oettingen fundata, liberaliterque dotata, ad peragendum, inanis d' ex obitu, tandem, imperiali camerae sententia ac decreto Patribus Cartusiensis, anno 1579 ad iudicata est, nisi q' non executioni eos oporteat insistere, atque ab inj'ustis possessionibus rem, postliminio repetere. Hoc Mirous, Orig. c. 12 n. 7 p. 51. —

Hoc cartusia est diocesis Augustanae, in comitatu Oettingensi sub quibusdam vicibus occiduum, ab imperiali civitate Noerdingam, dicitur. —

Prior Horti X^{te} fuit consistorator ab 1618 usque ad 1630 inclusive, et iterum, consistorator ab 1632 usque ad 1636 inclusive, et visitator 1637 et 1638. — Consistorator 1682, 1683 et 1684, visitator ab 1686 usque ad 1695 inclusive. consistorator 1505 et 1506. Visitator 1516. consistorator 1516, 1517 et 1518, visitator 1526. — Fuit diffinitor 1614, 1616, 1620, 1622, 1624, 1626, 1628 et 1638. — 1685, 1689. —

p. 116. Hanc domus fundata est anno 1284 ab illis ac generosis comitibus ab Oettingen, quorum nomina nullibi invenit, sed in charta anni 1457 promittitur obitu generosorum comitum, de Oettingen Theodorici et Frederici, qui fuerunt filii fundatoris P. Horti Christi, necnon obierunt, inquit eadem charta, uxores eorum, et quidam, ex filiis ipsorum. — In charta 1467 obitu D. comes Oettingen.

In charta 1522 legitur inter mortuos G. generosus et magnificus D. Wolfgangus comes Oettingensis magnus pater ordinis, benefactor et protector P. Horti X^{te}. —

Proter hos illustres fundatores et benefactores, alios etiam, in eisdem chartis legitur qui huic domui benefecerunt. In charta 1456 promittitur Dnus Georgius pater eius in Dalkel-puch et benefactor huj' in d. Item in charta 1505 Joannes Fell est pater eius. —

Hactenus de fundatoribus, nunc vero de prioribus d. Horte aliquid dicamus prout in chartis capituli nostri generalis, prout et quaedam non minus authentica a schedâ germana, a Ben. patre priore hucusque recepimus. —

Et primum quod est, in charta 1386, (nam antea in dictis chartis quas habemus vol-
-la / it mētia hujus d. l.) de 1386. Rectori Horti X^{te} / it mētia, et precipimus in Rectoria,
dictae D. D. Sifridum olim priorem novae cellae, et concedimus sibi quod possit reci-
-pere professo ad ordinem, in monachos et conversos quot domus poterit habilitate sustentare,
et quod unusquisque habeat cellam suam, possit etiam recipere tres donatos secundum
formam novorum statutorum, et injungimus priori Herbipolensi ut citius quam com-
-mode poterit ad dictam novam plantationem se personaliter conferat cum socio quem
duserit eligendum, et in praedicta nova plantatione terminos assignat minores vide-
-licet et majores, et alia ordinet et constituat quae secundum Deum et nostri ordinis
propositum, in novis domibus sunt necessario ordinanda. ita et c.

Anno 1387 in charta habetur obitus praedicti D. Sifridi Rectoris cum tribus aliis ges-
-dem hoc modo: Obiit D. Sifridus monachus et sacerdos novae cellae Rector novae planta-
-tionis Nordingen. — Item D. Henricus sacerdos ibidem de Einste: D. Conradus de
Rotbach monachus et sacerdos ibidem hospites; D. Sifridus vicarius ibidem. —

Eodem anno sic dispositum est de hac domo per Capitulum generale: Novam planta-
-tionem Horti X^{te} prope Nordingen, per visitatores pro Alemannia inferioris ordina-
-mus disponendam, super qua ipsi plenam concedimus potestatem. — In charta capi-
-tuli generalis in Italia et Germania tempore magni schismatis. —

1388. — Rectori Horti X^{te} non / it mētia, et committimus priori et procuratori D. Nuren-
-bergae quatenus personaliter se transferant ad dominos comites Fundatores D. novae
plantationis, rogantes ipsos ut dignentur circa dictam novam plantationem, opere
perficere quod oratenus promiserunt pro tua et tuorum salute et honore, alias dicta
nova plantatio ordini minime incorporabitur, sed amoto inde Rectore, monachi in
aliis domibus ordinis collocabuntur. Committimus etiam priori Herbipolensi quod
117. in casu | quod dicti fundatores faciant debite, hunc, si citralcat illic aliquos
monachos secundum quod tibi et debite necessarium destinare, possit etiam prohi-
-bere ne vicarius missam celebret in ecclesia parochiali, quam ordinarius ad dictam novam
plantationem transtulit, si tibi videtur expedire. —

Anno 1389. Rectori non / it mētia, et committimus priori Argentorae et Herbipolensi uniusque
in solidum plenariam auctoritatem, ut in casu quo dicta D. imminentibus guerris personas
Ordinis ibidem stantes commode sustentare nequeat, sed oportet conventum dividere, licite et
ordinate

Domus Horti X^{ti}, 1384-1651. —

Annal. Cartus. vol. VI, pag. 352-354. « Circa eadem tempora (1384) fundatur
domus Horti, saequihora hactenus versus occidentem ab imperiali urbe aca-
tholica Nordinga sive Nordinga, in Suevia, nobilissima superioris
Germaniae provincia et comitatu Oettingensi, sub ditione Augustana, distans
ab haereticis modo occupata. Eius fundationem quidam ad annum
1381 referunt, ~~quod dicitur~~ ad praesentem annum (1384), quorum opinio nobis
verisimilior apparet, cum prima ejus mentio habeatur tantum in
charta 1386, ubi ab soluto novo Ractore, alter proficitur, si fidus nomine,
a prioratu domus Granawensis propterea a sumptibus « cum potestate tot
monachos et conversos recipiendi quod domus possit sustentare. » Comites ab
Oettinger eam fundate nullatenus ambigere potest, cum hic honor eis per nostram
capitularem generalem tribuatur, sic enim loquimur in ejus chartis: d. 1388 com-
mittimus priori etc. Voir en face d. 1388... Comites quorum hic fit mentio
videntur esse Ludovicus comes et filii sui, videlicet Ludovicus Barbatus et
Fridericus, Ludovicus patris obitus non reperitur in nostris chartis, sed
Ludovicus Barbatus designatur mortuus in Chroni 1441, quem ex Chron-
ico Elwangeri et Nicolao Rittershusio discimus obisse anno praecedente
die 28 octobris. Fridericus pater ejus obierat anno 1439, et constat ex
citato chronico, eujus tamen obitus non fuit monumentatus nisi post
mortem Joannis primogeniti et Margaritae uxoris ejus, qua defuncta
anno 1450, tricenariam partem ordinem tam pro profetis Lud-
vico Barbato et Friderico fratre, licet die ante mortuus, praecipitur,
quam pro uxore eorum et liberis. Sic autem habet ch. 1457: «
Obierunt generosi domini Comites de Oettinga, Ludovicus et Fridericus, filii
fundatoris dⁱ Horti X^{ti}, necnon uxores eorum et quidam ex filiis ipsorum, pro
quibus sicut tricenarium. » Ludovicus nullam post se reliquerat filium,
haeredem, sed Fridericus ex Euphemia Munsterbergia plures genuit liberos,
Joannam jam nominatam, Fridericum cum matre anno 1447 defuncti
tum, Willhelmum hujus dⁱ benefactorum, qui propterea cum uxore Bea-
trice post ch. 1467 habuit tricenarium defunctorum, et Ulricum, qui simile
beneficium obtinuit anno 1478, duo praeterea ex eodem genere capitis
hujus domus benefactores: unus dicitur mortuus in ch. 1486, ubi
vocatur « magnificus Ludovicus comes de Oettingen », quem histori-
videntur ignorasse, nisi sit filius Joannis de quo supra, quem tamen
Buellimus et Rittershusius voluit tantum decessisse anno 1517. Alter his
verbis commendatur in ch. 1527: « obiit generosus et magnificus dⁿⁱ
Wolfgangus, comes de Oettingen, magnus factor Ordinis, benefactor et pro-
tector dⁱ Horti X^{ti}. » Hic est Willhelmi proclaudate filius, cujus potestate, reman-
sata majorum pietate, non solum haud domum, nostro ordini assignavit,
sed quod

ordinata ad alias domos ordinis intus vel extra provinciam, suam, possint ad voluntatem ordinis collocare. Alias personae professoae in eadem domo permanent sicut haecenus permanserunt.

De 6 clis imminentibus, quorum hic fit mentio, nullum, postea in his regionibus erupisse legimus usque ad annum 1395. Haec tamen a capitulo dicta esse videntur propter hanc civitatem Imperialem, in heresia contra comitem Nivernensensem, a quo rebellatoe sunt anno 1388, deo et praedicta hanc praesentia dissoluta sit et pax ubi illis reddita. (1388) ^{re mandato, gene. h. 7.}

1390 et 1391. — Priori Horti ^{X^{ti}} non fit mentio, cum antea a rectoribus tantum, quibus emanaverunt domos, 1392. — Priori Horti ^{X^{ti}} non fit mentio, et ordinis annus quod pecuniam, quam recepit de libris vendendis expendat pro aliis libris pro utilitate conventus iuxta voluntatem, et pacem, donatoris etc.

Anno 1396. — Priori non fit mentio, et valde miramur quod non venit ad capitulum, nec scripsit litteras et alia quae debuit mittere, injungentes sibi expresse quod de cetero non negligat scribere capitulo generali pro ut tenetur, alias graviter punietur. Et ordinamus ut quod brevesarium, pertinent ad domum, novae cellae absque temporis dilatione restituantur.

Anno 1397. — Priori non fit mentio, et propter paupertatem, relaxamus sibi taxam, capituli generalis pro anno praetexto. Et concedimus sibi quod possit recipere in probandarium, illum, carpentarium, cum usore sua et aliam, sacerdotem, antiquum, pro quo supplicavit capitulo generali. —

1398. — Priori non fit mentio, et propter impiam et paupertatem, ac danna quae recepit dimittimus sibi taxam, capituli generalis, et concedimus quod procurator possit exire de licentia prioris usque ad terminos possessionum, dictae de quibus sibi videtur oportum.

1399 et 1400. — Repetitur quod propter impiam, dimittitur eidem domui taxa capituli generalis. — Annis 1401 et 1402 nihil fieri habemus in restis chartis de dispositione hujus provinciae.

+ 1403. — D. Ludovico priori Horti Christi merito electo et confirmato fit mentio. Haec eodem anno per capitulum, praefectus est domini Buxio. Sciendum, vero est D. Thomam Kellertum, (Kusler) priorem Horti ^{X^{ti}}, in cuius locum, praedictus D. Ludovicus successit fuerat, a conventibus de Moguntia in priorem, fuisse electum, sed a capitulo generali minime confirmatum, ut ex sequentibus chartis 1403 et aliis claris innoscit. Priori Moguntiae fit mentio, et electionem, imperfectam, per conventum de priore Northinge confirmari omnes libenter ad consolationem conventus, sed quia in fine 116. nostri capituli generalis recepimus litteras huiusmodi patris et matris episcopi Augustani, litteras capituli.

100, quod papius est, haerese Lutherana complexa, unde religioni runcium
remiserant; quibus lite aliquando in Camera Imperiale a nobis intentata
ac tententia decretoria obtenta, domum quidem per aliquos annos dare
posuimus, quam tandem anno 1551, per pacem Monasteriensem, penitus
amissionem. — Benefactores et amici domus hie occurrunt in chartis:
Dominus Conradus, dictus Hammer, Antoniensis in Nordinga sacerdos, 1409,
Bartholomaeus Rector civis Nordinganus, 1420. Domina Barbara de Lietense,
benefactrix Horti X^{te} et Auloe B. M^{ae}, 1441. Dominus Fredericus de
ottinga sacerdos et Andreas Rietman plebanus Nordingus, 1452.
Georgius plebanus in Duhelphel, 1456. Joannes Fallert, 1505.
et Georgius Kayser civis Rontlingensis, qui legavit huc domui mille
florinos et habuit mittam de Beata Maria in provincia Alemannica
Inferioris, 1540, Ita v. Le Cousteur.

Priores. —

1383-1386. — D. Joannes 1^{us} Rector.

D. Jean Rector parait en 1385, 1^{er} oct. et 1386, 26 Avril. Depose
au chap. de 1386. —

1386-1387. — D. Sigfridus. 2^{us} Rector. —

D. Sigfrid abbas de priorat de Goussau et nomme Rector de Horti
X^{te} au chap. de 1386, meurt avant le chap. de 1387 qui a son obit.

1387-1396. — D. Joannes Wida 3^e Rector et 1^{er} prior en 1390.

ch. 1387, 1388, 1389, 1390, 1391 et 1392 voit en face. Et prior 1388, 12 Juillet,
1389, 12 Juin, et 24 sept. 1390, 6^{es} et 18 Mars. —

ch. 1444. obit D. Joannes Wida vicarius de Erfordiae, quondam prior de
Horti X^{te}, habens cum parentibus anniv. pers. 1100 annorum. — obit
1^{er} octobris. (10 octobris) 1443. —

1396-1402. — D. Joannes Kesselat. —

Profes de Mayence, dont il a prius 1394-1396, de Horti X^{te} 1396-1402.
vicarius prius de Mayence, mais non confirme par le chapitre de
1403, qui le renvoie a Horti X^{te}. —

1402-1403. — D. Ludovicus Warrig. —

Profes de la maison de apres le depart de D. Jean Kesselat et nomme
recteur de Buchheim par le chapitre de 1403-1410. —

ch. 1433. obit D. Ludovicus Warrig monachus de Horti X^{te} (alias prius de judicium de
Buxia.)

Capituli Augustensis, litteras Dominorum, comitum, de Oettingen, conjunctim, et civitatum
Nordlingensium et Memmingensium, qui omnes concorditer et instantissime rogaverunt
supplicantes quatenus praedictos fratres Joannes Kessler eis remitteretur ad Nordlin-
-gam; quod si non fieret magnus, periculum, domui Nordlingensi imminere, et nova
plantatio iuxta Memmingam, (id est Buice) prout ocellata fide in brevi conspici
deberet. Nos igitur non valentes instantissimis precibus recantorum, contradicere, ne
scandala et pericula majora occurrant, auctoritate capituli generalis praedictorum,
D. Joannem, (Kessler) proficimus in priorem, P. Nordlinger, exhortantes comites,
Moguntiae ut propter Deum habeant patientiam, quia non potuimus aliter etc.
Hic vero D. Joannes Kessler fuit prior postea in domo Buice. (Non Buice id Moguntiae)
1405. — Priori Hosti X^{te} quia de domo ista non habemus certa nova committimus
priori cartaria ordinis, si fuerit opportunum, super annis. — Ab anno 1406 usque
ad annum, 1429 nihil habemus in nostris chartis de hac domo. —

+ 1429. — D. Albertum jam absolutum, ab officio prioratus P. Argentinae profici-
-mus in priorem, P. Hosti X^{te}, cui committimus plenariam auctoritatem, capituli gene-
-ralis super inchoatione novae plantationis in Bavaria sicut quando requisitus fuerit.
1431. — De novis fundationibus duarum, domorum, pro et Alemania inferioris commit-
-timus discretionem prioris P. Hosti X^{te}, ut ipse diligenter examinet, an sint acci-
-piendae et refutandae, et super his capitulum generale proxime futurum, luculle-
-tius informet. —

1432. — conventus Hosti X^{te} habeat patientiam de absentia prioris, quia laborat
pro communi bono. Quale fuerit illud bonum, ex charta anni sequentis, ubi sic habet:

1433. — conventus Hosti X^{te} habeat patientiam, de absentia sui prioris attente quod
laborat pro maiori bono Ecclesiae universae et ordinis honore residendo in concilio
Basiliensi; et committimus priori in forma visitatori ut committat vicem prioris
absentis in temporalibus uni de monachis prout sibi videbitur. —

+ 1439. — Priori P. Hosti X^{te} prope Nordlingam, ad manum magnam, instantiam, fit interdictum et excommunicatio

1403-1409. — D. Joannes Kessler et Kessler 2^o
ch. 1403. voit en face. item 1405. — D. Jean fut de nouveau prieur de
Mayence de 1409 à 1418, et est mort le 17 Mai 1425. —
ch. 1416. obit D. Joannes Kessler d'ancien prior d'Herthel d'2^o prope
Maguntiam, qui habet per tot. ord. plen. monach. obit 17 Mai. —

1409-1439. — D. Albertus Harhusen. —
Profès d'Enfant, nommé après D. Jean Kessler, on le trouve dans les
documents de 1411 à 1438, 24 Juin et 26 juillet. —
ch. 1411. 1412. 1413. Priori d'Herthel non fit mia. En 1413 fut ^{co}visitator
fut représentant de l'ordre aux conciles de Constance et de Bâle.
ch. 1414. 1415. 1417. 1420. 1421. 1422. 1423. 1426. 1425. Priori Herthel non fit mia
ch. 1426. et de licentia quae petit (prior Herbipolensis) respondabit ei prior Herthel
ad partem. Et de licentia quae petit (prior Erfordiae) respondabit ei prior Herthel
ad partem. ch. 1426. Rian. item 1427. ch. 1428. Priori H.C. non fit mia. et de gratia
quam petunt pro monacho et converso committitur priori de Hildes-
heim iuxta formam. — ch. 1429. D. Albertum jam ob. solutum ad domo
Argentinos etc. voit en face. D. Alberto priore d'Argentinos super annu-
ijis per R^um Patrem d. Cantuarie profato profecto cartis de causis ^{possumus} fit mia app
cumque proficimus in priorem d'Herthel etc. ch. 1431. voit en face. Le prieur
est chargé de faire la visite à trois avec le prieur de Burheim. ch. 1432. Priori
d' H.C. non fit mia, et conventus etc. voit en face. ch. 1433. voit en face.
ch. 1434. Priori d' H.C. non fit mia, et hortamus conventum, ajut in visceribus
Taru etc. ut potentiam habent in absentia ipsius. — ch. 1435. 1436. 1438
rien. ch. 1439. Priori fit mia. voit en face. et quam si canonica fuerit, visi-
tatorat provinciae habebunt confirmare, aut alias de priore dicto domini
providera. Et petitioni fratris Joannis donati prior Herbipolensis sic respon-
dabit ad partem. Et in unguimus scribere priori futuro quatenus citius quo
poterit nunciium mittat honestum cum expensis pro via condignis ad domum
in Mansbach d. Joannem Reylar monachum profectum, d. 1200 fugitivum
sed punitum et reconciliatum revocandum. —

1439-1442. — D. Oswaldus. —

ch. 1440. Priori H.C. non fit mia, et quia procuratorem suum etc. voit en face.
ch. 1441. Priori H.C. non fit mia et de his quae scribunt committimus visitato-
ribus. — ch. 1442. Priori H.C. fit mia. proficimus priorem Barch. in priorem
d'Herthel etc. —
ch. 1446. obit D. Oswaldus prior 1^o Herthel Angelorum (1423-1439), deinde Herthel
etc. (1439-1442) ultimus d'Herthel Genuae (1444-1446, 11 forr.) habuit plen. monach.
obit 11 forr. — Profès d'Herthel etc. conv. 1431-1432. 1437-1440. 1443-1444 et visitator
1444-1446. —

ch. 1442-1446, 15 Avril. — D. Albertus Harhusen 2^o
ch. 1443. Priori non fit mia. D. Jean Reith et profès d'Herthel etc. est à Nuremberg, on
dit qu'il est fater profectum. — ch. 1444. Priori non fit mia, et committimus
visitatoribus, prout petunt, et quam citius commode poterit dictam domum
visitat

electionem, futuri prioris remittimus conventui. Priori Aulæ B^e N^e fit n^ora, et proficimus ibidem, in prioram, s. Albertum, in Horto X^{te} absolutum. — Profuit 10 annis. (1439-1442. — D. Oswaldus prior. — cum n^o ex p^o d^o am^o 500. capm). —

1440. — Prior Horti X^{te}, quia procuratorem, n^om, contra formam, statutorum, ad concilium generale misit, quare ipse e societate totius Ordinis esset privandus, Deo ad instantiam, ven. patris prioris D^e Aulæ B^e N^e eundem, ordini reconciliamus, imponentes eidem, quod sit extra eadem mem ubique in conventu a receptione proles certior, per h^o mem esset, nec ipse aut alius condimilia de cetero attentare prosumat, et procurator missus, qui statuta non debet ab ignorare, sit inhabilis ad quocumque officia Ordinis usque ad futuram, capitulum. —

+ 1442. — Priori Horti X^{te} prope Nordlingen, fit n^ora, et proficimus ibidem, in prioram, D. Albertum absolutum, in Domo Aulæ B^e N^e Marise. —

119. 1446. — D. Alberto priori Horti X^{te} prope Nordlingen, ad man. magnam instantiam, pie compatiens s^uas s^uas et ceteris et continuis infirmitatibus fit n^ora. obiit 6 Junii ejusdem, anni 1446 habens plen. monach. et annis, p^o et p^o tot. ord. alias prior D^e Argentinae (s. B^e N^e). — Profuit 4 annis hac 2^a vice. — (C^o la 3^a p^o is.). — (1446-1458. D. Simon prior. — p. p. B.). —

+ 1458. — Priori Horti X^{te} ad magnam, man. instantiam, attentis etiam, fidelibus laboribus suis, quibus Ordini in diversis officiis usque in sanctuaria, s^uis, fit n^ora, et electionem remittimus conventui. Quod, autem, ille profuerit, n^ora sit D. Simon, cujus obitus signatur in charta 1466, et dicitur: quod cum prior Horti X^{te}. —

+ 1468. — Priori Horti X^{te} fit n^ora et proficimus in prioram, dictam D. Mathiam, vicariam, ejusdem D^e. — 1469. — ad man. magnam, et conventus instantiam, ab obitu per chartam, et datur electio conventualibus. —

1501, 19 nov. obiit D. Albertus Humel monachus prope Bombydis, alias prior ibidem, et Domus Horti X^{te} 1469 usque ad 1473 prior collegii abbat et pluralis annis v^o d^oator provinciae Alemannie inferioris. —

1489. — D. Henricus de Gronelarg. monachus prope D^e Joannis B^e in H^o n^ora, obiit

visitant. d. 1445. Priori H.C. non fit mīa. Et divisionem dictae d. prout con-
corditer petit una cum conventu committimus visitatoribus illius
provinciae more ordinis faciendam, si eam novaverint expedire. —
d. 1446. Priori d. H.C. ad suam magnam instantiam, compunctas tunc
sanctitati et continuis infirmitatibus et aliis gravaminibus de quibus
conqueritur fit mīa. Et confirmatio electionis de novo priore, si cano-
nica fuerit, committitur visitatoribus, alias de id eo priore dictae domus
habeant providere. D. Albert était mort le 15 Avril 1446, quand le chapitre gé-
néral lui fit ait misericorde.
— d. 1447. obiit D. Albertus (Hartusen) prior d. Horti^{te}, habens per tot. ord. pluri-
monach. obiit 17 Kal. Maii (15 Avril) (alias prior Basiae 1439-1442 et habu-
it nos 1429 et visitator prior^{is} Germaniae convi^s. 1413-1431 et 1432-1437, visitator
1437-1442. — Caltra dans l'ordre. —

1446-1458 ch. — D. Simon, —

d. 1447. Priori H.C. non fit mīa. Et solvat expensas domus Vallis omnium
sanctorum in Maunbach pro Wilhelmo monacho eorum factas. — d. 1448. Prior
H.C. non fit mīa, et satisfaciat priori d. de Maunbach de expensis fr. Wilhelmi
indictae domus per novam mensis incarceratione. d. 1449 et 1450. Rien. —
d. 1451. Priori H.C. non fit mīa, et committimus visitatori ut de quodam
credito allegato se informet et secundum informationem provideat. —
d. 1452. Priori H.C. non fit mīa, et licentias quas prior et conventus dictae d.
petunt eis signatas et concessas remittimus. — d. 1453. rien. — d. 1454. D. Joan-
nes de Wünnburg prior^{is} de Nuremberg incarceratione a Luckelhausen et envoye
à Horti^{te}. — d. 1455, 1456 et 1457. Rien. — d. 1458. Priori H.C. ad magnam sui ins-
tantiam, attentis etiam fidelibus laboribus suis quibus Ordini in diversis offi-
ciis usque in senectam senectatem, sustinuit, fit mīa. Et electionem futuri
prioris remittimus ad conventum dictae d., quam, si canonica fuerit, prio-
res juxta formam ordinis ad eandem vocati habeant confirmare, alioquin
visitator principalis provinciae habeat de persona idonea providere, et super
informatione quam conventus dictae d. peti super quodam casu, prior d.
Bonilapidis juxta informationem sibi factam respondabit. Et pro parte d.
Horti^{te} teneatur eis per d. Guillelmum suum primo professum per Capiti-
ulum eius remissum quoniam factis ex causis patris diffinitores secundum
eius professionem in domo Vallis jocosam factam cassaverint et penitus
annulerint. — Estan effat renvoyé du Valjoeyoux au Jardin du chait. —
d. 1464. obiit D. Simon quondam prior d. Horti^{te}. —

1458-1468. — D. Andreas Unkel, —

D. André Unkel figure comme prior dans les documents du 12 février 1459
à 1463, 20 Aug. — d. 1459. Priori H.C. non fit mīa. Et Joannes Reuter propter
demerita sua non modica maneat adhuc in carcere ad ord^{is} voluntatem.
d. 1460. 1461. Rien. — d. 1462. Priori H.C. non fit mīa, et de his quae peti committitur
visitatoribus. — d. 1463. 1464. 1465. 1466 et 1467. Rien. — d. 1468. Priori H.C. fit mīa,
et transferat se ad domum Halbinsensem ad hospitandum ad ord^{is} volunta-
tem, et prosequatur in priore dictae d. D. Mathiam vicarium ejusdem d.

obit 15 j. Januarii 1489, alias prior Horti X^{ti} et transfigurationis J. et u. Christi. —

1496. D. Joannes prior J. Horti X^{ti} et visitator prov. e. Germaniae inferioris habens plures monachos etc. in dicta provincia cuius obitus fuit...

D. Joannes Hall prof. Horti X^{ti} et alias vic. et scriba et procurator dictae J. obit 1495 habens missam de B^{to} per tot. ord. —

1504. — D. Joannes de Columbaria prof. J. Horti X^{ti} et Horti X^{ti} alias prior ipsorum et Dominus in Guenau obit 9 Julii 1504. habens amicos per tot. ord.

1503. D. Joannes Roescher monachus prof. J. Horti X^{ti} alias ibidem prior obit ex charta 1503. —

+ 1500 — Priori Horti X^{ti} ad manum humilem et instantem petitionem, sitimiam, et permittemus consentiri electionem. Committimus, inquit ch. 1500, priori Horti X^{ti} fraterne quod diligenter provideat, quod in conferendis beneficiis caveat ne potentes et monachos visitent et munera ipsis donent, ne simoniae indigni dignis preferantur in periculum animarum.

1503 obit D. G. abbas prof. et procurator J. Horti X^{ti}. —

p. 110. D. Balthazar prior Horti X^{ti}, alias prior Bucie, visitator prov. e. Germaniae inferioris qui obit die ~~13~~ Lucia, 13 dec. 1503. —

Anno 1504. — Licentiam, quam pro monacho accepit prior concedimus quod propter periculum ignis aliquis de eam, timentis secum habitet et eadem, scribit etc.

D. Ambrosius Alentzenius prior J. Horti X^{ti}, visitator prov. e. Germaniae inferioris obit 1505, 2^a Aug. — habens plures monachos, in dicta prov. e. —

Hic propter scriptum librum, et tractatum, qui intitulatur Fides Christiana, quae Aug. auct. Pind. dicitur, 1504 in 4^{to} impressum, asservat bibliotheca cartusiana in urbe in bibliotheca cartusiana f. 7. —

1506. — Priori Horti X^{ti} non sitimiam, et quamvis delectio dicti prioris dignas estur facta ante.

on ne trouve pas l'obit de D. André dans les cartes du chapitre général.

1468-1469. — D. Matthias. —

D. Matthias prof^{us} et vicarius d'instauratus prior par ch. 1468.
ch. 1469. Priori H. l. ad magnam instantiam, et conventus sit ma-
et electionem noviprioris committimus conventui, quam si canonici
fuerit priores secundum statuta convocandi habeant confirmare,
aliam dictam domum de idoneo priore providere. On ne trouve pas l'obit
de D. Matthias dans les cartes du chapitre général. —

1469-1476. — D. Albertus Hummel. —

Prof^{us} de Bonilapides, est prior 23 fevriar 1471-1474, 23 febr. —
ch. 1470. 1471. Rien. ch. 1472. Priori H. l. non sit ma, et fr. Cristannus conversus
evidem hospes revertatur ad domum professionis suae. D. Albertus
fut élu prior de la maison de profession, où il est certainement en
1479. — Prior Bonilapides 1476-1494-5 et Luc Halhaeren 1495-1497.

ch. 1502. obit D. Albertus Hummel monac^{us} prof^{us} d' Bonilapides, alias prior
ajut^{us} d' d' domorum, Horti K^{te} et Callesalates, et pluribus annis visitavit
provinciam Germaniae inferioris (conv. 1479-1482, visit. 1482-1486) et obit
19 nov. habens plen. monach. in dicta provincia. —

1476-1480. — D. Henricus de Gronenberg. —

D. Henricus est prior le 27 nov. 1479, la fut ensuite de la Transfiguration
ch. 1489. obit D. Henricus de Gronenberg monachus prof^{us} d' in Hattia
qui alias fuit prior Horti K^{te} et Transfigurationis, obit 15 Januarii.

1480-1495, 11 Juin. — D. Joannes Goller. —

Prof^{us} de la maison, est prior d'après les documents, 27 Juillet 1486-1491,
22 sept., convitatus 1482-1486 et visitatus 1486-1495, 11 Juin, la mort. —
ch. 1495. Priori H. l. non sit ma, Interdictionem D. N. facultatem scribendi attenta
suis miseris conditionibus.
— ch. 1496. obit D. Joannes Goller prior d' Horti K^{te}, visitator prov^{us} Alema-
niae inferioris, habens plen. monach. in dicta provincia, obit 11 Juin. —

D. Joannes de Columbaria.

ch. 1505. obit D. Joannes de Columbaria monac^{us} prof^{us} domorum Heli-
polensis et Horti K^{te} qui alias fuit prior ipsarum domorum, et d' in Grunau.
— ch. 1496. Priori d' H. l. non sit ma, et D. Franciscus incarceratus habeat patien-
tiam, et D. Joannes Fickendorff sub spe emendationis emittatur de
Carceribus. ch. 1497. U quia Joannes Fickendorff plura scripsit sermone et
minus vera et adhuc non cessat consilia scribere contra visitatores
provinciae suae idcirco sibi silentium imponimus et amplius ad
Capitulum non scribat.

ante trienni tempus, tamen attentā ejus sufficientiā et relatione. r. i. s. itatoris dictam elec-
 - tionem, approbamus, et defectum, si quis sit, supplemus auctoritate capituli generalis.
 Et quia intelleximus quod in dicta domo (Horti X^{te}) et pene in omnibus cellis, monachi
 plures habent claves et seras contra statuta, et consuetudines ordinis in jacturam
 dictorū et in suspicionem, malam; Ideo precipiendo ordinamus quod prior dictorū
 L. ordinata per r. i. s. itatores super hoc diligenter exequatur et ad effectum, deducat.
 Et si quis in hoc temerarie rebellis fuerit carceri mancipetur, a quo non possit educi
 nisi per r. i. s. itatorem, cognita prius bona emendatione quam prior r. i. s. itatori ha-
 - beat iudicare, et si quid forsitan in posterum, a quibuscumque r. i. s. itatoribus
 ordinariis vel aliis in contrarium, attentatim profectum, consuetudinem, ^{in dō} restitutum
 ipso facto revocamus et penitus annullamus. - ^{et rehabilitationes fieri a s. etc.} Hęc ordinationes, omnes, deinceps
 s. orbitas, iussu effectum, omnesque monachos libenter can, accepisse conjicimus ex
 charta anni sequentis, in qua nulla fit mentio de predictis, sed haec tantum, habentur:
 1507. - Volumus quod in tractandis et faciendis magnis negotiis semper prior
 consultius, habeat r. i. s. itatores, principales, illius provincie. -
 1509. - Injungimus priori Horti X^{te} quatenus antiquam, et laudabilem, domū
 consuetudinem, in futuris dandis observet, ne laetitiam passim in domo invalen-
 - cant, quod si non fecerit a r. i. s. itatore acriter punietur. -

+ 1511. - D. Christophoro Egga priori Horti X^{te} fit mita et proficimus in prio-
 - riam dictorū L. D. Udalricum, monachum, prof^{us} et vicarium, L. Nurembergae.
 D. Christophorus Egga monachus prof^{us} L. Erfordiae alias prior Horti X^{te} circa
 1509, obiit 29 aug. 1529, et 50 annis laudabiliter vixit in ordine. -

+ 1514. - (D. Udalricus) propter certas et honestas causas ab solvitur per chartam
 D. Udalricus monachus prof^{us} L. Nurembergae obiit 1523. Profuit 6 annis.

1514. - et D. Martinus prior ad omnia Nurembergae absolutus fit prior huius
 L. Horti X^{te} (per eandem chartam, 1514). - (Cettā dispositio, n'a pas d'u avoir son effet sur
 D. Martin' visitant, l'a été de 1506 à 1523 - ou 1516. le prior Horti X^{te} - est bien désigné comme 1^{er} r. i. s. itatur
 mais en 1515 & 1523 c'est le prior de Nuremberg. p. 1. l.) -

ch. 1505. dicitur Joannes de Columbia monach. prof. domorum Herbipolen-
sis et Horti X^{ti}, qui alias fuit prior ipsarum domorum et Klingranau,
habens partem ord. annis. prof. associandum... obiit 7 Julii.

— 1500. — D. Joannes Bauscher. —

D. Joann Bauscher est prior 1499, 10 Jan. et 8 April. —
ch. 1500. Priori H. l. non fit mia. et instantem petitionem firmam
et committimus electionem conventui. Et D. Franciscus ibi incarcerationem
habet patientiam in sancta Chedivata, et committimus priori
pro tempore etc. voir pag. précédente.

ch. 1503. D. Joannes Rawscher monach. prof. d. Horti X^{ti}, alias prior
ejusdem d. —

1500-1503, 13 Dec. — D. Balthasar Briglia. —

ch. 1503... et quia intelleximus quosdam monachos de conventu quae-
relas facere contra priorem suum, committimus commissitori in
descensu Capituli si quomodo quiverit concordare eos. —

ch. 1504. obiit D. Balthasar (Briglia) prior d. Horti X^{ti}, qui alias fuit prior
Buxid, commissitor provinciae Inferioris, et obiit in die festo Luciae (13 Dec.)
Est prof. d. Horti X^{ti} fuit nominé commissitor au hosp. de 1503. —

1503-1505, 2 Aug. — D. Ambrosius Alantsee. —

ch. 1504. Priori H. l. non fit mia. et monachum quem petiit ex domo Basileae
recipiat prout scribit, in super licentiam quam pro monacho caeco petiit
concedimus quod propter periculum ignis, aliquis deum timens secum ha-
bitat et eadem serviat, et districte sibi injungimus, audita relatione prioris d.
Annuntiatae, quatenus D. Franciscum incarcerationem et vinculum tute
custodiat quia propter rationem scire futura facit, et carere ne raudotas illi
alii seculares secum loquantur, nos litterae sibi dirigantur ex causa iuste
nos movente. ch. 1505. Priori H. l. non fit mia. Prior fit commissitor.

ch. 1506. dicitur D. Ambrosius Alantsee prior d. Horti X^{ti} commissitor provinciae
Inferioris, habens plures monach. in dicta provincia. obiit 2 Aug.

1505-1509. — D. Sebastianus.

D'après les actes D. Sebastianus est prior 6 nov. 1505-1508, 4 fev.
ch. 1506. Priori H. l. non fit mia, et quoniam electio dicti prioris dignosita facta
ante etc. voir en face... et rehabilitationes fiant aliquarum personarum
dictae d. professorum, committimus visitatori provinciae quod, cognita bona
emendatione, autoritate Capituli generalis possit eos rehabilitare. Et D. Sebastianus
Misereat de domo hospes et ad hospitatum, prout petiit, ad domum Bonilafis
Vnde hoc quod petiit D. Georgius de domo hospes ire ad domum in Anspach, etc.
quod,

p. 121. (1514-1518. - D. Antonius.) d. 1525 ob. d. Antonius prior d. in Hassia
visitator pro ae Alemannie inferioris alias prior Horti X^{te}, obiit 28 martii. -

1518-1522...

D. Joannes Hypper prior d. Horti X^{te} obiit ex charta 1522. -

+ 1522. - Rectori Horti X^{te} fit n^{ra}, et proficimus in priorem, dictae d. D. Joannem
de Urach profectum d. Nurembergae. - 1524 ad man. instantiam, absolute
et d. Antonius a priorate d. Hassiae absolute fit prior hujus d. Horti X^{te}, ob. d. 1525
28 martii prior d. in Hassia visitator pro ae Alemannie inferioris. - (D. Antoine étant mort
en 1525 prior Hassiae n^{ra} p^{re}cedent a Horti X^{te} au chap. de 1524. - f. P. B.) -

1525. - Rectorem, Horti X^{te} proficimus in priorem, dictae d. -

1539. - D. Jacobus prior d. Horti X^{te} obiit 1539. -

1539. - Provisorem, et depositionem d. Horti X^{te} committimus considerari pro
vinciae facienda, cum consilio visitatoris pro vice Rheini si non sit facta. -

1540. - D. Balthazar prior hujus d. Horti X^{te} obiit 1540. -

D. Jacobus prof ae Busiae prior Horti X^{te} obiit ex eadem charta 1540. - (J^{ae}).

Hoc eodem anno 1539, domus haec a Lutheranis occupata est. L^{ior} vero cui d.
cura commissa fuit, vocatur D. Joannes Heiderman, vir impud. & entis omnino
indulgent, cujus malam conversationem, et chartis capituli satis cognoscimus.

Anno igitur 1544 in charta haec habentur de eo: L^{iori} Horti X^{te} non fit n^{ra}, quem hortamur
in Domino, ut ad gremium, matris suae cartusianae religionis et ad promissam
Deo et ordini obedientiam, redeat, nec ipse nec succedat judicem, qui habet
platum ejus in manu sua. Charta in eadem charta: L^{iori} L^{ior} dice (vocabatur
Jacobus) ad man. magnam instantiam, fit n^{ra}, et revertatur ad domum, professionis
suae Horti X^{te} in qua exerceat officium, procuratoris, et omni modo curet diligenter
inducere dictae d. priorem, ut redeat ad ordinis obedientiam, et cum effectu pro-
nat scandalorum, et unum carnium, quod ut melius officare possit, sumat secum fratrem
Martinum, conversum unum, profectum, dictae d. L^{ior} dice ad hospitandum, in profata domo
Horti X^{te}

quod dicta d^o est gravata sacrationibus habeat patientiam pro hoc anno in
petitione sua, d. 1507. Priori H.C. non fit m^o, et volumus quod in tractandis officia-
dis magnis negotiis semper consultum habeat Visitatore principalem illius
provinciae. (Ind. Erfordiae) et fr. Jacobus conversus ibidem profectus vadat hos-
pitationem ad domum Horti X^{te} d. 1508. Priori H.C. non fit m^o. Et D. Johannes Cam-
merer (Kammerer, Flores) custodiatur diligenter in vinculis sine inconvulsa, secun-
dum discretionem Visitatoris, ne manus sibi ipsi autialium, injiciat. Et hoc
hoc quod peti D. Bernardus committitur discretioni prioris cum consilio et
consensu sui conventus. — d. 1509. Priori H.C. non fit m^o, et injungimus ei qua-
tenuis antiquam et laudabilem consuetudinem in putantibus dandis observet,
ne laetitiae partim indomita invalescant, quod si non fecerit a visitatore provin-
ciae acriter puniatur. Et D. Jacobus hospes ibidem, si prior et conventui placuerit,
ad professionem in dicta domo recipiatur. — D. Sebastianus [ut dicitur] et aut la fin
de l'année.

ch. 1537. obiit D. Sebastianus Rector d^o in Althaus (1534-1536, 10 Aug) qui alias
fuit prior domorum, Buxice (1512-1516) et Herbipolii (1530-1531) (et prior
Horti X^{te} 1505-1509. —

1509-1511 ch. — D. Christophorus Egra. —

D'après les documents d. Christophorus est prior 1510, 26 Mars et 13 nov.
ch. 1510. Priori H.C. non fit m^o. (Ind. Buxice) et D. Gallus ibidem hospes vadat hospi-
tationem ad domum Horti X^{te}. d. 1511. Priori H.C. fit m^o, et proficimus in priorat-
um dictae d^o D. Udalricum monachum profectum vicarium d^o Nurembergae. Et
prior probat ad solvat ex parte D. Sebastiani, quondam ibidem prioris, duo
scuta sine sola lateri X^{te} et septem florenos aureos priori d^o Buxice ex eo quia de
statuto tenetur eundem remittere tuis capitulis ad domum, sua professionis
(Ind. Nurembergae) et fr. Georgius conversus ibidem, hospes revertatur ad domum,
Horti X^{te} sua professionis. —

ch. 1530. obiit D. Christophorus monach. profectus Erfordiae, alias prior d^o Horti X^{te}
qui obiit 29 Aug. et 50 annis laudabiliter vixit in ordine. fit professionem 1474. —

1511-1514. — D. Udalricus.

D'après les documents est prior 29 oct. 1511-1513, 28 oct.
ch. 1511. Priori H.C. non fit m^o. Et D. Bernardus ibidem hospes revertatur ad domum,
Magister sua professionis; et D. Georgius ibidem hospes vadat hospitalitatem ad domum
Buxice d. 1512. Priori H.C. non fit m^o. Et D. Bernardus ibidem procurator vadat ad
domum professionis suae. ch. 1514. Priori H.C. propter certas causas fit m^o, et
proficimus in priorat-um dictae d^o D. Martinum, (d'Hercken) propterea a prioratu
d^o Nurembergae absciditum. — Et prior d^o Horti X^{te} est nomen meum et visitant, coquitur
o. Martin

Horti X^{te}. —

1543. — D. Joannes de Aquis fuit prior Horti X^{te} circa 1543. —

1546. — D. Georgius olim prior Horti X^{te} obiit ex charta 1546. —

1551. — Prior D. Horti X^{te} in gravioribus negotiis sine salute et consilio visitatoris nihil ^{agat.}

1552. — Priori Horti X^{te} pro munere non fit mica, sed patri visitatori ad partem commissimus quae circa dictam domum, ordinanda videntur. —

+ 1557. — Priori Horti X^{te} D. Joanni Buedermann fit mica, et propter graves et s. con-

1. 122. Dolos et suos excessus et inlicita sit in disciplina generali ordinis et criminosa, ad ordinis voluntatem, et proficimus in priorem dictae D. Gerardum vicarium, D. Buxiae. —

1559. — Committimus priori in Hingen visitatori provinciae Alemaniae superioris ut de Hata illius D. descriptis quae mittentur ad eum, capitulum, generale vel interim, Romae Patrem, castro de diligenter informet. —

1560. — Visitator laboret pro recuperatione et reparatione D. Horti X^{te}, sicut illis ad partem, committitur. —

1561. — Electionem novi protectoris laudamus, hortantes visitatores ut plenariam restitutionem sollicitent. —

1564. — Visitatores diligenter insistant, ut generosus D. Comes novus electus protector suis satisfaciatis scriptis et promissionibus. — Hoc eodem anno hic in camera spira pro recuperatione hujus D. incepta est, quae duravit usque ad annum 1599 ut postea dicemus. —

1567. — Visitatores invigilent et instantias faciant ut dicta D. ordini restitatur.

1570. — Per eadem, repetuntur his verbis: Et super restitutione D. Horti X^{te} commissarii pro debent auctoritate capituli generalis sicut ad partem, illis committitur.

1574. — Et visitatores invigilent circa recuperationem dictae D. in camera;

1595. — Prior Herbipolensis diligenter agere pergat pro recuperandis domibus in Gunaw et Horti Christi. — 1596. — Eadem, verba repetuntur. —

Et Anno 1599, de novo ad hanc in Gunaw recuperationem, committimus priori Herbipolensi, qui curat etiam, urgere et proseguere negotium recuperationis ^{is?} D. Horti X^{te}. —

— Anno igitur praefato 1599, urgente praedicto priori Herbipolensi, ita negotium hujus

D. Martin au paravant, en 1515 est le nouveau le prieur de Nuremberg, qui est le visiteur
premier que D. Martin a été à Nuremberg et n'est pas venu au jour de Christ. -
ch. 1523. obit D. Udalricus monach. profus⁹ Nuremberg, qui a été le prieur Hott. 15.

1514-1518. - D. Antonius. -

D'après les documents D. Antonius est prieur 14 oct. 1514 - 1517, 29 oct. 1518, 7 febr.
ch. 1516. Prieur H.C. non fit nra. Prieur Hott. 15. et fit conuiscitator,
ch. 1517, Prieur H.C. non fit nra. ch. 1518. Prieur H.C. non fit nra. Et fr. Franciscus
conuersus professus vadat hospitatum ad domum, Buxio. Visitator que d. ipse
per visitatorem principalem, pro incise cum, socio priore vel monacho quous
duxerit eligendum, cum plena auctoritate capituli generalis informa
ordinis, statuto non obstante. (In Nuremberg) Et fr. Georgius idem hospes
revertatur ad domum Hott. 15. uox professionis, ilique se habeat prout per
visitatorem principalem fuerit ordination. (In Buxio) Et fr. Matthias
conuersus ibidem professus vadat hospitatum ad domum Hott. 15. -
Après le chapitre de 1518 D. Antonius fut élu prieur de Hott. 15, remainton de profes
ch. 1525. ch. int. D. Antonius prieur 1^{er} in Hott. 15, visitator prior. Alemannie Infe
rioris, qui a été le prieur 1^{er} Hott. 15. et obit 28 Mars. A été conuiscitator
1516-1519. 1523-1524 et visitator 1524-1525, 28 Mars, sa mort. -

1518-1521. - D. Joannes Louch. -

D'après les documents D. Jean est prieur 22 Dec. 1518 - 1520, 14 Avril. -
ch. 1519. Prieur H.C. non fit nra. Et D. Joannes ibidem vicarius et D. Wolfgangus ibidem
procurator ambo professi 1^{er} Buxio et fr. Matthaeus conuersus profus 1^{er} Buxio
revertatur ad domum, uox professionis. Et D. Joannes Gabrielingus ibidem
hospes habet patientiam pro nra infirmitate sua. Et D. Gabriel monach.
profus 1^{er} in Hott. 15. idem hospes vadat hospitatum ad domum Ratisbonae.
(In Ratisbonae) Et D. Georgius Batz ibidem profus et proct. vadat ad domum Hott.
15. tanquam procurator. ch. 1520. Prieur H.C. non fit nra. ch. 1521. Prieur H.C. non fit
nra. Et visitatorem provinciae hortatur et diligenter invigilet quatenus prior
statuta et monita visitatorum, oblect et melius et obseruari ab aliis faciat.
D. Jean a été mort avant oct. 1521.
ch. 1522. obit D. Joannes Hiper (Hypert et Hyppert) Prieur 1^{er} Hott. 15. D'après les docu
ments et obit Jean Paris ch. -

1521-1522. - D. Georgius Batz Rector. -

D'après les documents D. Georges Batz est Rector Hott. 1521-1522, 22 Mars.
ch. 1522. Rector H.C. fit nra, et proficimus in proce rem dicta d. D. Joannes
de Urach professus 1^{er} Nuremberg, et Rector absolutus exerceat officium pro
curatoris in eadem domo. Et D. Gerardus ibidem, hospes revertatur ad domum,
uox professionis pro Hott. 15. -
ch. 1523. obit D. Georgius Batz prieur 1^{er} in Ratisbonae, profus 1^{er} Ratisbonae, scilicet
procurator et Rector 1^{er} Hott. 15. - prieur 1519-1521. Rector 1521-1522. prieur 22 1522-15
D. Jean Urach ne vint point à Christgarten, il y a un recteur le 30 Avril 1523. -

hujus \mathcal{D} . promovit, ut Imperialis camerae Spirensis sententia ac decreto ordinis
nostri adjudicata est; sed executio hujus sententiae effectum nullum habuit usque
ad annum, 1630, ut ibi dicemus. —

Anno 1600, Capitulum generale justorum, dictarum sententiarum, priorum Herbipol.
-ensium, commovit, ut ejus effectum, acceleraret: Priori Herbip. inquit charta ejus-
-dem anni, committitur executio sententiae a curia Imperiali latae pro recuperatione
-tione \mathcal{D} . Horti \mathcal{K}^{te} juxta patentes R^{di} Patris. —

1608 — Prosecutionem litis dictae \mathcal{D} . Horti \mathcal{K}^{te} commendamus priori Herbipolensi,
et infodensii et \mathcal{D} . Horti juxta prosecutionem commendamus priori \mathcal{D} . Herbipolis.
- 1606 et 1607 eadem repetuntur, et dicitur: Priori Horti \mathcal{K}^{te} non fit mica
- d. 1607. Consuevit in camera Imperiali prosecutionem Horti \mathcal{K}^{te} et infodensii committimus. \mathcal{D} . Herbipolis
- Pro lata igitur sententia ab Imperiali camera, non tamen potuit ordo
- d. 1631. \mathcal{D} . Joannem Tung est,
- nostri juris huius compos fieri usque ad annum, 1631, quo anno D. Joannes
- visitatoribus super monasterio \mathcal{D} . Horti \mathcal{K}^{te} institutum proficimus in priorem; et O. Michaelen,
- Jung, imperante Ferdinando 2^o, per commissarios Caesarianos Rector inmis-
- Rectoribus ab ipsorum visitatione in prioratorem institutum confisimus a meo.
- sus est sed huius \mathcal{D} . clapsus. In nobis annis in invasione Mexica circa annum
- d. 1631. Priori \mathcal{D} . H. C. non fit mica.

1633, haec domus iterum amissa est, ab hostibus ibidem interfecto quodam,
- et occubante profecto fratrum hujus \mathcal{D} . unde quidam, erraverunt qui hunc pro-
- factum, priorem ordinis nostri fuisse crederent. —

Pottorician, apud Nordlingam, ab Imperatore obtentam, postliminice
- p. 123. domus nobis restituta, sed paucis tantum, jura et bona; deos imper litigatam
- fuit cum comite de Ottingen, horatice, et contra eum a nostris actum est;
- donec domus ista demum, per pacem, Monasteriensem, 1651 penitus perditam
- est, licet catenus qui illam, regere et conatus fuerit aliquid pro ea impe-
- trare apud Imperatorem, sed nihil potuit.

Annis 1653 et 1654, Hujus domus adhuc committi incogit vis itatoribus
- Alemanice inferioris propter ultimam, (ut modo dicimus) ejus Rectoris con-
- -tum, sed nihil omnino profecit, ita ut nulla amplius mentio fiat hujus
- domus in chartis Capituli nostri generalis. — (Hactenus Tot. caput, p. 116-123.)

1523-1538. — D. Jacobus Maist at Maist. —

D. Jaques est Rector le 30 Avril 1523. — et 29 Janvier 1526.

Ch. 1523. Rectori d. H. C. non fit mia. et d. Georgius ibidem hospes reverentatur ad domum suam, lueckhansen sua professionis, prout petit, et d. Jacobus junior ibidem professus habet patientiam in petitione sua propter paucitatem imperatoris. — ch. 1526. Rectori d. H. C. fit mia, et proficiamus in prioratu dictae d. R. Antonium, a d. H. C. propterea absolute. (dispositio nostra sine effect), et d. Leonardus ibidem hospes reverentatur ad domum, Ratisbonae sua professionis. — ch. 1525. Rectori d. H. C. proficiamus in prioratu, dictae d. ; et fr. Constantinus ibidem hospes reverentatur ad domum, sua professionis, prout petit. — ch. 1526, 1527, 1528 et 1529. Priori d. H. C. non fit mia. — ch. 1530. Priori d. H. C. non fit mia. et d. Georgius Paz ibidem hospes reverentatur ad domum, sua professionis. — ch. 1531. Priori d. H. C. non fit mia. et de his quae petat a prioribus domorum, Herbipolita in Prael. committitur v. citatoribus determinandum. — ch. 1532, 1533. Prior. — ch. 1534. Priori d. H. C. non fit mia. Rector in Althaim solvat priori Horti X^{te} quatuor florenos pro executori suo olim contractat. Prior in Hombach solvat priori Horti X^{te} sex florenos pro decessore suo mutuat. — Exhortamus priorem Horti X^{te} in domino, et in hac temporis malignitate labores ordinis et officii impatenter ferat, confidens in eo qui erat sua merces magna nimis. Lata demerita p. n. ad dam. la carte generale l'adresse au prior Bonilapud. — Est une erreur de Flores. — ch. 1539. obiit D. Jacobus prior d. Horti X^{te}.

1538-1539. — D. Jacobus. —

D. Jaques est prior le 16 juin 1539, donc ce n'est pas le précédent mort avant le chapitre 1539. — ch. 1539. Provisionem et Dispositionem d. Horti X^{te} committimus consistorio provinciae faciendam, cum consilio v. citatoris provinciae Rheni, si non sit facta. — ch. 1540. obiit D. Jacobus prior d. Horti X^{te}, prof. d. Buciae.

1539-1540. — D. Balthasar. —

Ch. 1540. obiit D. Balthasar prior d. Horti X^{te}. — Serait ce D. Balthasar Bapphanhamer qui est procureur le 9 Dec. 1532. —

1540-1544. — D. Georgius Unkauff. —

D. Georges Unkauff est prior le 1^{er} Avril 1543. — A d. n. e. t. c. rempli avant le chapitre de 1544. — ch. 1546. obiit D. Georgius olim prior d. Horti X^{te}. —

1544-1557. — D. Joannes Suderman. —

Prof. de Cologne. Serait ce D. Joannes Aquensis qui fit profession le 16 Juin 1539. — ch. 1544. Priori d. H. C. (D. Jacobus) ad suam magnam instantiam fit mia, et exortatur ad domum sua professionis Horti X^{te}, in quo exerceat officium procuratoris et omnibus modis curat diligenter inducere dictae d. priorem, ut videat ad ordinis obedientiam et cum effectu deponat scandalosum cum carnium. Quod ut melius officere possit, suam d. eum p. Martinum conversum profitemur dictae d. H. C. ad hospitandum in dicta d. H. C. Priori d. H. C. non fit mia, quae obortio in domino ut ad gremium matris suae caritative religionis et ad promotionem

p. 410. Catalogus omnium Priorum et quorundam officialium cartu-
-siae Horti Christi apud Nordlingam a sua fundatione 1384, collectus
ex chartis Capituli nostri generalis. —

1383 - ~~1382~~. — D. Joannes 1^{us} Rector. Deo et ordini obedientiam redeat, ne
ipsius incurrat iudicium quod habet et fla-
-tumque in manus sua. — ch. 1385. Priori

1386-1387. — D. Sifridus 3^{us} Rector Horti
X^{te} ob it 1387. — d. H. C. non fit mia. Et d. s. animus cum vasa
- que profertur dicto d. et legitime institui-
- tum in priorem. Et Leonardus novitius

1387-1396. D. Joannes Wida 3^{us} Rector
et 1^{us} prior + 10 oct. 1463. — translati ex domo Buxiae cum habitu
ordinis, anno probationis transacto, potest

1396-1402 D. Joannes Kaslar (Kaslar)
fit merito de eo 1390. — profertur. H. G. Georgium profertur Buxiae
facimus profertur Horti X^{te}. d. 1551. Prior
d. Horti X^{te} in graviore negotio nihil agat
sine scitu et consilio visitatoris provinciae,
d. 1552. Priori d. H. C. pro non fit mia,
sed P. Visitatori ad partem committimus
que circa dictam domum ordinanda
videntur. d. 1554. Priori H. C. non fit mia,
et habeat patientiam in suis tribulationi-
- bus pro d. amore sperando meliore. H. Res.
d. 1557. Priori d. H. C. D. Joanni Suderman
fit mia, et propter gravata et scandala tot
molex esset et merita sit in disciplina
generali ordinis et criminis eorum ad ordi-
- namentum, et profertur in priorem dicta
d. Gerardum Buxae ducentem vicarium
in Buxiae. D. Joannem ita charta tribu-
- aux comites et ref. it postea protestantur

1402-1403. — D. Ludovicus Warrigius prior d.
Horti X^{te} post ch. 1403 absoluitur, ob it 1433. —

1403 = 1509. — D. Joannes Kaslar prior d.
Moguntiae 1403 post ch. absoluitur et profertur
hinc cartusiae ad instantiam comitis, et episcopi
Augustani. — ob it 1425. D. Joannem prior Horti X^{te}
et Moguntiae 17 maii, habens plen. mancipia
toti ord. ; alias etiam, prior d. Buxiae (non Buxiae)

1557-15 . — D. Gerardus Buxae
- cens. .

d. 1559. Priori H. C. non fit mia, committit
- totus priori in Nordlinga visitatori pro
- Memoniam superioris ut testatur illius d. et
- scriptis quae mittentur ad eum capitulum
- generale vel interim, R. P. et ab omni laetitia
- Diligentius infamet. — d. 1560. Priori H. C.
- non fit mia. Et invigilent visitatores pro
- recuperatione et restoratione dictae
- d. sicut illi ad partem committitur,

D. Albertus Hachusen
1409-1439. — D. Joannes Hachusen prior
H. C. X^{te} 14. 1429 ob it 1463, 10 p. ch. vicarius
d. Buxiae habens annu. p. p. ch. —
d. 1561. Priori H. C. non fit mia, et electionem
- novi protectoris laudamus, hortantes
- visitatores ut plenariam rehabilitationem
- sollicitentur. d. 1572. Priori H. C. non fit mia,
- d. 1563. Priori non fit mia, d. 1564. Priori
- d. H. C. non fit mia, et visitatores diligentur
- insistant ut donec res d. Comest. F. Decius
- novet

1429-1439. — D. Albertus absolutus a priorat
d. Argentorati 1429 fit prior ch. prior huj us d. — Adman
- magnam

magnam instantiam, 1439 per ch. absolutus, fit ^{missus}
Buxice. ad 1442. —

1439-1442. — D. Osmaldus prior 1. Horti Augu-
lorum, deinde Horti X^{te} 1439, ultimo in Granau
obit 1446, 11^o febr. habens plen. monach. et annu.
proport. per tot. ord. — 1442. Prior Horti X^{te} p^{ria}.

Harhuten 2^e

1442-1446. — D. Albertus 1442 iterum prior
huius D^{is} usque ad 1446 ad man. magnam, instan-
tiam, et propter senectutem, et continuas infirmitates
per ch. absolutus. Obiit prior Horti X^{te} 16^o iunii
1446 habens plen. monach. et annu. proport. alias
prior Argentince. —

1446-1458. — D. Simon. Prior huius D^{is}
ad man. magnam, instantiam, 1458 p^{ria}, et
datus electio conventus. — D. Simon quondam
prior Horti X^{te} obiit 1464. —

1458-1468. — D. Andreas ^{Uinkel.} Prior Horti X^{te}
1468 obiit per ch. et p^{ria} hospes Harbjuol.

1468-1469. — D. Matthias vicarius Horti
X^{te} 1468 p^{ria} per ch. et 1469 ad man. ma-
— ^{et conventus} gnam instantiam, absolutus et datus electio
conventus. —

1469-1476. — D. Albertus Humel 1469 obiit
per ch. usque ad 1473. obiit 15^o 11. 19. nov. —

Moyus elector suis satisfaciat scriptis
et promissionibus. ch. 1565. 1566. 8^o non mie.
ch. 1567. Priori D^{is} H. C. confirmata. Et visitatores
invigilant et instantias faciant ut dicta
D^{is} Cedini restituantur. — ch. 1568. 1569. 8^o
confirmata. ch. 1570. Priori H. C. confirmata
et super restitutione dicta D^{is} Commis-
sarii auctoritate capituli generalis
procedebat. ch. 1571. 1572. 1573. 8^o non mie.
ch. 1574. Priori H. C. confirmata. Et visitatores
invigilant circa restitutionem dicta
D^{is} in camera. —

1505-1509. - D. Sebastianus + d. 1537.

1509-1511. D. Christophorus ¹⁵⁰⁹ prof^{us} D. Infirmitate
alias prior D. Horti X^{ti} obiit 30 aug. 1529, 50
annis laudabiliter vixit in ordine.

1511-1514 D. Udalricus prof^{us} D. Nurember.
- g. obiit 1523, alias prior D. Horti X^{ti} -
D. Kilianus prof^{us} d. vic. obiit 1521. -

1514-1518 D. Antonius prior D. in Hassia
visitator pro e. inferioris obiit 28 martii 1525,
alias prior Horti X^{ti}. -

1518-1521. D. Joannes ¹⁵¹⁸ Hifer prior D. Horti
X^{ti} obiit 1522. -

1521-1522. - D. Georgius Batz Rector d.
m. per d. 1522. + d. 1533. -

1522-1528. - D. Georgius Mair
D. Joannes de Haas prof^{us}
D. Nuremberg a 1522 per d. p. prior hujus D.
+ d. 1539

1538-1539. D. Jacobus + d. 1540.

1525 Rector hujus d. per d.

prior.

D. Jacobus prior D. Horti X^{ti} obiit

1529. D. Jacobus prof^{us} buxice prior D.
Horti Christi obiit 1540. -

1539-1540. D. Balthasar prior D. Horti
X^{ti} obiit 1540. -

D. Georgius olim prior D. Horti

Xth ob. 1566. —

1560-1566. — D. Georgius Unkaruff.

1564-1567. — D. Joannes ^{Suderman.} prior Horti Xth 1567

per ch. absoluitur. —

1557. — D. Gerardus vicarius D. Buchi

per ch. 1557 prior hujus D.

1631-1635. — D. Joannes Jung. — nomen Rectoris erat le

~~ad. 1631 et prius an. 1631. ch. 1635. Priori H. propter sua infirmitates~~
~~1560. D. Joannes Unkaruff prior Horti Xth 1567.~~
at ad hanc instantiam, fit magister et proficimus in priore in dicto D. Horti
hujus 1560 et 1567 per ch. 1567.
- vicarius Humpf professor D. Herbipolis. Hujus ab solutus rediit ad domum
(Hortus D. Herbipolis 9 mai 1897.) — sua professione Herbipolis, cuius
consolatione plurimum, commendatus P. Rectori
ch. 1639. ob. D. Joannes Jung prior D. Herbipolis, alias prior domorum
Horti Xth et Luckelhausen. prof. 13 April 1605, prior Luckelhausen 1612-1622, de Wurz
bourg 1622-1627 et 1635-1639, 2 Mars, de mort. —

1635-1651. — D. Henricus Stumpf. —

ch. 1651. D. Henricus Stumpf coadjutor in Guna et ad domum Ratislonae
aliquis exerceat officium vicarii. ch. 1652. D. Henricum Stumpf in Rectoriam
instatutum proficimus in priorem in Guna. ch. 1654. Curam domorum
Norimbergae, Bonilopidis et Horti Xth committimus PP. Visitatoribus
ch. 1654. Annos postea incepit committi PP. Visi-
-tatoribus Alamaniae Inferioris cura D. Horti Xth, sicut ab annis
pluribus committi solebat cura domorum Norimbergae et Boni-
lopidis. Perit enim illa ordinis pacem Monasteriensium et ceteris
qui illam regere conatus fuerat aliquid pro ea impetrare apud
Imperatorem, sed nihil potuit conficere, itaque illa cum aliis duabus
et illis provinciae, omnino perit. Ita v. ch. 1654. —
ch. 1662. ob. D. Henricus Stumpf prof. D. Herbipolis, prior D. in Guna,
olim prior D. Horti Xth.

Necrologium Dⁱ Horti X^{ti} ex chartis capituli generalis

- + ch. 1387. obiit D. Seyffridus monachus Dⁱ Novae Cellae. (D. bifridus monachus et sac. sac. Novae Cellae Rector nova plantationis Nordlingen. Joseph. Conf.)
- " " D. Henricus monachus et sac. ibidem, (de Einste. T. C.)
- " " D. Conradus (de Rothbach, T. C.) monac. et sac. hospitalis ibidem.
- " " D. Seyffridus (bifridus, T. C.) vicarius ibidem. —
- ch. 1405. " Fr. Nicolaus Daniel clericus redditus sac. et D. Nordlingen, habitus.
- ch. 1409. " Dnus Gmⁱ dictus Henricus Antonius in Nordlingen, habitus.
- ch. 1417. " D. Stephanus sac. monac. Dⁱ Horti X^{ti}.
- ch. 1420. " Fr. Petrus conventus Dⁱ prope Nordlingen. y. d. sac. —
- " " Bartholomaeus Rosth civis Nordlingen.
- ch. 1422. " Fr. Andreas conventus Dⁱ Horti X^{ti}.
- ch. 1424. " Ill^{us} viri D. D. Fredericus et Ludovicus comites de Oettingen, habitus.
- ch. 1425. " D. Hermannus monac. sac. Dⁱ Horti X^{ti}.
- " " Fr. Henricus Boglinger conventus Dⁱ Horti X^{ti}.
- + ch. 1426. " D. Joannes Kaslar dudum prior Dⁱ Horti X^{ti} et Dⁱ prope Moguntiam, qui habet per tot. ord. plen. cum pl. monach. cujus obitus scribitur in cal^{end} sub 17^o Mai. (Prior Horti X^{ti} 13...-1402 et 1403-1409 et Magister 1402-1403 et 1409-1418.) —
- " " D. Thomas monachus Dⁱ Horti X^{ti}.
- ch. 1427. " Fr. Fredericus de Erlangen conventus Dⁱ Horti X^{ti}. —
- ch. 1429. " Fr. Albertus de Lipig (de Ypig, T. C.) conventus Dⁱ Horti X^{ti}. —
- + ch. 1433. " D. Ludovicus Wernig monachus Dⁱ Horti X^{ti}, (alias prior ejusdem, Dⁱ et Dⁱ Basiae). —
- ch. 1434. " D. Conradus de Werdia monac. prof^{us} Dⁱ Horti X^{ti}.
- x ch. 1435. " D. Oswaldus prior 1^{us} Dⁱ Vallis virtutis in Scotia, prof^{us} 10^o Dⁱ Horti X^{ti} et ultimo prof^{us} cartusiae, habuit monis. prof. sub 15^o Sept.

— Nordlingen. —

- ch. 1435 obit. D. Ulricus Fuchs (Fuchs) monachus 2^o Horti X^{te}
 " " (Fr.) Joannes Vischer donatus 2^o Horti X^{te}.
 ch. 1440 " Magister Henricus Nithard magnus benefactor Horti X^{te} et Hulem
 ch. 1441 " Generosus vir D. Ludovicus comes de Oettingen habens tricenas.
 " " D^{na} Barbara de Lichtenstein benefactrix domorum, Buxice et Horti X^{te}
 ch. 1442 " D. Georgius Karpf (Karpf. eg) monachus 2^o Horti X^{te}.
 + ch. 1444 " D. Joannes Wida vicarius de Rafordice, quondam prior 2^o Horti X^{te}
 habens cum parentibus amicis, associatum de. obit 6^o Idus octobris
 + ch. 1446 " D. Oswaldus prior 1^o Horti Angelorum, deinde Horti X^{te}, ultimus
 2^o Horti X^{te} Novae callos in Grunau, habens pler. cum pler. monach. obit 11^o Idus
 + ch. 1447 " D. Albertus (Harhusan) prior 2^o Horti X^{te} (alias prior domor. Buxice
 et Argentinas obit et prior Alami. inf^o), habens per tot. 2^o Horti X^{te} pler. cum pler.
 monach. obit 17^o kal. Maii. (ephem. dicit 16 April.)
 " " Fr. Nicolaus conversus 2^o Horti X^{te}.
 ch. 1451 " Generosi Comites de Oettingen, Ludovicus et Fredericus, filii fundatores
 2^o Horti X^{te}, nunc uxores eorum, et quidam ex filiis eorum, hab^o
 ch. 1452 " Ill^{is} D^{na} D. Elisabetha de Gurlatz Ducissa Bavarice et Luxemburg
 ac comitissa de Cincis (Cincis. t.c.), hab^o tric. et amic. obit 18^o Aug
 " D^{ns} Andreas Rieffman plebanus oppidi Nordlingenens.
 " D^{ns} Nicolaus } donatus 2^o Horti X^{te} hab^o pan.
 " D^{ns} Joannes Wagar (Bigw. t.c.) } latitudin.
 ch. 1453 " Sigfridus Mobernut (Mobernut. t.c.) prior vicarii 2^o Horti X^{te}.
 ch. 1454 " D. Georgius (Gregorius t.c.) monac. prof^o 2^o Horti X^{te}.
 " " D. Conradus Bopphinger (Bopphinger. t.c.) monac. prof^o 2^o Horti X^{te}.
 " " D. Joannes de Walthalia monac. et sacrista prof^o 1^o 2^o Horti X^{te} prope re-
 fortiam, ultimo 2^o Horti X^{te}.
 " " Georgius plebanus in Duchelpuhl benefactor 2^o Horti X^{te}.
 x d. 1459 " D. Joannes Riegach (Riegach. eg) monac. prof^o 1^o 2^o Horti X^{te} prope Pragen,
 ultimo 2^o Horti X^{te} et alias prior 2^o Horti X^{te} in Althim.

- Nordlingen. -

- ch. 1459. " obit. D. Nicolaus de Infordia monachus profus. d. Hosti X^{te}. —
- " " " D. Albertus de Ylman monach. profus. d. Infordie, ultimus d. Hosti X^{te}. —
- ch. 1463. " D. Johannes Ruyter monach. profus. d. Hosti X^{te}. —
- + ch. 1464. " D. Simon quondam prior d. Hosti X^{te}. —
- ch. 1465. " (Fr.) Ulricus Donatus d. Hosti X^{te}. —
- ch. 1467. " Genealogus D. D. Wilhelmus comes de Oettingen, et una Beatrix contho.
— realis sua legitima, pro quibus fiat trices. defunctorum. —
- " " Fr. Michael conventus profus. d. Hosti X^{te} ultimus d. Hosti X^{te} in Carniola
- ch. 1468. " Fr. Joannes conventus d. Hosti X^{te}. —
- " " Magister Joannes Sprenger de Augutta.
- ch. 1472. " D. Andreas Vichal (Wichal. schw.) monach. profus. d. Hosti X^{te}. —
- ch. 1473. " D. Joannes de Westphalia monach. profus. d. Hosti X^{te}. —
- ch. 1475. " D. Arnoldus de Westphalia monach. profus. d. Hosti X^{te}. —
- " " D. Arnoldus Pfister monach. profus. d. Hosti X^{te}. —
- ch. 1477. " D. Joannes Meberschium (Meberschmitt et Meberschmitt. schw.) monach.
profus. d. Hosti X^{te}, habens amicus perp. sub 16 Aprilis, —
- ch. 1478. " Dnus Ulricus comes de Oettingen, filius unius fundatorum d. Hosti X^{te}.
- ch. 1479. " D. Henricus de Schwinfordia monach. profus. d. Hosti X^{te}. —
- ch. 1484. " D. Ulricus Donatus d. Hosti X^{te}, sacerdos. —
- ch. 1485. " D. Oswaldus Golle (Galle. schw.) monach. profus. d. Hosti X^{te}. —
- ch. 1486. " Fr. Joannes conventus profus. d. Hosti X^{te}. —
- " " Magnificus D. Ludovicus comes de Oettingen. —
- + ch. 1489. " D. Henricus de Gronenberg monach. profus. S. T. O. in Hattia, qui alia
fuit prior Hosti X^{te} et transfigurationis. obiit 15 Januarii
- ch. 1492. " Fr. Henricus Faber conventus profus. d. Hosti X^{te}. —
- ch. 1495. " D. Joannes Hel monach. profus. d. Hosti X^{te}, qui alia fuit vicarius
sacrista et procurator d. Hosti X^{te}, habens aut. de B. N. in prov. d. Rhenania
superioris et inferioris et a singulis domib. et ordinib.
- " " Fr. Conradus conventus bened. profus. d. Hosti X^{te}. —
- + ch. 1496. " D. Joannes Goller prior d. Hosti X^{te}, visitator prov. d. Rhenania
inferioris

an. 1496. obiit. D. Hannibal Schelero (Stolla T. l.) monac. prof. ¹² Horte ¹² te, ultimo
s. Eufordia. —

— Nordlingen. —

Inferioris, habens plen. monach. in dicta provincia. (Sanc. Bonilapidi
a: u. obiit 11 Junii, D. Joannes Gold prior Ord. X^{ti} et visitator Alem^e Infer^{is})

- ch. 1499. obiit. D. Ludovicus monach. prof^{us} D. Horti X^{ti}. —
- + ch. 1502. " D. Albertus Hummel monach. prof^{us} D. Bonilapidi, alias prior
justem Dⁱ, et domorum, Horti X^{ti} et Colles salutis et pluribus aliis,
ind visitavit provⁱⁿ Alem^e Inf^{is} et obiit 19 Nov. in plen. monach. in die
(Chroa)
- + ch. 1503. " D. Joannes Ramster (Rab. Bachor. T. l.) monach. prof^{us} D. Horti X^{ti}
alias prior justem Dⁱ. —
- " " D. Georgius monach. prof^{us} et procurator D. Horti X^{ti}. —
- " " (Fr.) Christianus conversus D. Horti X^{ti}. —
- + ch. 1504. " D. Balthazar (Brigalia) prior D. Horti X^{ti} qui alias fuit prior D.
Buxio, comitator provⁱⁿ Alem^e Infer^{is} et obiit in tra^{ct}u^o Luia (1504)
- " " D. Castulus
- " " D. Vitus Ragen } monachi prof^{is} ipsius D. Horti X^{ti}
- " " D. Lucas Hal }
- " " D. Vitus March }
- " " Fr. Bernardus } conversi prof^{is} D. Horti X^{ti}. —
- " " Fr. Mauritius }
- + ch. 1505. " D. Joannes de Columbaria monach. prof^{us} domorum, Herbifolii
et Horti X^{ti}, qui alias fuit prior ipsarum domorum, et D. in Grunau
habens per totosq. annos. perp. associandum etc. obiit 9 Julii.
- " " D. Blasius Brunneck monach. et vicarius D. in Imbach, prof^{us} D. Horti X^{ti}
Joannes Follner pastor D. Horti X^{ti}.
- + ch. 1506. " D. Ambrosius Alantse prior D. Horti X^{ti} comitator provⁱⁿ
Alem^e Inf^{is}, habens plen. monach. in dicta provⁱⁿ obiit 3 Aug. —
- " " Fr. Joannes conversus prof^{us} D. Horti X^{ti}
- " " Fr. Vitus conversus ibidem, novitius. —
- ch. 1507. " Fr. Ulalricus conversus prof^{us} D. Horti X^{ti}.
- ch. 1510. " D. Joannes Denckhoff monach. habes in D. Transfigurationis
prof^{us} D. Horti X^{ti} et obiit 3 februarii. —
- ch. 1511. " D. Nicolaus monach. prof^{us} D. Horti X^{ti}.

- Nordlingen -

- ch. 1514 obit. D. Bernardus Griesel (Geusel. r. c.) monac. prof^{us} dⁱ Horti X^{ti}. —
- " " D. Franciscus Wolf monac. prof^{us} dⁱ Horti X^{ti}. —
- ch. 1516 " D. Leonardus monachus prof^{us} dⁱ Horti X^{ti}. —
- ch. 1519 " Fr. Franciscus Vannet conversus prof^{us} dⁱ Horti X^{ti}. —
- ch. 1520 " D. Joannes Holtope monac. senior dⁱ Horti X^{ti}. —
- " " D. Georgius Kalp, monac. hospes in d^o Horti X^{ti}, prof^{us} dⁱ Bonifacii.
- ch. 1521 " D. Kilianus monac. prof^{us} et vicarius dⁱ Horti X^{ti}. —
- " " D. Joannes Brammer (Brammer. r. c.) monac. prof^{us} et minor dⁱ Horti X^{ti}.
- ch. 1522 " Generosus et magnificus D. Wolfgangus comes de Oettingen, magnus sancti Ordinis, benefactor et protector dⁱ Horti X^{ti}. —
- + " " D. Joannes Hipper (Hipper et Hyppar) Prior dⁱ Horti X^{ti}. —
- " " Fr. Joannes conversus prof^{us} dⁱ Horti X^{ti}. —
- + ch. 1523 " D. Ulricus (Ulricus. Flores) monac. prof^{us} dⁱ Hurembergae, qui alias fuit prior dⁱ Horti X^{ti}. —
- ch. 1524 " D. Nicolaus monac. hospes in d^o in Althaim, prof^{us} dⁱ Horti X^{ti}. —
- " " Georgius Keyser (Keyser. r. c.) civis Ruttelingensis id qui legavit domino Horti X^{ti} mille florenos, habent mitt. de B^o in pars Alam^o Inf^o.
- + ch. 1525 " D. Antonius prior dⁱ in Habbia, visitator prov^o Alamanice Inf^o qui alias fuit prior dⁱ Horti X^{ti} et obiit 28 Martii. —
- + ch. 1530 " D. Christophorus monac. prof^{us} dⁱ Erfordia, alias prior dⁱ Horti X^{ti} qui obiit 29 Aug. et 50 annis laudabiliter vixit in ordine.
- no " " Fr. Gerobius conversus prof^{us} dⁱ Horti X^{ti} qui annis ferme 60 laudabiliter vixit in ordine. —
- ch. 1531 " Fr. Leonardus Gerobius senior conversus prof^{us} dⁱ Horti X^{ti}. —
- ch. 1532 " Fr. Georgius conversus prof^{us} dⁱ Horti X^{ti}. —
- ch. 1533 " D. Joannes Ruffi monac. prof^{us} dⁱ Budiae, ultimo dⁱ Horti X^{ti}. —
- " " D. Joannes monac. prof^{us} dⁱ Horti X^{ti}. —
- + ch. 1539 " D. Jacobus prior dⁱ Horti X^{ti}. —
- + ch. 1540 " D. Jacobus prior dⁱ Horti X^{ti}, prof^{us} dⁱ Budiae. Le même que en 1539.

- Nordlingen -

- + ch. 1560 obit. D. Balthasar prior \mathcal{H} Horti X^{th} . —
- + ch. 1541 " D. Thomas Wach monac. profus \mathcal{H} Murensis, hospes in \mathcal{H} Erfordice. (alias prior \mathcal{H} Horti X^{th} , in moial a' d' e' nomme par le chapitre general en 1522.) —
- ch. 1542 " D. Paulus monac. profus \mathcal{H} Horti X^{th} . —
- " " Fr. Lucas conversus profus \mathcal{H} Horti X^{th} . —
- ch. 1545 " Fr. Bernardus conversus novitius \mathcal{H} Horti X^{th} . —
- + ch. 1546 " D. Georgius olim prior \mathcal{H} Horti X^{th} . —
- x ch. 1547 " D. Jacobus us prior \mathcal{H} Erfordice. (profus Horti X^{th} . —)
- ch. 1549 " D. Alexius monac. profus \mathcal{H} Horti X^{th} . —
- ch. 1568 " Fr. Jacobus conversus profus \mathcal{H} Horti X^{th} , hospes in \mathcal{H} Budice. —
- ch. 1571 " Fr. Marcus conversus profus \mathcal{H} Horti X^{th} , hospes in \mathcal{H} Erfordice. —
- ? + ch. 1576 " D. Gerardus (Motus. ch. vii.) monac. profus \mathcal{H} Diestantis, hospes in \mathcal{H} Ratibouca. — (herait ce la D. Gerard, vicair de Bueheim, nomme prior Horti X^{th} au chap. gen. en 1557. ?) —
- + ch. 1639 obit. D. Thomas Jung prior \mathcal{H} Harleipolentis, alias prior domo \mathcal{H} Horti X^{th} at Luckelhausen. —
- ch. 1644 " D. Thomas Tiedanus profus et procurator \mathcal{H} Horti X^{th} . —
- ch. 1647 " Rex. ^{max} et ^{ill} ^{mus} Princeps ac D. Henricus a Knoningas epus copus Augustanus, habens plen. monach. et amio. perf. per tot. ord. sub 25 Junii. —
- + ch. 1662 " D. Henricus Stumpf profus \mathcal{H} Harleipolentis, prior \mathcal{H} in Greenau olim prior \mathcal{H} Horti X^{th} . —

*Cartusia
Horti Christi
prope Nordlingen*



La charbonnière de Christgarten ou Horti Christi près de Nördlingen.

Nota. — La Notice qui se trouve sur cette charbonnière est tirée d'un ouvrage allemand intitulé : « Das Bisthum Augsburg historisch und statistisch beschrieben von Anton Staicheler Domkapitular in Augsburg. — Le diocèse d'Augsbourg historique et statistique, par Antoine Staicheler, chanoine d'Augsbourg. — Imprimerie B. Schmid. Augsburg. (A. Manz). — Cet ouvrage a paru par livraisons d'une centaine de pages environ — Les trois livraisons dans lesquelles il est question de la charbonnière sont les nos 10, 1865; — 14, 1867 et 15, 1868. — La traduction de la notice proprement dite a été faite par un ancien notaire de canton de Triboung et le reste par un jeune ^{homme} ecclésiastique par V. Valérien. — Voici d'abord un passage tiré du n° 14 p. 557.

n° 14, p. 551. — Dans l'article intitulé « Landkapitel Donauwörth » l'auteur dit :
« Par suite de plus récentes délimitations de terrain, deux paroisses, la catholique, Bollstatt, et la protestante Torren (lesquelles relevaient jadis du chapitre de Neresheim, diocèse d'Augsbourg) furent englobées dans les limites du chapitre de Donauwörth. Au point de jonction de la vallée de la Kessel avec Hertfeld elles (les paroisses) forment pour notre chapitre un angle à sa limite occidentale et offrent le plus charmant paysage de l'endroit par la vallée des charbonniers, ancienne dépendance de la paroisse de Bollstatt. —

De plateau au Hertfeld entre Bollstatt et Torren descend vers le nord une étroite vallée couverte de pins et de broussailles. Bientôt ses rochers escarpés s'élèvent comme des murailles de chaque côté de la vallée, à nos pieds mugit le ruisseau aux truites. L'aspect de ces montagnes qui s'élèvent au milieu de la plaine, excite l'étonnement. Après un bout de chemin la vallée s'élargit, deux vallées latérales se joignent à la rive et viennent ajouter encore aux charmes de ce paysage pittoresque. Ici s'élevait autrefois la chapelle dédiée à St Pierre. Ce fut une inspiration pleine d'appas qui séduisit les comtes Louis et Frédéric d'Oettingen à pénétrer dans les bois solitaires de cette vallée silencieuse et à élever un ordre cont-

— complété —

emplatif des plus sévères. En effet ils y fondèrent en l'année 1386, pour les moines
chartreux, un couvent auquel ils donnèrent le nom de Christgarten, (Hortus Christi)
Plus tard leurs successeurs animés de l'esprit de la réforme ont étroit la vie cartu-
sienne dans cette vallée solitaire, les cellules des moines ont disparu. De nos
jours on voit encore un reste de l'église de la chartreuse entouré de murailles ^{lesunes} appar-
tenant autrefois au couvent; d'autres en ont été construites plus tard. Plus
loin nous arrivons à la papeterie de la vallée des chartreux et au hameau
Anhausen en ... »

plus loin pag. 566. ... « Enfin il faut encore mentionner le couvent que fondèrent
les comtes Louis et Frédéric d'Oettingen à la limite de chapitre de Nordlingen
et Neresheim. Le couvent (dont nous avons vu le site pag. 551) fut fondé en
1386 sous le nom de Christgarten pour des moines chartreux. ... »

Au n° 11. p. 112 - l'auteur parlant du « Landkapitel Dillingen » et en particulier du
« Beneficium ad St. Antonium Rem. » dit : « Le doyen du chapitre Ulrich Burggraf,
qui cédait le 3 juin 1415, changea de nouveau (probablement avec l'assentiment de
l'ordinaire) la dotation du bénéfice de St. Antoine; car dans son testament, il cède
à la chartreuse de Christgarten nouvellement fondée, le b. sillage, le bénéfice eccl.
indigne et les dîmes de Kiklingen et de Kirsbatt, pour l'entretien d'un chartreux prêtre
mais avec la stipulation que la chartreuse paierait une indemnité au bénéfice
de St. Antoine. En conséquence de quoi le prieur et le couvent de Christgarten s'op-
posèrent le 16 mai 1466, avec le consentement de l'évêque d'Udincse, de Godofroi
Harscher doyen du chapitre, du chevalier Henri Burggraf et de Rodolphe Billinger,
bénéficiaires de St. Antoine, à payer annuellement au dit bénéfice 60 florins d'ullin
et à fournir pour l'outil 40 livres de cire (Doc. cop. dans les archives de l'évêché).
Christgarten prêtera alors une contribution de 30 florins payables au dit bénéfice
sur sa métairie de Kiklingen, et paye le reste, à savoir 10 florins, avec les dîmes du
dit hameau. Le mode de paiement persista après que les biens de la chartreuse
passèrent à Kiklingen en étant passés à la chartreuse de Buxheim, et en 1718, au
grand séminaire de St. François de Sales à Dillingen. ... »

~~Le couvent de Dillingen a été du passage Albert le Grand d'Oettingen le
17 juin 1718, les cinq propriétés féodales avec les biens des moines chartreux.~~

N^o 15 page 606. — L'auteur parle de Bollstatt: « Les documents de Christgarten et de Kimmern mentionnent de 1358 à 1376 les frères Ulrich et Albert de Bollstatt: Les derniers membres connus de cette famille, sont Jean l'aîné et Stig le cad et de Bollstatt; Jean de Bollstatt, domicilié à Bollstatt-ville le 31 février 1401 un document pour le couvent de Kirchheim, (Doe. à Wallerstain). Le 2 sept. 1405, Jean de Bollstatt l'aîné et sa femme Adélaïde Emmshofen, domiciliés tous deux à Bollstatt, donnent à la chartreuse de Christgarten leur grande et petite dîme sur la hameau de Ahausen (Doe. à Wallerstain) Le couvent de Deggingen acheta de sa prince Albert Ernest d'Oettingen, 12, juin 1711, les cinq propriétés féodales sur les biens des mercenaires, qui se trouvaient sur le territoire d'Oettingen et qui avaient appartenu antérieurement à la chartreuse de Christgarten

Le bénéfice collatif sur l'église de Bollstatt a toujours relevé des seigneurs de Bollstatt. Au commencement du 13^e siècle, le bénéfice fut rendu par Jean l'aîné de Bollstatt aux comtes d'Oettingen. Le lundi après Pâques (28 février) 1418, le comte aîné Frédéric d'Oettingen, fit don à la chartreuse de Christgarten, de patronage de l'église de Bollstatt sur un domaine adjacent, grandes et petites dîmes, pour le salut des âmes de ses ancêtres, pour celle de sa femme et de ses enfants, enfin pour sa postérité toute entière. Après la suppression de cette chartreuse en 1537, les comtes d'Oettingen reprirent pour eux le patronage et le domaine et dîmes, et exercèrent dès lors leur droit de présentation pour la cure jus qu'en 1706. A cette époque, le prince Albert-Ernest d'Oettingen vendit, le 26 mars (1706) les grandes dîmes, et le premier août de la même année le domaine (enclos) avec le droit de patronage sur Bollstatt; on couvrit de la chartreuse de Buxheim, Buxheim ne resta que quatre ans possesseur de ces biens et de ces droits. Le 15 juillet 1710 le prince Georges et le couvent de Buxheim vendirent au couvent de Deggingen (Doe.) la grande dîme avec l'enclos domanial et le droit de patronage de Bollstatt. Avec la suppression de ce couvent en 1802 ces biens et droits revinrent à la maison princière d'Oettingen-Wallerstein, qui encore aujourd'hui exerce son droit de présentation sur la paroisse de Bollstatt; sur le maître autel de l'église de la paroisse de Bollstatt, on trouve une statue bien sculptée, en date du 15^e siècle; elle représente la Vierge portant sur son bras gauche l'enfant Jésus. On prétend que la

dite, et elle sort de la chartreuse de Christgarten. Depuis bien des années le curé de Bollstatt ne recevait qu'une seule autorisation. En effet la vieille donation paroissiale avait été retirée par la chartreuse de Christgarten. La chartreuse ainsi que les successives jurent, comme détenteurs légitimes de la paroisse, de ses biens.

Couvent de Christgarten et la vallée des chartreux.

Nous croyons chose permise d'admettre l'opinion, qu'à l'époque catholique, toute la vallée dite des chartreux (Karthäuser Thal) ainsi que le couvent faisaient partie de la paroisse de Bollstatt. Du moins on est certain que le hameau d'Ahaus en appartenait à la paroisse. Celui-ci était pourtant le plus reculé de la vallée, se trouvant au débouché nord. Car Elberhard, évêque élu d'Augustbourg, atteste très clairement lui-même, dans son manuscrit du 10 juillet 1405, que les limites du hameau d'Ahaus se trouvaient sur le territoire de la paroisse de Bollstatt.

(1405 in die septem fratrum mart. dat. in Dillingen. Elberhardus electus Augustanus notum facit, quod Johannes de Bollstat senior armiger vicinarius fructuum de agris, praeuis et aliis bonis immobilibus, sitis in marchia villae Ahusen prope altam domum (Berg hochhaus) situatis, tam ab aliis predicta bona colentibus, quam a prioribus et conventu monasterii orti christi Cartusienis ordinis hucusque percipientis, et predecessores suos ab eisdem recipientis, et ad ecclesiam parochialem Bollstat, infra cujus ecclesiam limites sita est, spectantibus, monasterio orti christi donavit; Doc. de Christgarten.) Selon une seconde pièce manuscrite, du 2 sept. 1405, le curé de Bollstatt jouissait d'une partie de l'offrande et de la coisse mortuaire ainsi que d'une dime sur l'herbe et sur le bétail du hameau d'Ahaus. (Doc. de Christgarten. Dans ce document le hameau se trouve écrit indifféremment Ohausen ou Ahausen). L'endroit où s'élevait la chartreuse de Christgarten, se trouvant au sud d'Ahaus en faisait partie sans aucun doute de l'ancien territoire d'Ahaus, donc Christgarten faisait partie de la paroisse de Bollstatt, et par ce elle-ci il appartenait au chapitre de Neresheim. Le mois de voir en cet endroit se situe de la vallée des chartreux, de Christgarten, et d'Ahaus, jusqu'à cette contrée grand, depuis la réforme des Oettingen, de la paroisse d'Hiernheim.

Histoire de la chartreuse de Christgarten. —

1. — Fondation. — Dans l'isolement et la solitude de cette vallée que bordaient des rochers hérissés de futaies, dont nous avons décrit plus haut les charmes pittoresques

s'élevait d'ancienne date déjà une chapelle dédiée à l'épître St Pierre. C'est près de cette chapelle que les comtes Louis et Frédéric d'Oettingen, deux frères, de concert avec d'autres amis de l'ordre des chartreux, entreprirent, en l'an 1383, de fonder une chartreuse. Markwart Mendel, bourgeois de Nuremberg, qui avait été ennobli sous cette ville, en 1380, la chartreuse de Marienthal (coll. Maria), aida tout spécialement les dits comtes de ses conseils. Ces derniers construisirent le nouveau couvent sur leur propre terrain, près la chapelle St Pierre dans la vallée et le dotèrent du bénéfice ecclésiastique de Winsfeld (près Gunzenhausen, diocèse d'Eichstätt), d'une rivière (Itang) située à Ederheim, ainsi que d'une forêt près Kusingen; ils cédèrent, en outre, à ce couvent un pâturage pour son bétail et s'engageaient à lui venir quotidiennement en aide. Un bourgeois de Nördlingen, Hans von Hall, fit don au dit couvent d'un terrain circonvoisin, à lui appartenant, ainsi que de trois moulins situés immédiatement au-dessus de ce couvent. Deux autres bourgeois de Nördlingen, Frédéric Löber et son fils Henri, construisirent la première cellule du couvent et dotèrent la fondation nouvelle de l'abb. de l'abb. « Kirchensalz zu Utzmemmingen » (bénéfice ecclésiastique d'Utzmemmingen - droit de patronage). Le fondateur de la chartreuse de Nuremberg, le susnommé Markwart Mendel, revint également un zèle bienfaiteur de notre couvent, au quel il fit don de mille ceps de vigne. La nouvelle chartreuse reçut de ses fondateurs le ^{nom} de l'ardin de Notre Seigneur, ou l'ardin du Christ, christgarten (Hortus Christi), mais pendant longtemps encore nous la voyons désignée dans les documents simplement comme « le couvent près St Pierre » ou bien « le couvent près St Pierre, dit christgarten »; la vallée dans laquelle elle était située fut appelée de bonne heure le val des chartreux (Kartäuserthal).

C'est vers le milieu de l'année 1386 que la fondation parait avoir été définitivement accomplie; c'est en effet le jour de la Ste Marie Madeleine (22 juillet) de ladite année que les comtes Louis et Frédéric délivrèrent la principale chartre de fondation de christgarten, par laquelle ils exemptèrent à tout jamais le couvent, ses gens et ses biens de toute soumission à un bailliage, de toute taille, de toute corvée ainsi que de l'obligation d'albergement, promettant en outre, de la part des protecteurs du dit couvent, de ses gens et de ses biens; et cela de telle

Celle sorte que celle protection ne devait jamais les induire, ni eux ni leurs suc-
 -cesseurs, à s'ériger en baillis ou seigneurs du couvent, de ses biens et de ses gens,
 ils se réservaient seulement le droit de haute-justice, tel qu'il leur avait appar-
 -tenu de tout temps, à eux et à leurs prédécesseurs... (on conserve à Mallerstain
 deux chartes de fondation de Christgarten, délivrées par les comtes de uis et Frédéric d'Oetting-
 -gen, l'une, plus brève, du 25 mars 1383, et l'autre, plus étendue, la principale, du 22 juillet
 1384. Dans toutes les deux, les dits comtes exposent en termes à peu près identiques que
 « c'est par la grâce et volonté de Dieu, qu'en l'honneur et à la louange de Dieu le tout-
 Puissant, de Ste Marie sa bien aimée Mère, ainsi que de toute la céleste hiérarchie,
 pour le secours et la consolation de nos ancêtres, de nous-mêmes et de tous nos descen-
 -dants, ainsi que de toutes les âmes qui ont encore la vie, comme aussi pour l'augmen-
 -tation du service de Dieu, nous fondons un couvent de chartreux, situé au dessus
 du château dit de Hohentraas, dans le rallon, à l'endroit où s'élève la chapelle de
 St Pierre, et que ledit couvent se nomme le jardin de Notre Seigneur, et que nous
 le dotons... de son emplacement, une grande partie de ce terrain nous ayant ap-
 -partenu, ce qui comprend une vaste étendue en long et en large; et en outre, le
 bénéfice ecclésiastique de Minzofeltz compris tout ce qui en dépend, et en plus, l'é-
 -ang situé à Ederhen et la forêt pres Hestingon appelée la « Schönin » (la Belle)
 et en plus, le pacage nécessaire à leur bétail, et en plus, notre appui de chaque jour,
 que nous les assisterons en tout temps, tant à l'égard de la construction de leur cou-
 -vent qu'à tous autres égards... » La charte du 25 mars 1383 établit aussi
 que Hans de Hall, bourgeois de Nördlingen, aurait déclaré devant eux qu'il fai-
 -ait don au dit couvent « de la métairie à lui appartenant près dudit couvent,
 ainsi que de trois moulins situés au dessus du couvent, le quel don comprenait
 l'eau et tout ce qui faisait partie de ces moulins; » tandis que Fritz Löter et son fils
 Henri se cédaient au dit couvent le bénéfice ecclésiastique d'Utzmemmingen
 avec tout ce qui en dépendait et s'engageait, en outre, à faire bâtir à leurs frais la pre-
 -mière cellule du couvent ». C'est seulement le 17 juillet 1385 que les deux Löter reconnu-
 -rent, par un acte spécial, la donation qu'ils avaient faite du bénéfice ecclésiastique. Doc. 260.

Relativement à Markwart Mendel, la dite charte du 25 mars 1383 porte que « Markwart
 Mendel, fondateur du couvent de l'ordre des chartreux à Nuremberg, a fait don de mille ceps de
 vigne

signe, au même temps qu'il nous a particulièrement aidé de ses conseils, ainsi que Dieu l'a voulu, lors de la fondation de ce couvent ». - Sur Markwart Mendel et la fondation de la chartreuse de Nuremberg, consultez, Hirsch, C. ch. Diptychomen, ecclesiar. Norimberg. succincta. enucleatio. Nuremberg, 1766 pag. 280 et suivantes.

Le 12 juillet 1388, au chapitre général de l'ordre des chartreux, tenu au couvent de St Laurent près Florence, Jean, prieur de la grande chartreuse près Grenoble et supérieur en chef de l'ordre, confirme la nouvelle plantation de Christgarten (novam plantationem domus orti christi prope Norlingan), l'incorporant à l'ordre, dont la communauté servait suivre la règle et les statuts sous la présidence d'un prieur. (Document copié à Wallenstein).

2. ... Acquats successifs. —

Les biens temporels échus, dans de modestes proportions, au couvent de Christgarten lors de sa fondation, allèrent s'accroissant et accumulant dans le cours d'un siècle par l'acquisition de plusieurs bénéfices, dimes, biens fonds, forêts, et autres territoires, jusqu'à devenir très considérables. Nous ne citerons ici que les principales acquisitions. Ainsi qu'il en a été fait mention ci-dessus, Christgarten lors de sa fondation, avait été doté des églises de Winsfeld, de celle d'Eichstätt, et d'Utzmemmingen, de celle d'Augsboung; cette dernière église fut incorporée à la chartreuse, le 31 juillet 1389, par le cardinal Philippe, évêque d'Osée, en sa qualité de légat du Pape, lequel confirma en même temps l'incorporation de l'église paroissiale de Winsfeld préalablement effectuée par l'évêque Frédéric d'Eichstätt (Document original daté, Infodice II. Karl. aug. 1389). — outre ces deux églises, Christgarten acquit encore, dans le diocèse d'Augsboung, les bénéfices paroissiaux de Brugenhofen (chapitre de Neresheim), d'Altmannshofen (chapitre de Wertendorf), de Langra (chap. Wertingen), de Kiklingen et Kirstatt (chap. de Höchstätt) et de Bollstatt, près Christgarten; dans le diocèse d'Eichstätt la dite chartreuse acquit l'église paroissiale d'Unter-Asbach, près Jungenhau-

Le 29 nov. 1398, en achetant d'Ulrich Zan le village de Brugenhofen, le couvent de Christgarten se trouva par le fait même acquiescent des bénéfices paroissiaux dudit village. (Ott. Mat. 4. 113. Le document n'est plus trouvable).
La cure (Kirchensatz) d'Altmannshofen avec ses dîmes, droits de pacage (Widdum) et autres

et autres revenus, Christgarten en l'avait achetée en deux lots, l'un 1402, des
nommés Conrad Weiss et Laurent-Egen, bourgeois d'Augsbourg; le 9 nov. de
la même année (1402), le pape Boniface IX incorpora à la chartreuse la dite église
avec tous ses revenus et droits (Bulle originale Dat. Rome 7^e Id. nov. Pontificatus nos-
tri anno duodecimo). - Le droit de présentation pour la messe fondée à per-
pétuité, en 1477, à Bultenwiesen, seigneur al. e d'Altmannshofen, apparten-
ait également aux chartreux - (Bettingen matricule 4. 144.) -

Ulric Marschalk, d'Obendorf, le jeune (le cadet) donna, le 29 sept. 1609,
à notre chartreuse, afin qu'on pût y augmenter de deux le nombre des religieux
(presertim pro augmento divini cultus in nobis cellitis fratribus ad numerum fratrum,
normis attendimus), son curé de Langua avec le droit de pacage et les dîmes qui
en dépendaient, cure qu'il avait tenue en fief du chapitre d'Elwangen, mais
que ce chapitre lui avait cédée en propre. Le 1^{er} avril 1411, l'évêque Eberhard
d'Augsbourg incorpora à la chartreuse ladite église de Langua (M.B. ~~23~~, 311.329.)

De quelle manière la cure de Kiklingen, avec l'ailliage et dîmes, ainsi que le bé-
nèfice de la messale de Kirstatt, passèrent à Ulric Burggraf, doyen du chapitre d'Aug-
sbourg, comment celui-ci dota ensuite d'adits biens-fonds et revenus la chapellenie de
St-Antoine dans la chapelle de l'hôpital de Dillingen, et transféra finalement,
par testament, probablement en 1415, la dotation en question à la chartreuse
de Christgarten, à laquelle il imposait toutefois d'acquitter une indemnité
annuelle à ladite chapellenie, tout cela nous l'avons exposé ci-dessus pag. 112.
(voir pag. 2). - Le chanoine Burggraf fut un grand bienfaiteur (benefactor magnificus)
de la chartreuse et ses libéralités envers Christgarten visèrent spécialement l'entre-
tien d'un religieux de plus, pour lequel il avait fait édifier une cellule, ainsi
que l'achèvement du couvent, alors encore en construction, y compris notamment
ses ouvrages. (... pro uno fratre ordinis nostri cartusienis ad sacerdotium promotum et
promoveo inde inibi perpetuo sustentando in cella, quam etiam suis expensis construi pro-
curavit, necnon in ipsius domus, que novella plantatio est in suis structuris et officinis modis
perfecta, sublevamen singulari. Lettres reversales du pape et du couvent de Christgarten,
datées du 16 mai 1425, copiées aux archives d'ici (certaines). - L'an 1417, le pape Mar-
tin V incorpora à notre chartreuse l'église de Kiklingen et la chapelle de Kirstatt.
(La Bulle

(La bulle d'incorporation, aujourd'hui introuvable, existait; d'après certains actes des archives diocésaines, encore en 1645, en quelle année elle figurerait parmi les documents que les d'ettingen restituèrent à la chartreuse de Lode son rétablissement.) -

Nous avons vu ci-dessus, pag. 607, (v. pag. 3) comme y usi Frédéric l'aîné, comte d'ettingen, prout legraf de son ame, avoit fait don à Christgarten, le 28 février 1618, du bénéfice de l'église de Bollstatt y compris le droit de passage (widum) et toutes

les dîmes de quelles hans actions le bénéfice ou la cure (Kirchensatz) d'Unter Aspach échut à Christgarten, on ne peut le retrouver; par contre, que ce bénéfice ait réellement appartenu à notre chartreuse, cela est prouvé par les matricules de l'évêché d'Éichstätt. (De presentatione religionum, Ordinis Christi Augustan. Diocesis: Unter Aspach, parochia S. Michaelis, Minsfeld, parochia S. Gangolphi, Falckenstein, antiqu. Nor. pag. 2, 301). Lors de la suppression de la chartreuse, Brandenburg - Oldenbach parait s'être approprié ce bénéfice qu'il conserva depuis ce temps là.

Le 7 juillet 1473, la chartreuse acheta de Wolfgang de Hoppingen, curateur de Wending, tout le village d'Aufhausen sur la Kessel avec tous ses droits domaniaux et autres y compris son bailliage, excepté toutefois le bénéfice de sa cure (Kirchensatz), lequel appartenait au couvent des St. Ulric et Afra d'Augsbourg.

Outre les grosses (grands) dîmes des paroisses d'Altmannshofen, Kiklingen, Langenitzmammigen et Minsfeld, Christgarten percevait encore la moitié de la dîme de Fünfstetten (près Wending), cédée par Georges de Wending, pour la somme de deux mille florins, le 16 juillet 1438, ainsi que d'importantes dîmes à Lützingen, que la chartreuse avait également achetées de leurs anciens titulaires dans les années 1427 à 1445 (Docum.). - Lors de sa suppression, en 1557, Christgarten possédait non seulement les dîmes ci-dessus mentionnées, mais encore tout le village d'Aufhausen, le hameau d'Ahausen, la métairie de Pongries (paroisse d'Églingen), 20 vassaux à Brugenhofen, 7 à Osterhofen (par. d'Églingen), 14 à Edelheim, 11 à Virgenheim, 11 à Forren, 6 à Utzmammigen, 7 à Hisingen, 5 à Bollstatt, 5 à Schwindorf et 20 disseminés en différents endroits; sur les cotés richement boisés qui entouraient la vallée, le couvent possédait trente-quatre forêts dont chacune avait une dénomination différente; au fait de vigne, la chartreuse possédait ceux de Heppach et de Grimbach près Schorn.
1507 ans

dorf dans le Wurtemberg.

3... Vie monastique et organisation chartraine.

La vie des chartreux s'écoulait à Christgarten, comme ailleurs, dans le calme et l'uniformité, de sorte que l'histoire du couvent n'a que peu de choses à enregistrer, en dehors de l'augmentation des biens temporels dont nous venons de faire l'exposé. Le fait d'un accroissement des revenus du couvent n'exerça, toute-fois aucune influence sur la manière de vivre des moines; jus qu'au moment où, au contact du mouvement religieux du 16^e siècle, l'ancienne règle commença à se relâcher, nous voyons sans cesse régner à Christgarten cet esprit de terrifiant (maisissant) ascétisme et d'imposante austérité que St. Bruno inspira à son ordre dès le principe et que lui conservèrent les chapitres généraux avec une constante vigilance. — Séparés des frères laïcs, qui vivaient en commun et exerçaient des métiers, cultivaient les terres ou soignaient le bétail, les moines habitaient des cellules isolées bâties autour de l'église. C'est-là qu'ils partageaient leur temps entre la prière, le silence et le travail; à minuit la cloche les appelait aux matines. Sur le corps ils avaient un cilice et portaient-là dessus une robe de drap blanc avec capuce et scapulaire, serrée par une ceinture de cuir. Chaque moine se préparait sa nourriture dans sa cellule; ils ne prenaient leurs repas en commun que les jours de fêtes du chapitre et le jour du décès d'un des frères. L'usage de la viande ne leur était pas permis; le poisson était- autorisé en cas de maladie seulement. Par contre, il était permis de boire du vin, excepté les jours de jeûne. A partir de l'incarnation de la 3^e Croix jus qu'à Pâques, on ne faisait qu'un seul repas par jour, la vigile des huit fêtes de l'ordre on jeûnait au pain et à l'eau. Les jours de chapitre, les moines avaient le droit de causer ensemble et parfois aussi de travailler en commun.

So soustraite qu'était la chartreuse au pouvoir de l'évêque diocésain, les chartreux qui la rattachaient à l'ordre n'en étaient que plus puissamment rivés; l'administration de tout ce qui est tant au spirituel qu'au temporel, la direction et la surveillance des conventuels était confiée à un prieur, appelé aussi père, que nommaient les moines; il avait pour adjoint un procureur quant aux affaires temporelles; ils visitaient de la province germanique de l'ordre, ou le

Provincial

Provincial lui-même, faisait de temps en temps une enquête sur la discipline domestique et les conditions spirituelles et temporelles de la maison. Le Provincial servait aussi d'organe intermédiaire, mettant les différents courants en rapport avec le chef suprême de l'ordre, le prieur de la grande chartreuse près Grenoble, ainsi qu'avec le chapitre général qui se réunissait chaque année et tranchait, avec un pouvoir souverain, sur toutes les affaires de l'ordre.

4°. Succession des Prieurs. —

Il ne nous est pas possible d'établir une liste complète des Prieurs ou Pères de Christgarten, avec l'indication exacte de la durée de leurs fonctions, les seuls documents existant ne nous fournissent que les dates et les noms suivants : —

1. — Frère Jean, probablement le premier prieur de Christgarten, est désigné pour la première fois en date du 1^{er} octobre 1385, comme « prieur et administrateur du couvent près St Pierre de l'ordre des chartreux ». Le 2^e janvier 1402 nous le trouvons à Abemmingen, où avaient été convoqués des frères de Christgarten par Henri d'Ellerbach, chanoine d'Augsbourg, qui cédait à l'ordre des chartreux la prévôté de Buchshain, pour y fonder une chartreuse. — (1385-1402)

2. Fr. Albert, désigné comme prieur du 2 août 1610 au 17 oct. 1638. C'est sous son administration que, le 12 mars 1618, le roi Sigismond octroya au couvent de Christgarten le privilège de pouvoir y introduire librement, sans avoir à acquitter aucun droit de douane ou de péage, tout ce qui serait acheté dans les limites de l'empire, pour servir aux besoins du dit couvent (Docum. orig. donné à Constant le jour de St-Gregoire en l'an 1618, à Wallerstain). — Quelques années plus tard, les bâtiments du couvent ayant été minés par de fortes inondations, il s'en écoula une bonne partie. Afin de stimuler la générosité des fidèles en faveur du rétablissement de ces bâtiments, l'ordinaire cardinal Ursini, évêque d'Albano et légat du pape, de concert avec deux autres évêques, accorda, le 27 juin 1626, des indulgences aux pieux visiteurs de l'église conventuelle qui en seraient les bien-faiteurs (... et domus ortu christi ordinis carthusiensis, que in suis edificiis propter maximam aquarum inundationem, pro magna parte extitit collapsa, christi fidelium piei almosinis reparatur etc... Doc. Dat. Nuremberg XXV junii 1626, copie à Wallerstain.)

3. — Fr. Oswald, figurant le 12 déc. 1639. — (1639.)

- 4. - Fr. Simon du 28 oct. 1452 au 25 mars 1457. -
- 5. - Fr. André Unkel du 12 février 1459 au 14 mai 1462. -
- 6. - Fr. Albert du 23 février 1471 au 23 février 1474.
- 7. - Fr. Henri le 2 oct. 1479. -
- 8. - Fr. Jean Hauscher du 10 juillet 1486 au 8 avril 1499.
- 9. - Fr. Ambroise Alantsee le 2 sept. 1504.
- 10. - Fr. Sébastien du 7 déc. 1506 au 3 février 1508. -
- 11. - Fr. Christophe le 8 avril 1511.
- 12. - Fr. Antoine le 25 février 1517.
- 13. - Fr. Jean Faulsch du 22 décembre 1518 au 31 mars 1520.
- 14. - Fr. Georges le 11 oct. 1521. -
- 15. - Fr. Jacques Mais du 1^{er} mai 1523 au 13 février 1539.
- 16. - Fr. Georges Unkhauf du 2 février au 18 avril 1543.
- 17. - Fr. Jean Sudermann de Cologne, figure comme prêtre, la première fois, le 3 mars 1548. -

A cette époque la chartreuse eut à subir de terribles épreuves. Lors de la guerre de Smalkalde, en 1547, elle fut pillée et incendiée, et lors de l'expédition de l'électeur Maurice de Saxe dans l'Allemagne du sud, en 1552, le margrave Albert de Brandebourg lui imposa une contribution de deux mille florins. Les circonstances décidèrent le père Sudermann à abandonner le couvent qu'il avait déjà quitté les autres moines. Les comtes d'Ottingen s'emparèrent alors de l'administration du couvent, à titre de protecteurs; toutefois, le 7 janvier 1553, le comte Wolfgang conclut avec fr. Théodore (Thierry) Lohar à Straß, prieur de Buchsheim, visiteur et provincial de l'ordre des chartreux en pays germaniques, un arrangement relatif au rétablissement de la chartreuse de Christgarten, aux termes duquel Théodore devait lui-même s'installer dans le couvent, où devaient être réintégrés, en outre, un père religieux de l'ordre, revêtu de la qualité de prêtre, et deux ou trois frères laïcs ou convers; de plus il était stipulé que la liturgie serait la même que par le passé, à l'honneur et à la gloire de Dieu; le père devait aussi s'adjointre un écritain habile et pieux choisi sur les conseils et avec l'approbation du comte, auquel il aurait d'ailleurs

à prêter

à prêter serment de fidélité et à rendre compte de toutes les recettes et dépenses du couvent (le père s'engageant dès lors, pour lui et ses successeurs, à une reddition de compte annuelle); le père devait d'ailleurs organiser pour le mieux l'économie de sa maison, et tout homme qui subégalement serait reçu dans la Domestique, en dehors des frères couviers et laïcs, aurait à jurer au comte foi et hommage lige; finalement, pour le cas où le père Theodoric viendrait à mourir ou céderait le monastère et plus, autre fut mis à sa place, le comte se réservait d'installer au couvent un intendant qui, conjointement avec le père, gouvernerait et surveillerait les affaires temporelles du monastère. (Docum. à Wallstein)

Immédiatement après cette convention, au maintien de laquelle s'engageait Theodoric, Christgarten se trouvait déjà à moitié sécularisé. Après être resté quelque temps à Christgarten, Theodoric se retira à Buchshain, instituant alors comme prévôt de Christgarten et Jean Hedermann qui l'avait été précédemment; du moins celui-ci nous apparaît-il se usant les fonctions de prévôt de Christgarten le 31 mars 1556. —

5. — Protestantisation et suppression de la chartreuse. —

Lorsque se propagea la doctrine luthérienne à travers l'Allemagne, Christgarten se trouvait sous la domination et le patronage de cette ligne comtale de la famille Wettingen qui elle-même adopta la nouvelle croyance et l'introduisit dans le comté. L'introduction du protestantisme dans le comté d'Oettingen décida tout naturellement du sort de la chartreuse de Christgarten. A l'événement, tant que vécut le premier comte protestant, Louis XV, la chartreuse ne fut pas dissoute d'une manière formelle; néanmoins ainsi qu'il a été dit ci-dessus, la vie conventuelle se heurtait à de multiples entraves, et déjà certains chartreux avaient trouvé bon de renoncer à l'ordre pour rentrer dans le monde en adoptant les nouvelles doctrines. (Nous savons qu'en 1546 déjà, deux moines, Frédéric Braun de Sulzbach et Sigismond Stubenfrost de Schwaig, quittèrent le couvent, après avoir fait profession, sous prétexte d'une indemnité de route assez rondelette et d'un vêtement, motivant leur désertion de la manière suivante, dans des lettres réversales du 18 août 1546: « Après être entré peu de temps auparavant dans l'ordre des chartreux au couvent de Christgarten et y avoir fait profession (Stubenfrost de suite;

ajoute: sur les conseils insidieux et sans fondement ou ceux de visiteurs de Buchsen et ensuite de ses démarches), mais vu qu'aujourd'hui dans la haute Allemagne on considère et admet assez généralement que la messe papiste, la moineserie et autres cérémonies papistes ne sont pas conformes à l'Évangile, mais au contraire erronées et qu'il est à craindre que les moines soient pour ces motifs non seulement chassés, mais qu'ils soient maltraités et qu'il soit même porté atteinte à leur vie, que les couvents soient abolis et détruits etc. (comme à Wallerstein). —

Mais Louis 15 mourut le 26 mars 1557 et, à peine son fils, le comte Louis 16, l'advent et fougueur protestant, eut-il assumé le pouvoir, l'on procéda avec rapidité à la suppression de la chartreuse, les circonstances y étant d'ailleurs des plus favorables. Le couvent ne comptait alors que le prieur Jean Hadermann et deux moines, plus un frère convers. Hadermann trouvait déjà que « ses vœux, la règle et les préceptes de l'ordre n'étaient nullement fondés sur la parole de Dieu, mais qu'au contraire il fallait y renoncer et les révoquer », c'est pourquoi « par de bons motifs chrétiens il quitta le dit ordre et accepta de plein gré et sans contrainte aucune la doctrine pure et vraie du saint-Évangile en opposition au papisme, entrant en outre dans l'état de mariage. » Sur quoi il renonça formellement, par acte solennel en date du 24 juin 1557, à tous ses droits et prétentions sur le couvent de Christgarten, qu'il remettait avec tous ses droits et possessions au comte Louis. En revanche celui-ci lui octroya le même jour la cure et la messe matinale de Kirchstätt-Killingen, village situé dans le Palatinat, district de Höchstätt, placé précédemment sous le patronage de Christgarten et protestantisé par le comte palatin de Neubourg; en outre, il lui payait en argent comptant et sonnait une somme de deux cents florins et lui assurait, pour toute la durée de sa vie, un supplément annuel d'appointements se montant à cent florins. (Acte de désistement de Jean Hadermann, du 24 juin 1557, et engagement écrit du comte Louis, du même jour, originaux à Wallerstein).

L'un des deux autres moines se maria également et, moyennant une certaine somme d'argent, on le désintéressa de ses droits sur le couvent; l'autre, un jeune homme, fréquenta différentes écoles, où il fit ses études, et mourut au bout de quelques années; Le frère convers enfin, un vieillard qui probablement

demoura catholique, quitta également le couvent délaissé, tombé au pouvoir d'un seigneur temporel, qui s'empara aussitôt de tous les biens du couvent, dans lequel il installa, à côté de son intendant, un pasteur et un maître d'école ayant pour tâche d'élever et d'instruire assidument quelques jeunes garçons dans la crainte de Dieu, la connaissance et la pratique de ses commandements. (L'exposé ci-dessus découle de la procédure de la chambre impériale concernant la restitution du couvent de Christgarten à l'ordre des chartreux, des années 1564 à 1631, dont la copie se trouve aux archives diocésaines. Voir aussi L. F. Karrer: Histoire de l'église luthérienne dans la principauté d'Ottingen dans la revue de la théologie et de l'église luthérienne de Rudolbach et Guericke, année 1855, page 658). — Cette école ne paraît toutefois pas avoir subsisté bien longtemps, de même que la paroisse de Christgarten cessa bientôt d'exister, la vallée des chartreux une fois protestante ayant été annexée à la paroisse de Hünheim, où Jean Hedermann, l'ancien père et prieur de Christgarten, s'établit comme pasteur en 1564 et qu'il administra jusqu'en 1584. —

C. — Rétablissement et suppression définitive. —

L'ordre des chartreux ne se résigna toutefois pas en silence à la suppression purement arbitraire de la chartreuse de chartreuse de Christgarten, effectuée contrairement aux dispositions du traité de Passau de l'an 1552 et de la paix confessionnelle d'Augsbourg de l'an 1555; Matthias de Monte, prieur de la chartreuse de Grünau, vicaire de la province germanique de l'ordre, dûment autorisé par le ministre général de l'ordre des chartreux, réclama d'alors au comte Louis 16 la restitution du couvent entier à l'ordre ainsi que de tous les biens de ce couvent, mais sa demande n'ayant pas été accordée, il porta sa plainte, l'an 1564, devant l'empereur Ferdinand 1^{er}, qu'il sollicitait de bien vouloir ordonner audit comte de rétablir la chartreuse de Christgarten et de lui restituer tous ses biens dont il s'était emparé contrairement aux lois de l'Empire. L'empereur renvoya cette plainte à la chambre impériale de Spire, devant laquelle le procès des chartreux contre le comte d'Ottingen se traîna durant trente cinq ans; en effet, c'est seulement le 16 janvier 1599 que ce tribunal prononça son jugement définitif, dont la teneur s'ensuit: « Con-

«concernant la cause de l'ordre des chartreux demandeur d'une part, et feu messire Louis, aujourd'hui messire Godefroy comtes d'Oettingen défendeur d'autre part, mande de restitucio et non offencio, après articulation de tous les faits, il a été jugé qu'il ne convenait ni n'appartenait aucunement au défendeur sus mentionné de spolier et déposséder les demandeurs de leur possession vel quasi du monastère en litige de Christgarten, de la gestion et de l'administration dudit monastère tant au spirituel qu'au temporel, de ses gens, de ses biens meubles et immeubles, des parements d'église, titres et registres, comme de toutes leurs autres appartenances et immunités, dans la mesure dans laquelle ils avaient précédemment possédé et occupé tout cela, en avaient usé et joui; qu'au contraire le dit défendeur avait commis une grande injustice; pour ces motifs, nous condamnons le défendeur et lui enjoignons par les présentes de restituer et abandonner aux demandeurs la possession vel quasi etc. du couvent en question et des choses spécifiées, ainsi que tous les revenus qui, à partir de la dépossession, en ont été retirés ou ont pu en être retirés, avec dommages et intérêts, autant que, comme de juste, il en sera liquidé et prouvé, ce à quoi s'ajoutent les frais de justice occasionnés aux demandeurs devant cette chambre impériale, les quels devront être également remboursés et acquittés par le défendeur selon estimation judiciaire.» —

Le tribunal impérial avait donc prononcé sa sentence définitive en faveur des chartreux, mais, dans les circonstances dans lesquelles se trouvait alors l'empire, les chartreux ne disposaient d'aucun moyen qui leur permit de faire exécuter ce jugement contre le puissant comte. Cette stagnation de l'affaire s'accrut encore par le fait que le comte Godefroy entama un procès en révision du jugement de la chambre impériale. C'est ainsi que s'écoulèrent de nouveau une trentaine d'années, sans que l'ordre soit rentré en possession de Christgarten. C'est seulement après que l'empereur Ferdinand 2. eut rendu son édit de restitution, le 6 mars 1629, que la commission impériale des restitutions ordonna en 1630 que l'ordre des chartreux fut rétabli dans la possession de Christgarten, ensuite de quoi cette commission renvoya enfin le couvent au prieur de Buchshain, en sa qualité de représentant de l'ordre, le 31 janvier 1631. Jean Jung, prieur de l'ordre des chartreux de Würzburg, fut immédiatement installé

installé comme prieur de Christgarten et on lui adjoignit un moine comme économe ; ils formaient à eux deux tout le couvent. Quant aux biens, la seigneurie d'Ottingen n'en rendit pas beaucoup et, en outre, elle ne négligeait aucune occasion de raporter les moines qu'elle détestait ; bien plus, l'œuvre de restitution fut complètement interrompue, lorsqu'en printemps de 1632 les Suédois approchèrent de la contrée, et la situation de Christgarten devint extrêmement triste.

Le second jour de Pâques (12 avril) de la dite année une horde de Suédois fondit sur le couvent et le julla ; les deux moines et leur bailli avec femme et enfants furent transportés à Hirschheim, et retenus prisonniers dans le château de Miederhaus, jusqu'à ce qu'ait été acquittée la contribution de guerre de cent écus de l'empire qu'on leur avait imposée. Une fois remis en liberté, il n'y avait plus pour eux aucune sûreté à demeurer au couvent. Le bailli, saisi un jour par les Suédois dans le couvent même, fut traîné hors de là et devant la porte tué d'un coup de pistolet qui lui fracassa la tête ; l'économe s'était sauvé à Ellwangen ; le prieur se tint caché pendant deux jours dans les forêts sans prendre aucune nourriture, jusqu'à ce que la faim le poussât vers Bollstap dans une métairie (Widdumhof) du couvent, où sa suite se poursuivit sur sa paroisse de Kirtatt. C'est avec la plus grande joie que le comte d'Ottingen, ainsi débarrassé des moines, reprit possession de la chartreuse ; le prieur, dont la comte ne souffrit pas la présence à Kirtatt, fut obligé de se réfugier tout malade et tout brisé à Buchsheim. - (Diarium de la chartreuse de Christgarten de 1630-1642, du prieur Henri Stumpf, copié dans les archives épiscopales.) -

La bataille de Nördlingen, du 6 sept. 1634, changea bientôt cet état de choses. Un commissaire impérial, Jean Adolphe Wolfstein, s'ignora le comte d'Ottingen et en même temps, par erreur, provisoirement aussi la chartreuse de Christgarten ; néanmoins le 11 nov. 1634 le prieur de Buchsheim, en sa qualité de visitant de l'ordre, désigna un chartreux profès de Christgarten, Thomas Judenus, pour prendre possession de cette chartreuse et l'administrer comme prieur, mais celui-ci la trouva « toute vide, ruinée et abîmée, outre laquelle avait eu beaucoup et grandement souffrir d'un pillage incessant, de la peste qui avait sévi, ainsi que d'une famine et d'une misère inouïes. »

Le complet dénuement, joint à la situation difficile que lui créait l'administration vicariaire, le décidèrent bien vite à se défaire de sa charge. L'année suivante, le chapitre général de l'ordre institua un nouveau prieur pour Christgarten dans la personne de Henri Stumpf, profès de Würzburg, lequel arriva à la chartreuse le 7 sept. 1635, où l'attendait ce même dénuement qui avait contraint le procureur Tindembs à abandonner ses fonctions; car pendant longtemps il eut, de même que le procureur, à souffrir beaucoup de la faim et d'une détresse continuelle, ne pouvant jouir de la moindre parcelle des revenus du couvent; il était obligé d'acheter son pain dans les boulangeries de Nördlingen, et ses ressources, qu'il se procurait en vendant du bois avec deux chevaux, ne lui permettaient pas d'employer plus d'une demi livre de graisse par semaine pour faire sa cuisine. A cela s'y ajoutèrent plusieurs pillages successifs par des gens de guerre et de continuelles vexations de la part des seigneurs d'Oettingen, qui disputaient au couvent la propriété de bon nombre de forêts et allèrent jus qu'à enlever de force aux chartreux des centaines de toises de bois que ceux-ci avaient fait couper. Impossible d'ailleurs aux moines de parvenir à se faire restituer complètement les biens du couvent, ni les titres y relatifs.

Cette restitution fut le but que se proposa d'atteindre, et vers lequel dirigea ses efforts incessants, le prieur Henri, homme doué à la fois d'une remarquable activité et d'une tenace persévérance; c'est ce qui l'engagea même à se rendre en personne à la cour de ^{l'empereur à Vienne} Vienne et, en 1640, à la diète de Ratisbonne. Fort de l'appui des états protestants, le comte Joachim Ernst d'Oettingen n'obtempérait toutefois pas aux injonctions répétées de l'empereur, ne restituant au couvent ni ses biens ni ses titres, lorsque finalement, le 27 juin 1644, un nouvel ordre de l'empereur menaçait d'exécution par les troupes impériales ainsi que de la prohibition des redresses en grains par la seigneurie d'Oettingen tirait de la ville impériale de Nördlingen. Le comte alors ne tarda plus à conclure un arrangement avec la chartreuse, et en date du 29 oct. 1644, le prieur Henri renoua à toutes ses prétentions à l'égard des « fructuum perceptorum necnon proventuum, reddituum », le comte Joachim Ernst promettant en revanche

en revanche de rendre aux prieurs tous les registres et autres documents concernant la chartreuse de Christgarten, tant ceux que l'on avait déjà sous la main que ceux qui se retrouveraient dans la suite, et de céder, en outre, les forêts et autres choses dont il était fait mention dans les dits documents (in documentis). Le reliquat des documents fut en effet délivré au commencement de l'année 1645; mais, quant à la rétrocession des forêts et de certains autres biens et droits litigieux que réclamait la chartreuse, on pouvait d'autant moins parvenir à une transaction satisfaisante que son espoir d'être, en suite d'un traité de paix, remis en possession des biens des chartreux, allant sans cesse grandissant, oettingen ne voulait plus se dessaisir des forêts. En effet, le traité de Westphalie fit restituer au comte Joachim Ernst, tels que les avait possédés son père Louis Erhard les trois couvents sécularisés du comté d'Oettingen: Christgarten, Mönchs-Roth et Zimmern. (L'instrument de la paix d'Osnabrück, du 24 oct. 1648, porte art. 34, § 39: : Joachimus Ernestus comes Oettingensis in omnia ecclesiastica et secularia, quae pater ejus Ludovicus Erhardus ante hos motus possidebat, restitatur.)) -

Le 26 mars 1649, le comte Joachim Ernst d'Oettingen prit possession de Christgarten; le prieur Henri qui, depuis un certain temps déjà, s'était pour plus de sûreté, retiré à la chartreuse de Nördlingen (sic, il y a « Kalthäuser-haus zu Nördlingen, sans doute une maison que la chartreuse avait à Nördlingen, car il n'y a pas de chartreuse à Nördlingen même - p. 28), c'est-à-dire la chartreuse, conformément aux instructions de ses supérieurs, c'est-à-dire un protestant des droits de son ordre sur cette propriété, et retourna finalement à son couvent de Würzburg, après avoir résigné entre les mains de l'ordinaire la charge pastorale qu'il exerçait dans les paroisses de Hertfeldhausen, Pflaßloch et Utzmemmingen. (Vire du Diarium, cité et des actes des archives (c) des copales.)

Au commencement du 18^e siècle, le pasteur prince Albert Ernst d'Oettingen se trouvant à court d'argent vendit la plus grande partie des biens sécularisés du couvent de Christgarten, qu'il tenait séparés de ses biens allodiaux et qui dès lors furent aliénés à la maison d'Oettingen. -

7. - L'église conventuelle. -

Les cellules des chartreux de Christgarten sont depuis longtemps tombées complètement en ruines; de l'église il ne reste non plus debout que le chœur des moines. cell.

cette église de Charbreaux, dédiée à l'apôtre St Pierre, comme l'avait été l'ancienne chapelle située dans cette vallée, se composait de deux parties distinctes, le chœur des moines et l'église des laïques, celle-ci étant séparée de la première par un mur transversal. Le chœur des moines s'est conservé jusqu'à ce jour, tout-à-fait, libre qu'il fut au culte protestant, son aménagement intérieur se trouve aujourd'hui dénudé et dépouillé de son antique splendeur artistique. Quant à l'église des laïques, l'indifférentisme de l'époque l'ayant fait délaisser, elle se transforma peu à peu en une triste ruine dont les derniers débris viennent de disparaître du sol. Le chœur est construit en pierres de taille et consolidé à l'intérieur par de puissants contre-forts. Sa terminaison est à l'est-est latérale; les baies gothiques, une de chaque côté, sont divisées par des meneaux en deux moitiés qui ornent des arcades d'un dessin fort simple. De l'autel il reste encore l'ancien mensa qui recouvre une lauze et lourde dalle de grès. Le retable d'ancien style allemand subsiste également encore, mais inutilisé et délabré il est appuyé contre la muraille. Dans le panneau de milieu de ce triptyque est représentée l'Annonciation; l'ange, tenant dans sa main gauche mutilée une banderole sur laquelle on lit: Ave gratia plena dominus tecum, se tient dans la chambre où se trouve agenouillée en prière la ^{ste} Vierge qui, les mains croisées sur sa poitrine, écoute le message céleste; le livre ouvert devant elle contient le Magnificat; au-dessus d'elle plane l'Esprit saint sous la forme d'une colombe. C'est de la sculpture en bois, datant probablement de l'époque de la fondation du couvent, soit de la fin du 14^e siècle; les figures ont une tenue rigide, mais sont d'une exécution artistique pleine de dignité. L'intérieur des vantaux, divisé en deux compartiments, et qui aujourd'hui, était probablement couvert de bas-reliefs; l'extérieur est décoré de peintures sur toile, appliquées sur les panneaux de bois, représentant quatre tableaux tirés de la vie de la ^{ste} Vierge: A droite du sujet principal, la nativité et les épousailles de la ^{ste} Vierge, à gauche, Marie se rendant au temple et la fuite en Egypte. Les peintures, aux figures trépanées et ramassées, sont empreintes d'un sentiment de naïveté et de bonhomme qui parle au cœur. La prédella possède également des vantaux, ornés à l'intérieur, à droite, des images de ^{ste} Ursule et de ^{ste} Barbara.

Barbe, à gauche, de celles de ^{ste} Catherine et de ^{ste} Marguerite; elle est peinte aussi à l'extérieur, où l'on voit, en partie sur les vantaux et en partie à côté, le tour du monde avec neuf apôtres; les apôtres st-Pierre, st-Jacques et st-Jean qui n'y figurent pas étaient probablement représentés en bustes et en chaises au milieu de la prédella; c'est du moins ce que fait supposer le buste de st-Jacques, actuellement encore existant mais placé au sommet du retable; quant aux images de st-Pierre, patron de l'église, et de st-Paul, elles auront été détruites, de même que celles ornant les quadrangles par lesquels se termine le haut du retable et de ses vantaux.

Sur l'autel protestant actuel, c'est-à-dire l'ancienne mensa, on voit un crucifix du 15^e siècle plus grand que de grandeur naturelle; ses membres raidis sont traités d'une manière rigide, il a les bras étendus, les pieds amaigris et dans l'attitude de qui marche droit en avant tout fixé par un clou; sur sa tête il a la couronne d'épines, ses cheveux tombent abondamment en boucles noires, sa face est grave, il a le côté droit ouvert. - Une niche déposée sur le pavé, conserve une ^{ste} Marie d'ancienne école allemande; debout sur la lune, elle porte sur son bras gauche l'Enfant Jésus; d'un voile surmonté d'une couronne s'échappent des boucles de cheveux; cette belle image est grandement endommagée. - En fait de tombeaux ou monuments funéraires, il n'y a plus que celui d'un praticien de Donauwörth, Leonard Welter, mort en 1504. (Sur la dalle sépulchrale est représenté un cadavre que rongent des serpents et de la vermine; on y voit également les armes (trois fleurs de lys) des Welter ainsi que l'inscription suivante: Anno Dni 1504. Der streng und rest... enhart Welter von Ward ritter, der got genedig sein wolle. -)

Le chœur contient encore, tout usées qu'elles sont par les grossières chaussures des chanoines, les stalles gothiques datant de la fondation du couvent. - A l'extrémité occidentale du chœur des moines s'élevait, en manière de jubé, le chœur de l'orgue, auquel conduit aujourd'hui encore un escalier tournant en pierre. Le passage de cette tribune est formé de carreaux en terre cuite d'un gracieux modèle. - Un mur de refend, fermant à l'ouest le chœur de l'orgue sépare le chœur des moines de l'église des laïques, située à l'ouest de ce chœur. Un portail

portail en ogive vous fais aît passer de ce choeur dans l'église des laiques. De chaque côté de ce portail, contre le mur transversal, l'on voit une ancienne et massive mensa d'autel, sous un portique aux voûtes ogivales que soutient une colonne ronde, du côté de la nef. ce qui occupait l'espace au delà vers l'ouest est malheureusement tombé en ruines. Naguère encore l'on voyait ici, outre ces mensa d'autel profanées (déconsacrées), de belles voûtures ogivales avec leurs sommiers et de gracieuses clefs de voûte, et prêle-mêle parmi ces ruines - le tout dans un état de sauvagerie délabrement - des débris de pilastres, de chapiteaux et de fûts de colonnes, ainsi que des restes précieux de sculptures en pierre et de monuments funéraires. - Suspendue à une poutre de la toiture du choeur se trouve une vieille cloche portant les noms des quatre évangelistes. Elle d aît probablement de l'époque de la construction de l'église et, durant l'âge entier des chartreux, elle a sonné la messe et les matines, redisant au passant qui traversait la solitaire vallée un versum corda. -

De chaque côté de l'église, il y avait une chapelle, adossée probablement au choeur; ces chapelles étaient encore debout en 1692, de même que l'ancienne chapelle St Pierre qui se trouvait en dehors du cimetière. (Un rapport de l'administrateur de Christgarten, Jacob Erb, Haberland, adressé au gouvernement de la principauté d'Ortenbourg, en date du 20 mai 1692 (à Wallenstein) nous apprend que « de chaque côté de l'église, il y a encore deux chapelles adossées aux murs, dont les voûtes et la toitures sont bien délabrées - qu'en outre il existe encore une autre petite chapelle isolée derrière le cimetière de St Pierre, laquelle doit avoir été originellement bâtie par un ermite »). Aujourd'hui encore on voit des restes de constructions, principalement le long du côté sud du choeur. -

En fait de bâtiments séculiers, il n'y avait probablement autrefois près de la chartreuse que l'auberge et le moulin; les petites maisons de la vallée, auxquelles n'est adjoint que peu de terrain ou pas du tout, ne surgirent que plus tard. Actuellement Christgarten compte 12 maisons avec une population de 60 âmes (60 protestants et pas un catholique). -

La papeterie, située au bord des ruisseaux aux bûches, un peu au-dessous de Christgarten, depuis longtemps déjà appartenant à des catholiques, possède une chapelle

chapelle privée dans laquelle jusqu'à présent on avait célébré la sainte messe, la première autorisation d'y dire la messe les jours ouvrables, dimanches et fêtes fut accordée par l'ordinaire épiscopal au fabricant de papier constantin Bül-linger le 17 janvier 1798. Depuis 1867 cette papeterie, comptant actuellement onze catholiques et deux protestants, appartient à monsieur le prince d'Oettingen-Wallerstein. — A proximité de la papeterie, au delà du ruisseau, au pied des ruines du château de Hochhaus, au sortir de la vallée est situé le hameau d'Ahausen, comptant 26 protestants et deux catholiques.

Un document de l'année 1153, narre comment un prêtre, à Ahausen (prædium in Ahusen) ayant appartenu à une veuve devenue pauvre, passa d'abord à d'autres propriétaires et fut enfin donné en don à l'église de St-Vitus de Hürnheim, (M.B. 33a, 37). — Hans (Jean) de Hall, bourgeois de Mirdlingen, vendit le 26 août 1393, la métairie de Ahausen avec ses dépendances (sölden) — s'adressant au chapitre d'Elwangen — à la chartreuse de Christgarten, pour la somme de trois cents florins. Le 27 oct. 1397, Elwangen cède ses biens en propre à la chartreuse et en même temps, aussi les trois moulins d'Ahausen, dont Jean de Hall avait doté Christgarten lors de sa fondation (Doc. à Wallerstein). — On a vu ci-dessus que le hameau d'Ahausen, incorporé aujourd'hui à la paroisse protestante de Hürnheim, appartenait jadis, du temps où il était catholique, à la paroisse de Bollstatt. Ce hameau est généralement désigné, dans le langage vulgaire, sous le nom de « die Häuslen ». — Le moulin dit « Hoppelt-mühle », situé entre Christgarten et la papeterie, faisait également partie de l'ancienne paroisse de Bollstatt; peut-être en était-il de même de la ferme dite « Karls-hof » en dessous de Hochhaus. —

Les catholiques, au nombre de deux, résident dans la paroisse protestante de Horren, ainsi que ceux qui habitent le val des chartreux (paroisse protestante de Hürnheim), tout paroissiens de Bollstatt, tandis que ceux qui résident dans le village même de Hürnheim, ressortissent de Reimlingen. —

Autrefois entre Bollstatt et Ober-Ringingen, il y avait deux hameaux appelés « Ober-Wailer » et « Unter-Wailer ». Il en est fait mention dans un document du couvent de Deggingen du 21 oct. 1682, d'après lequel les administrateurs de la messe du St-Esprit à (Näher)-Memmingen vendent au couvent de Deggingen

de Deggingen, pour 45 florins Rhénans, le cens de métairies et de terres situées
à Underweiller et Oberweiller entre Bolstet et Ringingen.» (Docum. à Wallersteyn).
Fin de la notice du chanoine Steinhale. —

Extraits tirés d'une publication allemande intitulée :

« Le Rhin tel qu'il était autrefois et tel qu'il est aujourd'hui. » —
(Le traducteur est l'abbé Selter). —

Le Rhin est la partie septentrionale du cercle bavarois de Souabe Neubourg, ou en d'autres termes le bassin arrosé par les eaux de la Moerwitz ou Moornitz et de ses affluents. Cette rivière se jette dans le Danube près de Donaueschingen. La vallée que la Moerwitz parcourt et la plaine qu'elle traverse dans la partie méridionale de son cours sont d'une grande fertilité. La ville principale de cette contrée est Nördlingen. Cette ville bâtie au bord de l'Éger, un des affluents de la Moerwitz, était jadis une ville impériale. Elle compte aujourd'hui 9000 habitants. C'est près de là, et surtout aux environs du village de Hirschheim et de l'ancienne chartreuse de Christgarten que fut livrée, les 5 et 6 septembre 1634, entre les Suédois commandés par le comte Bernard de Saxe-Weimer et par le général Horn, et les Impériaux sous les ordres de Ferdinand de Hongrie, la fameuse bataille de Nördlingen qui finit par la défaite des Suédois. C'est là également que le 3 août 1665, Turckheim et Condé remportèrent une victoire éclatante sur le général Mercy. —

Une petite rivière qui coule du sud-ouest vers le nord-est, jette ses eaux dans l'Éger près de Nördlingen (!) Elle arrose une vallée étroite toujours fraîche et verdoyante qui a reçu le nom de vallée des chartreux. (La vallée des chartreux est arrosée par le Goldbach ou Forellentach, mais j'en suis pas certain que ce que j'ai dit dans cet alinéa soit complètement exact. J'en ai pas de carte assez détaillée pour vérifier tout cela). —

Au 12^e et au 13^e siècle cette dernière vallée des chartreux était sous la domination des seigneurs de Hirschheim, dont la famille se partageait en quatre branches distinctes. Dans la vallée ils avaient le château de Hohenhaus,
et un

et un peu plus haut celui de Niederhaus qui paraît avoir été le manoir primitif des Hünheims. - En 1346, Conrad de Hünheim de Hohenhaus vendit son château de Hohenhaus, pour 2200 livres de deniers, au comte d'Oettingen, qui avait son château à quelque distance de là, vers le nord, dans la vallée de la Woernitz. - Le château de Niederhaus resta entre les mains des Hünheim, de Hahellinggen, la seule des branches de la famille qui survécut au commencement du 15^e siècle. Livré pendant un certain temps à la ligue de Souabe et détruit en 1579, le château de Niederhaus fut rebâti, et demeura propriété des Hahellinggen jusqu'à ce qu'il passa, par mariage de la dernière héritière de sa famille, entre les mains des de Walden, vers la fin du 16^e siècle. Mais déjà en 1597, Niederhaus fut vendu aux comtes de Oettingen pour 30000 florins. Sacagé par les Suédois en 1633, il ne fut plus rebâti. On n'en voit plus que les murs qui résistent aux intempéries depuis 250 ans. -

Les comtes d'Oettingen demeurèrent propriétaires de Hohenhaus jusqu'en 1807. L'empereur avait détruit en partie ce château en 1749. L'autour ne fut pas rebâti, depuis 1807, il est tombé rapidement en ruines.

A l'époque de la réforme, le bailliage de Hohenhaus appartenait à la branche d'Oettingen, qui passa au protestantisme et l'introduisit à Hünheim, à Christgarten et dans les environs, au mois d'octobre 1556. La même année 1556, le prieur de la chartreuse de Christgarten, Jean Sidermann, embrassa aussi la réforme avec tout son chapitre. La chartreuse avait été fondée en 1383 par Louis et Frédéric d'Oettingen un peu au dessus de Hohenhaus, au pied même du château, j'en crois. Aujourd'hui le hameau de Christgarten fait partie de la paroisse protestante de Hünheim qui comprend: (elle compte 500 habitants)

- 1^e Hünheim, situé entre les deux châteaux de Hohenhaus et Niederhaus. -
- 2^e Anhausen, hameau de sept maisons situé dans la vallée des charbonniers, sud-est du Hohenhaus, sur la rive droite du Goldbach ou Forellenbach. (Le château de Hohenhaus doit être sur la rive gauche). -
- 3^e L'ancien couvent de Christgarten, dont la chapelle existe encore et sert au culte. Quelques maisons l'entourent.
- 4^e Quelques maisons écartées ou fermes dont l'une, le Karlishof, ou Hintere Hof, ou Albrechtshof ou Schaphof, située au pied de Hohenhaus, probablement non loin du lieu.

de la chartreuse, nourrissait 1000 moutons en 1697. -

Le pieux de Christy arden, Jean Sudermann, qui avait embrassé le protestantisme en 1558 et abandonné son couvent au comte Louis d'Oettingen le 26 juin 1557, devint pasteur de Kirsatt et Kiklingen, paroisse dont la chartreuse avait eu le patronage depuis 1410. De 1562 à 1588, il fut pasteur des deux paroisses réunies de Hürnheim, et d'Ederheim. Mais il n'était plus jeune, et ses deux paroisses étaient un fardeau trop lourd pour lui. Il fit des vicaires qui demeureraient à Ederheim, et qui desservaient celle dernière paroisse. Bientôt Hürnheim fut encore trop difficile pour lui et souvent il se vit obligé d'appeler à son aide ses vicaires d'Ederheim. - Sudermann mourut le 2 juin 1588, il fut enterré derrière l'autel de l'église de Hürnheim. Son inscription funéraire dit qu'il fut pasteur de Hürnheim pendant 26 ans et qu'il était d'une famille patricienne ou noble. Il y est désigné sous le nom de Jean Sudermann de Laurenfels de Cologne.

La bataille de Nördlingen (1634) sevit surtout autour de Hürnheim, qui devint presque désert. En 1550, Georges Weigemeyer était curé de Hürnheim, et desservait en même temps la paroisse d'Ederheim. Il fut chassé parce qu'il fut soupçonné d'être favorable au protestantisme. Son successeur, Jean Dapsert, administra Hürnheim et Ederheim, de 1550 à 1552. Georges Bretzger après que les deux paroisses furent demeurées vacantes deux ou près de trois ans, les administra de 1555 à 1559. Il embrassa le protestantisme et peut être considéré comme le premier pasteur de l'endroit. - Jean Reuter ne fut que pasteur à Hürnheim - Ederheim, en 1559. Caspar Baumann fut pasteur de 1560 à 1562 et fut remplacé alors par Jean Sudermann, qui était depuis cinq ans pasteur de Kirsatt-Kiklingen. - Ita Dies. -

L'Abbé Becker ajoute ce qui suit: Ouvrages qui pourraient peut-être être consultés avec fruit:

1. Braun: Geschichte der Bischöfe von Augsburg (Histoire des évêques d'Augsbourg). Cet ouvrage a paru à Augsbourg en 1813. --
2. - Bayschlag: Geschichte der Stadt Nördlingen (Histoire de la ville de Nördlingen).

Dès 1539, les comtes d'œttingen, Charles Wolfgang de Harburg et son frère Louis 15 d'œttingen entreprirent sur leurs terres l'œuvre de la réforme. Louis 16 d'œttingen adopta en 1558 la discipline de l'église württembergeoise, c'est-à-dire sécularisa les couvents de Christyastan, de Zimmern et de Mönchsroth.

La ville impériale de Nördlingen fut la première de la contrée qui appela un disciple de Luther, Theobald Gerlachus (Billiamus) en 1522. Aussitôt les ^{carmes} carmélites se déclarèrent en faveur de la réforme. Les corps de métiers furent bientôt gagnés à la nouvelle doctrine, tandis que le conseil observait la neutralité. Après avoir acquis du comte d'Heilbronn le patronage et la dime de l'église de Nördlingen, le conseil présenta (1526) à l'évêque Jean Haldein, curé de Nördlingen et refusa de signer les articles de la confession d'Augsbourg, approuva par contre l'édit de Spire (1529) et demeura encore longtemps en relations avec l'évêque. Ce n'est qu'en 1541 que la ville se déclara unanimement pour le protestantisme. Caspar Lohmer, envoyé par Melancthon en 1543, organisa la discipline ecclésiastique sur le modèle de la réforme de Nuremberg. ... 77 - 9ta Jucker. --

Liste des documents concernant la chartrreuse de Christgarten conservés dans les archives du prince d'Oettingen-Wallerstein. —

Nota. — L'inventaire de ces documents, qui se trouvent à Wallerstein, a été fait en allemand par l'aide de l'archiviste de Wallerstein. — On a suivi l'ordre chronologique mais on a ajouté trois suppléments. — Je mettrai ces suppléments à leur place. — C'est l'abbé Tucker qui a traduit cet inventaire. — p. P. B. Rome 8 août-1900. —

n° 1. — 1383, 25 Mars. —

Acte de fondation du couvent de Christgarten pour les comtes Louis et Frédéric d'Oettingen, et acte d'affranchissement des biens donnés audit couvent par eux, par Jean de Hall, bourgeois de Nördlingen, par Fritz Löter et par son fils Henri et par Marguant Mendel de Nuremberg; et de libération d'impôts pour les dits biens, donné le jour de l'Annonciation de la Ste Vierge, orig. parch.

n° 2. — 1384, 22 Juillet. —

Les comtes Louis et Frédéric d'Oettingen prennent sous leur protection et affranchissent d'impôts le couvent de Christgarten pour la fondation d'un tel ils ont donné le lieu où est située la chapelle de St-Pierre, le patronage de l'église de Minnsfolt, un étang situé à Ederheim, et une forêt près de Kesslingen. — Donné le jour de St Marie Madeleine... Orig. parch. —

n° 3. — 1385, 17 Juillet. —

Frédéric Löter, Anna Löter et Henri Löter, bourgeois de Nördlingen, donnent le patronage de Ulzmannmungen au couvent de St-Pierre, appelé l'Ordre de Notre Seigneur... —

n° 4. — 1385, 1er Oct. —

Uely Dietrich et Agnès sa femme de Forn (Forheim) vendent pour 39 livres de deniers leur forêt appelée Dietricheshalde, située sur le Lier au lieu de Saan du couvent de St-Pierre. Orig. parch. —

n° 5. — 1386, 24 Avril. —

Jean le Gussregen et Suffy a (Sophie!) sa sœur, fille de son Henri Slesslin, vendent au prince

+ frère Jean et au chapitre du couvent de St Pierre près du hameau de Anhaus.
- en, appelé le couvent de jardin de notre seigneur, leur ferme de Pflaurock
(nunc Pflaumbloch) pour 1600 livres d'anciens. - il y a à la fin : signé : an saint
Gregorien tag. - ce qui me paraît être le jour de St-Gregois qui serait le 12 mars et non le 26.
copie du 18^e siècle. -

n° 6. -

1388, 12 Mars. -

Amadeüs Husselkiltin, de Pflaurock, fait don de quelques biens situés à
Pflaurock aux religieux de Christgarten. - Doné le jour de St-Gregois, orig. parch.

n° 7. -

1388, 12 Juillet. -

+ Frater Johannes prior domus cartusianis etc... novam plantationem domus
ortu christi Ordini cartusianensi incorporat. Dat. in domo Stⁱ Laurentii prope
Florentinam, (sic) anno dⁿⁱ 1388, die 12 mensis julii sub sigillo magno capituli
- tunc generalis. - copie du 18^e siècle. -

n° 8. -

1389, 28 Mai. -

Conrad de Ledingen donne son consentement à la vente d'un bien situé à
Osterhausen, vente projetée par sa femme Amadeüs d'Eylingen. Dat. etc...
orig. parch. -

n° 9. -

1389, 12 Juin. -

+ Amadeüs d'Eylingen, sœur de Guillaume d'Eylingen, et sa fille Agnès, de Holheim
(Holheim) vendent au frère Jean et au chapitre de St Pierre, appelé Christ-
garten, pour 120 florins, un bien situé à Osterhofen. - Dat. an dⁿⁱ novisant
- tily tag. orig. parch. -

n° 10. -

1389, 31 Juillet. -

Le patronage de Nynsfeld donné au couvent de Christgarten (domus Stⁱ Petri apos-
- toli ortus christi incorporata) par les comtes Louis et Frédéric, et le patronage
d'Utzenmemmingen (Utzenmemmingen) donné également au dit couvent par Henri
Lottar de Nördlingen, sont incorporés au dit couvent par le cardinal légat Philippe
de Alenconic, vu que les revenus du couvent (pas plus de 200 florins d'or) ne suffi-
- sent pas à l'entretien des religieux. - Dat. 11 Kal. Aug. -

n° 11. -

1389, 8 Sept. -

Jehan Mayr le jeune, bourgeois de Nördlingen, vend au couvent de St Pierre
appelé.

appelé Christgarten, pour 39 livres de deniers, une rente perpétuelle de 2 livres et de 8 schillings de deniers assignée sur un pré situé à Frikkingen,

Orig. perg. -

n° 12. - 1389, 24 sept. - -

Clara Guelin, fille de Jean Conrad Maier Eschart, bourgeois de Nördlingen, vend au prêtre Jean de St Pierre appelé Christgarten, pour 660 livres de deniers quelques biens situés à Holheim. - Orig. perg. -

n° 13. - 1390, 6 Janvier. - -

Les comtes Louis et Frédéric d'Altingen vendent devant le tribunal et la diffusion qui a surgi entre les religieux de St Pierre de Christgarten, d'une part; et Jean de Rickenbach et Fridel Brummen, bailli à Baldern, et Jean Güssregen, d'autre part, relativement aux biens situés à Pflaumloch et légués par Anna Hesselhiltin au couvent de Christgarten. - Orig. perg. -

n° 14. - 1390, 18 Mars. - -

Marguerite d'Elchingen donne au prêtre Jean de St Pierre, appelé Christgarten, pour une rente viagère, 4 acres de champs situés à Pflaumlochaufeld (territoire de Pflaumloch), aujourd'hui Pflaumloch. - Orig. perg. -

n° 15. - 1391, 3 Janvier. - -

Herdogen de Hiesen vend au prêtre Jean de Christgarten, pour 152 livres de deniers, 3 parcelles de prés appelés Herri et situés entre Holheim et Herkheim (Holheim et Herkheim) dat. le jour de St Agathe. Orig. perg. -

n° 16. - 1391, 23 sept. - -

Ruf Hagen le pêcheur, bourgeois de Nördlingen, vend au prêtre du couvent de St Pierre, pour 146 livres de deniers, la moitié de son étang à Osterhofen. Dat. vers St Michaelis. - Orig. perg. -

n° 17. - 1393, 24 Août. - -

Le prêtre Jean Swertzler, chapelain à Nördlingen, donne au prêtre et au chapitre de St Pierre, appelé Christgarten, la moitié de la métairie (ou manoir = Maisenhof) à Minder Altheim (je suppose Minder-Altheim). - Dat. vers St Barth. -

n° 18. - 1393, 24 Août. - -

Jean de Hall, bourgeois de Nördlingen, vend au prêtre et au chapitre de St Pierre dit Christgarten

Christgarten, pour 30 florins, une métairie (Meierhof = ferme du manoir) située à Anhusen (aujourd'hui Anhausen). Dat. v. s. Barth. orig. perg. . .

n.º 19. . .

1393, 27 Août. . .

Une prairie située à Pflunloch, nommée Hloffwiff (pié de la cour) d'un tènement de 3 journaux, dont un journal et demi appartient aux châteaux, à M. M. les ecclésiastiques d'Anhusen et à Hainrich) Kealin. (sic) Dat. le mercredi après la St. Barthélémy apocri. orig. parchemin; cachets tombés, les cordes sont conservées.

n.º 20. . .

1395, 27 oct. . .

Conrad Erlshuser de Zebingen et Jörg de Zippelingen, bailli à Hohenhuss (Hohenhaus, château) vendent au couvent de Christgarten, pour 250 florins de Rhin, leurs biens situés sur le territoire de Durgenheim, savoir: une métairie, 3 huttes et 14 huttes non encore charpentées, un verger situé sur la Wert, tous les droits du village, le fief du verger, le fief du territoire et l'élang situé entre Westingen et Durgenheim (nunc Durgenheim). Dat. orig. S. Simonis et Jude. copie du 17^e siècle.

n.º 21. . .

1396, 31 oct. . .

Arnold Gülichin (Gulich) donne au couvent de Christgarten une prébende à Bentzen Zymmeren (peut-être Zimmeren) . . . copie du 17^e siècle. . .

n.º 22. . .

1397, 3 Mai. . .

Guillaume de Hall, le jeune, bourgeois de Nördlingen, vend au couvent de Christgarten, pour 111 florins, ses biens situés à Osterhofen. Dat. . . Inv. S. Louis orig. perg. . .

n.º 23.

1397, 27 oct. . .

L'abbé Albert (Aulbrecht), le doyen Jean et le chapitre d'Elwangen transfèrent au couvent de Christgarten la propriété de trois moulins, d'une métairie et d'autres petits biens situés à Anhusen, et reçoivent par contre des comtes Louis et Frédéric d'Oettingen la dime laïque de Hayslerhousen. Dat. . . v. s. S. Simonis et Jude. - Orig. perg. . .

n.º 24. . .

1398, 29 nov. . .

Ulrich Zan et ses fils Georges et Jean, bourgeois de Langingen, vendent au prieur Jean et au chapitre de Christgarten, pour 640 florins de Rhin, le village de Durgenhofen et le patronage de l'église de ce lieu, et ce tout ce qui en dépend ainsi.

ainsi que la ferme de Wörtzingen (Wurzigen) et 1/2 arp. ent-de champ que l'a appar-
-tenu à la forteresse. (prob. château) de Hugenhofen. - Dat. orig. St. Ant. copie du 17^e siècle.
N° 25. - 1399, 135 vers. -

Olto le Lauginger, bourgeois de Nördlingen, vend au couvent de Christgarten,
pour 800 florins du Rhin, une forêt appelée la Boppsinger, située entre Swaindorf
et ledit couvent. Dat. de St. Antonii - orig. perg. -
N° 26. - 1399, 14 nov. -

+ Jean prieur, et le chapitre de Christgarten assignent au chevalier Walthar de
Stadgin (Stavie) durant, les revenus du village de Hugenhofen et une partie de
ceux de la forêt de Boppsinger, pour la fondation de 1000 florins faits par lui, et avec
laquelle ils ont acheté le lieu et la forêt. - Dat. ... après St. Martin... copie du 18^e siècle
N° 27. - 1399, 8 Dec. -

Henri Grymhaat-Rakelichus en decanus ecclesie St. Severini coloniensis, conser-
-vator priuilegiorum Ordinis Cartusienso a sede apostolica indultorum, dominis...
-prepositis ecclesie Augustensis... decano ecclesie Instatiniensis, Johanni Vogt-
-nia Augustensis et Johanni de Hirnheim, ecclesie Instatiniensis canonico mandata
-domini orti christi prope Nördlingen secundum bullam Innocentii pape d. d. Arnisio-
-na. Et non. februarii in possessionibus suis gravari non permittere. Datam anno
1399 mensis decembris die octava. - orig. perg. -
N° 28. - 1400, (ap. gen.) -

+ Hephamus prior cartusie cum ceteris capitulis generalis ordinis cartusienso dif-
-finitoribus Ludewico et Frederico comitibus de Ottingen domus orti christi prope
-Nördlingen, fundatoribus eorumque uxoribus etque parentibus unius amplex.
-arum, per totum ordinem post mortem eorum, concedit. Donata in domo sancti
-sub sigillo domus cartusie, anno dñi M. cccc. sedente nostro capitulo generali,
orig. perg. -
N° 29. - 1400, 14 Oct. -

+ Frère Jean et le chapitre de Christgarten allient que les comtes Louis et Fran-
-cois d'Ottingen leur ont cédé 1 et 1/2 auchée de prés à Pflunloch (Pflaumloch), derri-
-ère l'église; 2 acres de champs et une cabane situés à Utzmannsingen, le pré
-situé sous le fort-château de Hohenhausen et un champ situé près du Hindernhof
(métairie).

(métairie derrière) au bord de chemin d'Althcim, tandis qu'ils ont eux-mêmes donné en échange aux comtes une cabane à Zolingen, une cabane à Wechingen et un champ situé près du Hinderhof (métairie derrière) au bord de chemin d'Althcim, Dat. ... orig. perg. -

n° 30. -

1400, 14 octobre. -

Acte des comtes Louis et Frédéric d'ettingen relatif à l'échange de biens mentionné dans l'acte précédent, de même date. orig. perg. -

n° 31.

1400, 12 novembre. -

Jean prieur de la chartreuse de Christgarten, donne un témoignage. copie du 18^e siècle. -

n° 32. -

1402, 28 Avril. -

Tob de Halle, bourgeois d'Ulme (sans doute Ulm) se désiste de toutes prétentions sur les biens donnés par son père Walther Tob, chevalier, au couvent de Christgarten. Dat. ... copie du 18^e siècle. -

n° 33. -

1405, 16 Juillet. -

Eberhardus episcopus Augustanus in faciem a Johanne de Bolstat senioris armigeri monasterii in Orti Christi donationem decimarum ex villa Ahusen prope altam domum confirmat. Dat. in castro Zolingen a die 16 05, in die septem fratrum, memorum. orig. perg. -

n° 34. -

1405, 2 sept. -

Jean de Bolstat, l'aîné, et sa femme Adélaïde Emhoferin (Emhofer) donnent au couvent de Christgarten la grande et la petite dime d'Ohausen, excepté la dime des légumes et du poisson due au curé de Bolstat. orig. perg. -

n° 35. -

1406, 20 février. -

Jean de Bolstat, l'aîné, et Adélaïde Emhoferin (Emhofer) sa femme attestent avoir reçu du couvent de Christgarten 30 florins, 16 plapparts et un muid d'épautre comme paiement de la dime d'Ahusen (Ahusen). copie du 18^e siècle.

n° 36. -

1409, 29 sept. -

Ulrich le jeune, maréchal d'obendorff, fait don au prieur et à la communauté du couvent de Christgarten du droit d'église et des églises de Langnum et des Widen, des petite et grande dîmes appartenant à ces églises. Dat. le jour de St Michel. - chel

Michel. - copie du 17^e siècle. -

n° 37. -

1410, 2 Août. -

Sifrid, abbé, Louis, doyen et la communauté de la maison de Dieu d'Ellwang, d'éclairant que les biens d'église à eux appartenant et le ^{siège, droit de patronage?} Wiedem, des églises paroissiales de Langingen, que Ulrich le jeune, maréchal d'Obersdorf a donné au prieur Albrecht et à la communauté de l'abbaye de Christgarten, sont propriété dudit couvent; à condition que Ulrich leur cède d'autres biens en retour. Daté le 1^{er} samedi avant le jour de St Oswald. copie du 17^e siècle. -

n° 38. -

1411, 23 Janvier. -

Frère Albrecht, prieur de la maison de Christgarten, déclare que d'accord avec tous ses frères il consent à l'échange que Erckinger Maréchal de Biberach et Ulrich le jeune Maréchal d'Obersdorf ont fait du consentement de l'évêque Eberhard d'Augsbourg, savoir que Erckinger a donné à Ulrich la grande et la petite dime à Katzen-Wiedem, qui de tout temps fut une dime laïque, et le bailliage qui de tout temps dépendait du Wiedemhof à Langnien, contre le tiers de la grande et de la petite dime de la ...? et du hameau de Bocksberg, qui de tout temps a appartenu à l'église de Langnien. Donné, le 2^e dimanche de St Pauli. copie du 17^e siècle. -

n° 39. -

1411, 1^{er} Avril. -

Eberhardus episcopus Augustensis ecclesiam parochialem in Langnien et jurisdictionem cum singulis juribus, fructibus et obventionibus monasterio Orti christi incorporat. Datum Anno Dni 1411, kalendas Aprilis. copie du 17^e siècle. -

n° 40. -

1411, 23 Août. -

Jacques Buman, bourgeois de Nördlingen, vend au prieur Albert et au chapitre de Christgarten, pour 110 florins de Rhin, un arpent de bien situé à Fom et un étang à Osterhofen. - Dat. au saint Bartholomaeus au est. Orig. perg. -

n° 41. -

1411, 14 Novembre. -

Jacques Buman, bourgeois de Nördlingen, et Catherine sa femme vendent au prieur Albert et au chapitre de Christgarten deux métairies et cabanes situées à Bongrien, ainsi qu'une cabane située à Fom (peut-être Forheim), pour 86 florins de Rhin. (non comprises dans ces terres vendues sont deux forêts, le Heiligenholz (la forêt des saints)).

saints) et la forêt de Langing... 8... copie du 18^e siècle.

n° 42. 1416, 6 février.

Else de Mindelberg, épouse de feu Henri de Lürwang, chevalier, et Jean et Henri de Lürwang, frères, tous deux fils de Henri de Lürwang surnommé, vendent au prieur Albert et au chapitre de Christgarten, pour 298 florins leur métairie située au village de Kemnaten (probablement Dorf Kemnathen), le jour de St. Donatée. copie du 17^e/18^e siècle.

n° 43. 1418, 28 février.

Frédéric l'aîné, comte d'Oettingen fonde (donne ou lègue) au couvent de Christgarten la patronage de l'église de Bolstat avec le vicar, la grosse et la petite dîme qui y appartiennent. copie du 16^e siècle.

n° 44. 1418, 12 Mars.

L'empereur Sigismond accorde au couvent de Christgarten le privilège d'être exempt de douanes dans tout l'empire. Louis le jeune, comte d'Oettingen, confirme les libertés du couvent de Christgarten. Donné à Constance (Costanz) 1418, le jour de St. Grégoire, orig. perg. sigillum minusc.

n° 45. 1418, 1^{er} novembre.

Louis le jeune, comte d'Oettingen, confirme les libertés du couvent de Christgarten. Donné le jour de la Toussaint. copie du 18^e siècle.

n° 46. 1419, 9 Juin.

Frédéric le cadet, comte d'Oettingen, confirme les franchises du couvent de Christgarten... Datum... copie du 18^e siècle.

n° 47. 1420, 30 sept.

Guillaume Vetter, domicilié, jadis devant la Litschenhaus (maison allemande = probablement maison de l'ordre teutonique) et bourgeois de Weid, et sa femme Elisabeth vendent au prieur Albert et au chapitre de Christgarten, pour 499 florins du Rhin, leur prairie appelée le Dubsfurt contenant 29 fanchées et située au dessus de Weidshain sur la Smutter. Datum after montag nach Sant Michaelis etc. copie du 17^e/18^e siècle.

n° 48. 1423, 28 Juin.

Törg (Georges, peut être aussi quelquefois Jérôme) de Minsfelt, bourgeois de Guntzenhausen (Guntzenhausen) et sa femme Elisabeth déclarent qu'ils se sont entendus avec le prieur Albert.

+ Albert, le procureur Thom an Spilpanger et tout le chapitre de Christgarten volontairement à toutes les prétentions qu'ils avaient des deux côtés; ils renoucent à toutes leurs prétentions sur leur Weidum, (le motain le bédit par droit de ^{viuvologie} portage) situés à Minnsfelt et promettent au contraire de lier au couvent; tous les ans, la dime de leurs biens situés sur le territoire de Minnsfelt; Dat. in vigilia scti et Pauli ap. solorum. orig. perg. -

n° 49. -

1423, 26 Juillet. -

Ulrich le Berger de Benzengimmern déclare que sur son pré situé à Benzengimmern, au dessus du stag (chemin) du Brühl et contenant 1/2 fauchée, une rente annuelle d'un florin est à payer au couvent de Christgarten, à St. Michel, Dat. au montag nach sant Jacobs etc. orig. perg. -

n° 50.

1423, 21 sept. -

Contz Reicher, bourgeois de Langingen, et Else sa femme vendent au couvent de Christgarten, pour 70 florins de Rhin, leur Weid (je suppose weide, pâturage) à Merdingen, appelé le Weid du Duc (des Hertzogen Weid). Dat. le jour de St. Mathieu. copie au 18^e siècle.

n° 51.

1424, 24 Juin. -

+ Marguerite Taghammer, appelée Ammannin et Marguerite Ammannin sa fille légitime, toutes deux bourgeois de Nördlingen, vendent au prévost Albert et au chapitre de Christgarten, pour une rente viagère de 7 florins la dime de quelques champs situés à Pirchachhusen au lieu d'it-Preytingen. Sont exceptés 8 et 1/2 deniers, qui sont à payer chaque année au curé de Steinheim pour un anniversaire. Donné le jour de St. Jean... copie du 18^e siècle. -

n° 52. -

1424, 21 Juillet. -

Jean Mair et Jean Henseml, bourgeois de Marktöffingen, gardiens du meier Jean Recholer, confient avec l'autorisation de Henri de Saggendorf, bailli à Walslein (ou Wäl-Mallerstein), le dit meier aux frères du couvent de Christgarten et lui remettent tous ses biens pour qu'ils prennent soin de lui. Dat. in feria secunda post Assumptionis beate Marie virginis... orig. perg. -

n° 53. -

1425, 25 Juin. -

+ Myllold Waler, domicilié à Gosshaym, et Barbe sa femme, et Craft et Georg Waler, leurs fils, vendent au prévost Albert et au chapitre du couvent de Christgarten pour

- Inventaire -

pour 104 florins, deux vergens au village de Hüssheim. Dat. au Montag nach
Sant Johans Baptisten tag. . . copie du 18^e siècle. -

n^o 54. 1425, 4 Juillet.

Wilbold Waler et sa femme, et Craft et Jörg (Georg) leurs fils, vendent
+ au pieux Albert et au chapitre de Christgarten, pour 36 florins du Rhin, leur
ferme située à Hüssheim. Dat. au Sant Ulrichs des heiligen bischofs tag. copie du 18^e siècle.

n^o 55. 1426, 17 Avril.

Wilbold Waler et sa femme Barbe déclarent pour eux et pour tous leurs fils,
que pour leur ferme située à Hüssheim, près de l'église, qu'ils ont vendue au pieux
+ Albert et au chapitre de Christgarten, un den en pain est dû chaque année à l'église
de Hüssheim (H. Urs de H.) cette disposition avait été oubliée dans l'acte de vente
précédent. Dat. copie du 18^e siècle. -

n^o 56. 1426, 25 Juin. -

Tod auct episcopus Albanensis cardinalis de Urbinis legatus apostolicus sedis ac
Jacobus Urbinensis et Bernhardus Cavallensis episcopi omnibus ecclesiam,
domus orti christi visitantibus et pro restauracione edificiorum, adjunctis maner
porrigentibus in quibusdam partibus indulgentiarum quadraginta dierum proleant.
Dat. Nuremberge, die martis vicesima quinta mensis Junii. . . . orig. vidimus. . . .

n^o 57. - 1427, 11 février. -

Marguardus Prockmaire clericus Eystetensis diocesis publicus imperiali auctoritate
curie Augustensis notarius juratus priori monasterii orti christi trans unyelan, vidi-
maten, privilegiorum a Martino 5^o papa universis patribus cartensibus ordinis
datorum, S. S. Romae apud sanctos apostolos 8^o nonas octobris pontificatus sui
anno octavo. instrumento publico exigit. Dat. Auguste die undecima mensis feb-
-ruarii. orig. perg. -

n^o 58. - 1428, -

Erhardus prioratus, Johannes decanus totiusque conventus intemeratae virginis
Mariæ in Undendorff Frisingensis diocesis Albertum priorem totiusque con-
-ventus, domus orti christi eorumque successores in paternitatam recipiunt. Dat. . . .

Anno dñi 1428. copie du 18^e siècle. -

n^o 59. - 1429, 19 Août. -

M^ome Mère et les sœurs de la maison de Diele nommée à la même ass-
-emblée, à Kittingen cèdent au couvent de Christgarten les dettes qu'elles avaient
à réclamer au défunt maire de cet endroit Georges Kayser, dat. le soir de la St-
Bernard. orig. document en papier, inscriptions marginales: chirographum, indentum,

n° 60. — 1430, 1^{er} Avril. —

Henni, le berger, et son Buser, les deux à Benzengymmem, déclarent qu'une
une 1/2 sauchée de pré située à Benzengymmem, au dessus du steg (chemin) au
Brühl, qu'ils tiennent en fief du couvent de Christgarten, ils veulent payer un cens
annuel d'un florin du Rhin à la St-Michel. — voir n° 49... orig. perg. —

n° 61. — 1430, 3 Mai. —

Pierre (de Schaumberg) évêque d'Angsbourg, tranche le différend entre Jean Vech
de Kirstat et le couvent de Christgarten en ce sens que Jean Vech gardera la fer-
-me et en jouira jusqu'aux quatre premiers jours du carême prochain; à cette
époque il s'en ira et ne fera plus d'autres revendications au couvent. — donné le
jour de l'Invention de la St-Casie. — copie du 18^e siècle. —

n° 62. — 1430, 18 Mai. —

Ulrich, comte d'Oettingen, confirme les franchises du couvent de Christgarten.
dat. am sonntag vor dem heiligen pfingstag. — copie du 17^e siècle. —

n° 63. — 1430, 28 Mai. —

Jean, comte d'Oettingen, confirme les franchises du couvent de Christgarten,
même date. copie du 17^e siècle. —

n° 64. — 1436, 24 Juin. —

Guillaume Jagshaimer déclare qu'il a reçu du couvent de Christgarten 15
florins du Rhin à titre d'indemnité pour toutes les revendications qu'il a faites
au couvent relativement à sa cousine Ammanis et à sa fille d'heureuse
mémoire (voir n° 51). dat. jour de St-Jean. — copie du 17^e/₁₈^e siècle. —

n° 65. — 1430, 6 oct. —

Frater Bartholomeus Lexari theologiae professor ac totius Ordinis Praedicator-
-um magister Albertum priorem et fratres domus Orti christi in fraternitate
Ordinis sui suscipit. dat. basilie die sexta mensis octobris. — copie du
18^e siècle. —

N° 62. ^{bis} (in partement) 1433, 30 Juillet. -

+ Todocus Pelling capellanus altaris 1^{re} Anthoni hospitalis in opido Dillingen
 an in manibus Alberti prioris totaque conventui monasterii Ordinis Christi-
 anorum pomeriani, sitation, in prefato opido Dillingen p^{re}sentis hospitalis ibidem
 resignat. Dat. in monasterio religiosorum fratrum domus Ordinis Christi in portione
 principalis ecclesie ejusdem monasterii die tricesima mensis Julii. Membra-
 neum instrumentum publicum, a Bartolomeo Baerznhoffer de Langingen
 clerico Augstensis diocesis publico notario redactum, signoque et nomine suis sign.
 N° 63. ^{bis} 1433, 16 octobris. -

+ Albert prior et le chapitre de Christgarten, assurent à Messire Jérôme
 Sextetter, leur ancien curé à Langenhofen, à son frère Ulrich Sextetter et à
 Georges Fingebud, fils de leur sœur, une rente viagère composée du tiers de
 la dîme de Lutzing (ou Lutzingen), pour l'acquisition de laquelle ledit Jérôme
 Sextetter avait donné 100 florins au couvent. Datum Joure de St Gall. copie du 15^e siècle.
 N° 64. ^{bis} 1434, 21 Avril. -

Bulle synodi generalis Basiliensis qua certam pecunie summam, videlicet
 florenos de Reno 666 et solidos 15 ab ordine cartusienis Antropit, Argentina
 Ordinis Christi et sancte Margarete in Basilea pro prosecutione fidei acceptam
 patetur. Dat. Basilea XII kal. Maii. orig. perg. -

N° 65. ^{bis} 1434, 11 Mai. -
 + Johs Byllung, chapelain de l'autel de St Antoine à l'hospital du St Esprit à Dyl-
 gen (Dillingen) légue au prior Albert et au chapitre de Christgarten son v^{er}ger
 qu'il a acheté de Conzen Mader, charpentier à Dillingen. Dat. om affectum.
 entag nach godiam' l'und Erymach' der bylligen merker laig. - orig. perg. -

N° 66. 1434, 18 Juin. -
 Henri bruchasse (bruchass) prior, Gottfried Marscher Doyen et le chapitre de la
 cathédrale d'Augsbourg cedent au couvent de Christgarten la dîme d'upoin (un
 1/2 charpar an) du Hültinger situé à Mardingon contre le fief de Christgarten
 appelé fief de Schönfeld, situé audit lieu. Dat. v^{er} feitag nach santt Nitodas heiligen marteners
 (orig. - copie du 18^e siècle.)

N° 67. - 1435, 12 Janvier. -
 Jean, Ulrich, Guillaume et Albert, comtes d'Oettingen, frères, s'échangent avec le
 prior

+ juieur Albert du couvent de christgarten leurs revenus de moulin d'Ahausen, (Ahausen) situé sous (le château) Hohenhaut, contre quelques biens appartenant à christgarten. Dat. am mittwuch nach sant Erhens tag. copie du 18^e siècle. -

n^o 68.

1435, 18 Juill et. -

L'abbé Jean et le chapitre d'Ellwangen vendent au couvent de christgarten, pour 170 florins de Rhin, leur moulin situé à Ahausen (Ahausen) dans le Ries (on appelle ainsi la vallée ou le bassin de la Wernitz) sous Hohenhuse, et comprennent dans la vente les 14 deniers que christgarten devait leur payer annuellement pour dîme de pois. Donnée à Ellwangen am montag vor sant Marie Magdalenen tag. orig. perg.

n^o 69. -

1435, 20 déc. -

Courad Carnet, bourgeois de Wedde, vend au couvent de christgarten son petit bien appelé le Lochhof, situé à Münster pour 160 florins de Rhin. - Dat. am sant Thomas des heiligen apostels abent. orig. perg. -

n^o 70. -

1436, 6 Mai. -

Jacques Han et Ulrich Muser, bourgeois de Giengen, se déclarent satisfaits de la donation faite au couvent de christgarten, pour un anniversaire, par leur beau frère feu Thome Sexstetter. Selon l'acte de donation, la vente viagère à faire au donateur par le couvent se compose du tiers de la dime de Lutzingen qui appartient au couvent. Cette rente ira au couvent après la mort d'Ulrich Sexstetter, père de Thome, et celle de Georges (Georgius ou Gregorius) Ringebut. Dat. auf dem montag als man junder heiligen kirchen singet cantale. orig. -

n^o 71. -

1436, 28 Juin. -

Gratte (Marguerite) Voglerin (Vogler) d'Ulme (prob. d'Ulm) fonde au couvent de christgarten un anniversaire pour son père Lutzger Vogler et sa mère Marguerite Vogler ^{leur} défunte; elle lègue pour cela tous ses biens (excepté 20 florins de Rhin). - Dat. v. sant Petrus und sant Pauls der heiligen großboten abent. - copie du 18^e s.

n^o 72. -

1436, 23 Oct. -

Synodus generalis Basiliensis mandat archiepiscopo Maguntino et episcopo Augustensi ut domos Orti christi et Aulae Mariae ordinis cartusienis Augustaniensis diocesis, necnon universorum priorum et conventuum domos ejusdem ordinis per Alemanniam constitutorum, contra quosdam seculares, qui eas tabulis, galellis et aliis restitu-

exactionibus extorsissent, tunc antea eis que manus auxiliares prebeant. Dat. 8 ailes X^o Kal. novemb^{ris}, orig. perg. --

n^o 73. -- 1437, 4 Juin. --

Jean Brumann de Hluisheim, manant du couvent de Christgarten à sa ferme de Hluisheim, qui depuis longtemps n'a pas payé son cens annuel, a mis la ferme en fiche et a été pour cela incarcéré, puis remis en liberté à la prière de Crafftan Vetter d'Ulme, gérant de ses affaires, prête serment de ne pas se venger et rendre sa ferme au couvent pour que celui-ci puisse en disposer autrement. Dat. ... orig. perg. --

n^o 74. -- 1437, 24 Juillet. --

Guillaume, comte d'ettingen, confirme les franchises du couvent de Christgarten. Dat. au saint Jacobs abent et ... copie du 18^e siècle. --

n^o 75. -- 1438, 28 Juin. --

Le pieux Albert et le chapitre du couvent de Christgarten déclarent que demoiselle Elisabeth Strayffin, fille de Jean Strayffin, bourgeoise de Kämpfen (probablement Kempten) leur a donné 40 florins avec lesquels ils ont bâti une cellule pour un frère qui prie et offre encore la sainte messe pour elle et pour ses ancêtres. Dat. ... orig. perg. --

n^o 76. -- 1438, 16 Juillet. --

Frédéric, évêque, et le chapitre de Ratisbonne transfèrent au couvent de Christgarten la propriété de la petite et de la grosse dime de Fünfstatt que Torz (Georges) de Mending a donné au couvent. Fonné à Ratisbonne le mercredi après la St^e Marguerite. Orig. perg. -- Le copiste avait sommé comme date de l'acte le 9 juillet; un correcteur met le 16 juillet et fait observer que les chartreux célèbrent la St^e Marguerite le 20 juillet. Mais l'acte n'est pas délivré par les chartreux. Le correcteur a raison, car l'église fait aussi la St^e Marguerite le 20 juillet. P. B. --

n^o 77. -- 1438, 21 Juillet. --

Georges de Mendingen vend pour 2000 florins de Rhin au couvent de Christgarten la grosse et la petite dime de Fünfstatt avec l'autorisation de l'évêque et du chapitre de Ratisbonne, dont la dite dime est un pief. Fonné le 1^{er} lundi après la fête de St^e Marguerite vierge. orig. perg. --

N^o 78. -

1438, 24 Juiil et. -

+ Georges de Mendingen (on écrit Mending et Mendingen) délève au prieur Albert et au chapitre de Christgarten quittance de 80 florins du Rhin, somme qu'il a reçu à compte des 2000 florins, prix de la vente de la grosse et de la petite dime de Tinslatt. Donné le 1^{er} jeudi après la fête de St. Marguerite. Vierge. - orig. p. orig.

N^o 79. -1438, 10^e Août. -

Kraft Vetter de Kaltenegk, bourgeois d'Ulm, lègue au couvent de Christgarten la dime de Neuenweiler, paroisse d'Altmanshofen. Donné le ? avant St. Laurent (avant le 10 août par conséquent) copie du 18^e siècle. -

N^o 80. -

1438, 24 sept. -

Margartha de Hoppingen, ux legitima Wolff de Hoppingen monasterio Orti Cristi circa castrum Hohenhess (Hohenhess) omnia et omnia, vestes, singulos etc. que ad ipsius corporis decorem spectant, donat. Dat. die mercurii vicesima quarta mensis septembris. Johannes Wideman clericus Augustensis et ceteris probis notariis. - Instr. notarié. -

N^o 81.

1438, 17 oct. -

Soeur Marguerite, Abbessé, et le chapitre du monastère de Zymeren (Zimmer) + rendent au père Albert, prieur, et au chapitre de Christgarten, pour 80 florins du Rhin, une forêt appelée le Meselsperg, située près du dit couvent de Christgarten. Dat. undem, nächsten freytag nach Sant Gallen tag. - orig. perg. -

N^o 82. -

1438, 28 Nov. -

Nicolaus tituli sanctae Crucis in Teres alem presbiter cardinalis per Germaniam apostolicæ sedis legatus, monasterio Orti Cristi decimas a laicis retentas aut a parochialibus ecclesiis abstractas redimere concedit. Datum Augustæ die XXVIIII mensis novembris. Copie du 18^e siècle. -

N^o 83. -1438, 1^{er} Décembre. -

Ott Vetter de Kaltenegk, bourgeois de Weid, et Hiltgart (Hildegard) veuve de Kraft Vetter, bourgeois d'Ulm, transmettent la dime de Neuenweiler lèguée au couvent de Christgarten par leur frère et mari défunt. Dat. montag nach St. Andreustag. copie du 18^e s.

N^o 84. -

1438. -

Matthieu Ruyff et Barbe sa femme, bourgeois de Höchstelen (aujourd'hui Höchstädt) vendent

+ vendent au prieur Albert et au chapitre de Christgarten leur dime de Lutzin-
-gen pour 220 florins de Rhin. Dat. anno dñi 1438. copie du 18^e siècle. -
 n° 85. --- 1439, 12. Déc. ---

Jörg (Georg) de Wandingen vend au prieur Oswald et au chapitre de Christgarten,
 pour 50 florins de Rhin, son enclos, sa maison et son hangar à Künffstalt appelé
 ferme de St. Kellin. Dat. an sumpstag nach sant Mycloustag. orig. franç. -
 n° 86. --- 1441, 21 Mars. ---

Othreket le cadet, bourgeois de Worde, lègue au prieur et au chapitre de Christ-
-garten une rente annuelle et perpétuelle de 60 fromages du mois de mai à
 -grés nés a ferme appelée la ferme d' Aschach. --- orig. vidimus du 19 juillet 1539.
 n° 87. --- 1441, 28 sept. ---

Louis, comte palatin de Rhin, Duc de Bavière, exempté de tout impôt et de tou-
 -te charge, en faveur du couvent de Christgarten, l'église de Kirstat; ainsi qu'un
 -deux Experten? et quelques maisons audit lieu. Dat. zu Ingstat am pfingstag vor
 -sant Michelstag. copie du 17^e siècle. -
 n° 88. --- 1442, 23 Avril. ---

Erasmus de Biberbach, maréchal héréditaire du St-Empire, vend au couvent de Christ-
-garten, pour 450 florins de Rhin, les dîmes de la châtellenie et du hameau de
Bogsperg. Dat. v. sant Jörg an des heiligen niters untermönters auent. copie du 17^e siècle.
 n° 89. --- 1444, 12 Janvier. ---

Sophie née de Rammüngen, veuve d' Ulrich de Westernach, conformément au
 -testament de son frère Startit de Rammüngen, fonde au prix de 1000 florins
 -du Rhin, un anniversaire perpétuel à Christgarten pour le repos de l'âme de son
 -père. Dat. --- copie du 18^e siècle. -

n° 90. --- 1444, 29 Mai. ---
Jean Mangmaier, le teinturier d' Augsbourg, bourgeois de Langingen, se désiste
 -vis à vis du couvent de Christgarten, de ses prétentions sur quelques biens provenant
 -de sa femme. Dat. --- orig. franç. -

n° 91. --- 1445, 19 Mars. ---
Pierre, évêque d' Augsbourg, statue dans le différend qui s'est élevé entre le cou-
 -vent de Kirches et celui de Christgarten relativement à la dime d' Utzmanning en
 -que

que la cause sera reprise dans six semaines et trois jours ...

orig. perg.

n° 92. ---

1445, 31 Mai. ---

Georges de Graueneggt et Rodolphe de Bopffingen (Bopffingen) vendent au couvent de Christgarten, pour 23 florins, la dime des céréales et la dime du foin, qui est une dime laïque, de trois fermes et de quelques piefs à Lutzingen ...

copie du 17^{siè}.

n° 93. ---

1445, 11 Juin. ---

Wolff de Grauffnegg et Frédéric de Grauffnegg son fils déclarent que c'est de leur consentement que leur fils et frère Georges de Grauffnegg, ^{lorsqu'il} ~~doit~~ a rendu avec Rodolphe de Bopffingen (nunc Bopffingen) la dime de Lutzingen au couvent de Christgarten, a mis en gage la ferme de Lutzingen qu'il a achetée de Rodolphe de Bopffingen, ainsi que sa maison à Höchsteten (Höchstädt) bâtie par lui, et sa prairie, un jardin et ce qu'il possède dans la ville et l'Étter (probablement territoire de Höchsteten). Dat. en feytag vor sant Vils tag. copie du 17^{siè}.

n° 94. ---

1445, 27 novembre. ---

Joan Rauch de Kössingen, hugel scheblerin (Ange schebler) sa femme et Catherine scheblerin, fille de Jean Haintzen schebler et de l'Ange scheblerin, vendent au couvent de Christgarten leurs droits de noyales sur 6 fanchées de prés appelées les noyales et situées à la Schönin vers Kössingen. Le vent. est fait à un prix de 46 florins de Rhin. Dat. en registri sambstag vor sant Andreas ... copie du 17^{siè}.

n° 95. ---

1446, 19 février. ---

Marguerite, comtesse palatine de Rhin, duchesse de Bar, exempte de tout impôt, après la mort de son mari Louis, en faveur de la chartreuse de Christgarten, l'église de Kirstat, ainsi que les deux fermes et quelques maisons audit lieu. Dat. Memburg en sambstag vor sant Mathias ... copie du 17^{siè}.

n° 96. ---

1447, 17 Avril. ---

Ulrich Billung, bourgeois de Mende, renonce en faveur de son père André, procureur du couvent de Christgarten, à la succession de son père Tohen Billung de son ritz, chapelain de l'hôpital de Billingen, succession que celui-ci a léguée audit couvent. Dat. --- orig. perg. ---

n° 97. ---

1447, 3 nov. ---

Pierre, évêque d'Autbourg, dans les différends survenue entre l'abbé et le couvent de Kirchheim

Kirchheim

Kirchen d'une part, et le pieux et le chapitre de Christgarten d'autre part, relativement à la dime d'Ulm münning en près de Nördlingen, prononcée en faveur de Christgarten. Dat. ... orig. perg. -

N^o 98. -

1448, 4 Janvier. -

Religiosa virgo Margaretha Odenmayerin (Odenmayerin - Odenmayer) inclus a in inclusorio apud sanctum salvatorem prope Ingelstamiam, Eystetensis dyocesis, procuratores donacionis unius perpetue libere synonice priorii totiusque conventus domus Orti Cristi ab ipsa facta constituit. Dat. die veneris que erat postea (scilicet quinta) mensis Januarii. Instrument notarié. ... Ehardus Wisnullek de Frachtoltingen, clericus Augustensis dyocesis notarius publicus. -

N^o 99. -

1448, 15 Mars. -

Le pieux et le chapitre de Christgarten scellent (qui? sans doute le document précédent). Les deux sceaux sont bien conservés. Par chemin avec 5 sceaux. -

N^o 100. -

1448, 15 Mai. -

Pierre, évêque d'Autbourg, appelé à trancher le différend du couvent de Christgarten et du couvent des Dominicaines de Dillingen, relativement à trois champs situés à Histingen, et à ce que deux champs appartiendront aux Dominicaines et le troisième aux chanoines. Dat. ... copie du 18^e siècle.

N^o 101. -

1448, 13 Juin. -

Leonhardus Gessel, canonicus ecclesie majoris et curie Augustensis officialis in absentia Johannis Kautsch vicarii in spiritualibus, donacionem a muliere Kalthen in a Löffellern de Maigishain domui Orti Cristi in personam patris Andree Vichel profusi dictae domus predictae confirmat. Dat. Auguste. In nomine sancti Antonii. orig. perg.

N^o 102. -

1449, 1^{er} Mai. -

Ulrich Stolz, surnommé Holtzhasser, vend en son nom et au nom de ses deux frères Jean et Leonard Holtzhasser, pour 7 et 1/2 florins de Rhin, 8 fanèches de pré situées près de l'église de Notre Dame de Kirsat et appelé le pré sacré. Dat. an saint Philippus und Jacobs. ... copie du 18^e siècle. -

N^o 103. -

1450, 7 Mars. -

Le pieux et le chapitre de Christgarten approuvent leur sceau. (à quoi?) Dat. an Samstag vor dem Sonntag oculi in verfasten. copie du 18^e siècle. -

n° 104. --

1451, 12 Octobre. --

Petrus tituli sancti vitalis presbyter Cardinalis Augustanus vulgariter nuncupatus omnibus fidelibus altare in honore sancti Andree et aliorum omnium apostolorum, consuetudinem et in ecclesia beati christi locatum, resistantibus centum dies indulgentiarum, proebat. Dat. in castro nostro Dillingen 1111 dies octobris. copie du 18^e siècle. --

n° 105. --

1452, 15 Juin. --

Pierre Gaist, bourgeois de Gmünd, vend à la chartreuse de Christgarten, pour 185 florins de Rhin, sa ferme située à Schwayndorff (nunc Schwindorf). Dat. an sont Yets tag. copie du 18^e siècle. --

n° 106. --

1452, 18 Octobre. --

Père Simon, prieur, et le chapitre de Christgarten, à la demande de noble Guillelme de Schepbach vendent à son frère Georges de Schepbach leur noyale située à Achmendingen, appelée le Heiligenholz (le bois sacré) ou bien le bois d'égling, ainsi que des cens à Achmendingen. et la vente est confirmée par les vendeurs par un titree en attendant qu'ils délayent le contrat de vente. Dat. an dem tag Symnis et We... orig. perg. --

n° 107. --

1453, 20 Juillet. --

Georges et André des Frickingen, frères, bourgeois d'Angsboung, vendent au couvent de Christgarten, pour 300 florins de Rhin, leur forêt appelée Danhald située près de Christgarten, qu'ils ont héritée de leur père Georges Frickingen. Donnée le vendredi fête de Ste Marguerite virge et mart. orig. perg. --

n° 108. --

1454, 7 Sept. --

Maître Ulrich Bildmacher de Dinkelspüchel (Dinkesbühl), qui est domicilié en ce moment à Christgarten, qui a déjà passé quelques années dans ce couvent et qui désire y finir ses jours et y recevoir la pension comme un autre père, déclare et promet au prieur Simon et au chapitre que tout ce qu'il leur a apporté restera à leur maison... orig. perg. --

n° 109. --

1459, 12 février. --

+ André, prieur, et le chapitre de Christgarten reçoivent Ulrich Baumiller et sa femme Elisabeth comme bénéficiers perpétuels dans leur maison de Kirchstat, contre cession de tous leurs biens qui ont une valeur de 20 florins de Rhin. copie du 17^e siècle.

N° 116. —

1461, 1^{er} Mai. —

+ Jean Hüssmair, bourgeois de Nördlingen, vend au prieur André Umkhal et au chapitre de Christgarten son petit bien à Bolstatt. Dat. au freitag nach son-
toren des heiligen ritens vid martirstag. — copie du 17^e siècle. —

N° 117. —

1462, 5 Mars. —

Ulrich, comte d'Ortingen, affranchit Jean Zymmerman de Vorn, qui a été jus-
qu'ici son serf, à condition qu'il entre au service de couvent de Neresheim,
(Neresheim) ou à celui de Christgarten et que ses propres champs continuent à
payer l'impôt dans le comté. Dat. au freitag vor Inocent. orig. perg. —

N° 118. —

1462, 14 Mai. —

Anna soror carnalis quondam Domini Udalrici olim plebani in Lierheim, post-
remota venientes et optimum lectum suum, post mortem legat patribus monasterii
domus Orti Christi, qui ipsi eidem victui necessaria in curia sua quam habent
in ^{Nördlingen} Nördlingen, omnibus diebus vite sue prebese ac perpetuis temporibus anniver-
sariis, dicti prebisi sui et suorum celebrare promittunt. Dat. in Nördlingen in domo
+ curie dicti monasterii Orti Christi presente patre Andrea priore prefati monasterii
anno 1462, die sabbati qua fuit quatuordecima (rectius 15^a) mensis Maii. Instrument
notarié... Johannes Brentner de Nördlingen clericus Augustensis diocesis notarius publicus.

N° 119. —

1462, 7 Novembre. —

Jean Munder le codornier et maître Jean Frommüller le charpentier, son beau-
frère, tous deux bourgeois de Nördlingen, vendent au couvent de Christgarten
pour 46 florins du Rhin, leur forêt appelée au lartzech près de Kedingen, située
entre la forêt de noble Jean de Westerstaten et celle de la commune de Kedingen,
Dat. au nachsten sonntag vor sant Marlinstag. — orig. perg. —

N° 120. —

1463, 2 Mai. —

Jean Brandel, domicilié en ce moment à Fristingen, vend au couvent de Christ-
garten, pour 19 et 1/2 florins du Rhin, un champ situé à Fristingen, entre la champ
de St^e Afre et celui de St-Ulrich. Dat. au montag Philippi und Jacobi... copie du 17^e s.

N° 121. —

1463, 20 Août. —

Ulrich Knoll, bourgeois de Gräpding près d'Ebersberg (Ebersberg) au Baricere, et Eber-
hart de St-Laurenzenberg (St-Lorenzberg) situé non loin de là, déclarant en leur
nom

nous et au nom d'Anna, fille légitime de feu Contzen Bayr de Haytlingen q. u. s.
+ le pieux Endrisen (André) et le chapitre de courant de Christgarten auxquels
feu Contz Bayr avoit confié une somme d'argent, les ont pleinement satisfaits.

Dat. vff samstäg vor sans Bartholomeus. ... orig. perg. ...

N^o. 122. ... 1465, 15 octobre.

Christofferus Buchmaier relieve à la chartreuse de Christgarten des réversales
concernant son admission comme bénéficiaire. Dat. au saint y alles, abent, copie du 17^{es}.

N^o. 123. ... 1465, 11 novembre. ...

Jean Hell, bourgeois de Nördlingen, fait don au couvent de Christgarten de sa
parcelle de près situés à Utzmemmingen aux oberen Westermiesen, à condition
qu'une demi-livre de cire soit donnée annuellement à l'église paroissiale de
St. ^{Haimeras} Emmeran de Nördlingen pour l'entretien de la lampe. Dat. vff montag au saint

Martius ... copie du 17^e siècle. ...

N^o. 124. ... 1468, 13 Aout. ...

Louis, comte d'Oettingen, confirme les libertés de couvent de Christgarten. Dat.
am samstäg vor vff er lieben praven tage assumptionis. copie du 15^e siècle. ...

N^o. 125. ... 1469, 11 février. ...

Lienhart (Leonard) Maurer, domicilié à Fünfstatt, et sa femme Anna vendent
au couvent de Christgarten, pour une rente viagère, leur fief qui a été jadis celui
de Scharrer (maison, cour et bâtiments, hangar, avec champs et prés situés à
Fünfstatt). Le dit fief appartient à la juridiction de Wendingen (Wending, ville
sur la Moeritz) et doit payer à l'hôpital de Wending 9 gros et un poulet à car-
naval et 1/2 livre de cire à St. Nicolas vers Fünfstatt et les dîmes ordinaires. Sur
les deux arpents de champs sont à payer un poulet d'automne à Wending et
la dîme ordinaire. ... Dat. vff samstäg vor dem sonntag ... etc. etc. orig. perg. ...

N^o. 126. ... 1469, 3 mai. ...

Lutz Rapp, administrateur de l'hôpital, et toute la Sammenung (probablement
conseil d'administration) de l'hôpital de Wendingen vendent, de consentement, au se-
ct avec la participation de Wolfgang de Hopping, administrateur (curateur) à
Wendingen, au couvent de Christgarten, pour 33 florins de Rhin, leur petit bien
situé à Fünfstatt. Dat. am mittwuch nach sant Wallurgentage. orig. perg. ...

N^o 127. -

1469, 9 Août

Wilhelmus Eystetensis et Leonardus Microcomiensis episcopi omnibus viris
 + fidelibus monasterii Christgarten in quibusdam partibus visitantibus et ad
 reparacionem, conservacionem, et manutencionem, fabricam et monasterii ma-
 -nus porrigentibus quadraginta, fratribus vero in dicto monasterio degentibus qui
 singulis festis per circulum, anni per annum, « Deus deus meus respice etc »
 et fratres conversos qui quindies, « Pater noster », et totidem, « Ave Maria »,
 precibus quibus ob memoriam dominice passionis dicerent, cunctis et eorum,
 + viginti diebus indulgentiarum prebent. Dat. Eystet de nono mensis Augusti,
 orig. perg.

N^o 128. -

1471, 23 Janvier. -

Melchior von Nemanek, landcomthaur du bailliage de Franconie et comthaur
 à Ellingen, de l'ordre Teutonique, et les pères de cette maison firent un accord
 + moderne avec le prieur Albert et le chapitre du couvent de Christgarten, rela-
 -tivement à la grosse dime de Fünfstatt dont la plus grande partie appartient aux
 premiers et la plus petite part aux derniers. Dat. an samstag nach cathedra
 Petri. orig. perg. -

N^o 129. -

1472, 27 Avril. -

Jean Traucht renoua, sur l'ordre de son seigneur le comte Ulrich d'Ottingen, vis-à-
 -vis du couvent de Christgarten, à toutes ses prétentions sur la petite forêt située
 au Pfaffenberg, que d'antiquité Madeline Zundler avait donnée de son vivant
 au dit couvent; il avait cru à tort que la dite forêt lui appartenait au lieu d'appar-
 -tenir à Pierre Doffinger d'ant. Dat. an montag nach sant-Georgen Tag. -

N^o 130. -

1472, 2 Mai. -

Jean Traucht atteste que le prieur du monastère de Christgarten lui a payé 9
 florins que le comte Ulrich d'Ottingen a reconnu devoir lui être rendus sur le
 petit bois du Pfaffenberg. Dat. an samstag nach sant-Philippus, Jacob an und Walpurg-
 -gen tag. orig. papier. -

N^o 131. -

1472, 8 Juin. -

Leonard Maurer, domicilié à Fünfstatt, et Anne sa femme font don au prieur
 + Albert et à son chapitre de Christgarten de leurs champs et prés au dit lieu contre
 une rente viagère de 9 florins et un anniversaire. Dat. uff montag vor sandt-Philippus Tag.
 orig. perg.

N^o 132.

1473, 12 février. --

Georgius Doyen, et les chanoines de la collégiale d'Ellwangen vendent au couvent de Christgarten, pour 218 florins, leur prairie appelée la Praitwiss (longe pré) située au-dessous de Hembübel, près du pâturage de Meitzing, d'une contenance de 10 juchées. Dat. au freitag nach sonnt Dorolben. ... orig. du 17^e siècle. --

N^o 133. --

1473, 12^e Juillet. --

Rugobrun, ses revenus et cens ses biens situés à Aufhausen, Schweindorf, Polstatt, Eglingen et Form et vendus à la chartruse de Christgarten par Wolfgang de Hopping, jadis administrateur à Memdingen (Wendingen) et par sa femme Sibille de Hopping, née Marschall de Biberloch, ainsi que ses forêts de Fayminger, Püchel, Pulnau ou au Strickh, Amys Püchel, Sprachbruggar, Hessler, Arre, Emisch, Püchel, Aspach sur le territoire d'Aufhausen, d'une forêt près de Mindert Form, d'une forêt près d'Eglingen et de quatre forêts situées entre Schweindorf et Kessingen, et appelées Le Hagbüchel. Dat. am dorstag unser lieben frawen abent visitationis. copie du 18^e siècle.

N^o 134. --

1474, 6 Janvier. --

Jean d'Offingen déclare que le couvent de Christgarten l'a reçu comme bénéficiaire (sans autre pensionnaire) et lui donne par contre tous ses biens présents et futurs et promet d'être obéissant; il déclare en outre qu'il a, pour son bénéfice, donné au couvent 86 florins de Rhin en espèces dont rien ne lui sera rendu s'il vient à se marier ou à sortir du couvent. Dat. an der hailigen dreijhung tag. ... orig. perg. --

N^o 135. --

1474, 23 février. --

Jean Stoellin, domicilié à Schmechingen, et sa femme Anna Stoellerin vendent au prieur Albert et au chapitre de Christgarten, pour 80 florins de Rhin, leurs champs situés à Holheim. Dat. uff en mitwoch, vorden weiffen sunntag. -- orig. perg.

N^o 136. --

1477, 5 février. --

Jean Mertin et Barbe sa femme, jadis domiciliés à Holheim (Holheim) vendent au couvent de Christgarten 2 et 1/2 acres de champs situés à Holheim pour 20 florins de Rhin. Dat. an mitwoch nach unser frawen lechtmes tag. -- orig. perg. --

N^o 137. --

1478, 17 Avril. --

Original du jugement prononcé à Aufhausen dans le Hertsfeld (auti Hürtfeld) dans

Dans l'affaire des marguilliers de l'église de Laugenhofen et du couvent de Christgarten contre Thomas Bachmann accusé d'avoir commis un crime sur le cimetière de Laugenhofen. Dat. vñ freitag vor dem sonntage cantate. . .

n° 138. —

1479, 7 Avril. —

Justine Voglerin, veuve de Jean Vogler, domiciliée à Eglingen, vend au couvent de Christgarten, pour 7 florins du Rhin, la fuchée de pré située à Eglingen sur le cimetière. Il est à observer toutefois que sur ce pré il est dû annuellement à noble Jean Herwaten de Glett 4 schillings de deniers et deux poulets en automne, ainsi que le domaine ordinaire. Dat. vñ mitwochen nach dem heiligen palmtag. Copie du 18^e siècle. —

n° 139. —

1479, 17 Mai. —

Jean et Pierre Sträuss, cousins, domiciliés à Schwaibdorf (ou écrit aujourd'hui Schwaibdorf) dans le Hertfeld (Hurtfeld ou Härtfeld), vendent au couvent de Christgarten deux arpents de mauvais champs situés à Rosstall près de Pfaffenberg, pour 6 florins du Rhin. Dat. vñ montag vor dem unsant-Christi vngers herren. Copie du 18^e siècle. —

n° 140. —

1479, 3 Octobre. —

+ Pastel Widemann d'Altmanshofen atteste que le pieux Henri et la chapitre de Christgarten lui ont remis en fief leur ferme d'Altmanshofen. Dat. vñ sambtag nach sant Michaels tag. — Copie du 18^e siècle. —

n° 141. —

1479, 27 novembre. —

Lantz Ruf, domicilié à Holheim (Holheim) et Agnès Mertwyn sa femme, qui avait épousé autrefois Ulrich Keller de Holheim, vendent du consentement de Jean et de Martin Keller et d'Anna, tous trois enfants de dame Agnès, au pieux et au chapitre du couvent de Christgarten divers champs (bien désignés) et près situés à Holheim, pour 39 florins du Rhin. Dat. vñ sambtag nach sant Katherinen. . . orig. perg. —

n° 142. —

1482, 28 février. —

Jean de Hoppingen, bailli, et Jean Bach, jadis maître bourgeois à Hochstolten (ou écrit Höchstädt) déclarent que dans le différend entre Georges Hertzog serf de Jean Schmid, domicilié jadis à Uffhausen (nunc Aufhausen) et aujourd'hui à Oberglahaus comme plaignant, et Jean Schultheissen, Martin son fils et Jean Kyffhaber dit Schmutterhans son beau-fils comme accusés, que le dit Schmid accuse d'hostilité ouverte contre lui, ils ont prononcé qu'entre les Pères de Christgarten et les deux parties sed totu

toute hostilité d'icelle cesset. Dat. uff donerstag in der orten raffmachen. orig. perg. -

N^o 143. -

1482, 28 Août. -

Soror Barbara abbatisa, frater Petrus generalis confessor tologue congregatio monasterii gloriose virginis marie dei in Mariae ^{Marij} ordinis sancte salvatoris alias sancte Birkille conventuales domus cellae Mariae in orbe christi ordinis contendentium curiam missarum, orationum, etc. participes faciunt.

Dat. in die sancti Augustini episcopi. copies u 18^e siècle. -

N^o 144. -

1483, 29 Avril. -

Thomas Vinsternaw, bourgeois et membre du conseil de Höchsteten (Höchstädt) vend à sa fille Marguerite Vinstermannin la ferme de Kirsstatt qu'il a jadis reçue en fief du couvent de Christgarten. - Dat. am auffmontag nach dem son- tag kontate. copies u 17^e siècle. -

N^o 145. -

1483, 23 Août. -

Teauce Hoppingen, jadis bailli à Höchsteten (Höchstädt) et Georges Häll, administrateurs à Hohenhaus, déclarent qu'ils ont aplani à l'amiable un diffé- rent entre les frères de Christgarten d'une part, et les seigneurs d'Églingen et d'Osterhofen d'autre part; relatifs en ce qui concerne le fossé près des étangs d'Osterhofen. - Dat. am samstag vor St. Bartholomew. ... copies u 17^e s.

N^o 146. -

1484, 7 Avril. -

Teau, comte d'Oettingen, confirme les franchises du couvent de Christgarten. Dat. am mittwoch nach dem sonntag daray man in der orten jun den ... judica. copies u 17^e siècle.

N^o 147. -

1486, 8 Juillet. -

+ Jean Zebinger et sa femme Marguerite déclarent que le jadis Jean et le chapitre de Christgarten ^{leur} ont donné en fief héréditaire la ferme et le pâturage de Kirsstatt; que Thomas Vinsternaw, bourgeois d'Höchsteten (Höchstädt) avait autrefois au même titre. Dat. am auffmontag nach saint Ulrichs. orig. perg.

N^o 148. -

1486, 21 Juillet

Contz Majr et Agnès Lantzarin sa femme, jadis épouse d'Erhart Knaaben, domiciliée à Osterhofen, déclarent qu'ils ont cédé au couvent de Christgarten pour 12 et 1/2 florins du Rhin, la ferme d'Osterhofen que Erhart Knaab tenait jadis du couvent. Dat. uff freytag nach saint Margreten tag. ... copies u 17^e siècle.

N^o 149. ...

1487, 27 Juin. ...

Les dices curie Eystatensis inter priorem et conventum monasterii ortis
Cristi actores et Andream Karg de Fünfstat raum lita super duobus pullis
autumnalibus decernunt; dictum Andream pullos debere solvere. Dat. Eystat
die lune (rectius mercurii) viceima septima mensis junii. orig. perg. -

N^o 150. ...

1487, 9 Août. ...

Ulrich, comte de Montforth, le cadet, et Mad eleine, comtesse d'Oettingen,
son épouse, vendent à Georges, comte palatin du Rhin et duc de la Basse et de
la Haute Bavière, le tiers du comté de Oettingen, y compris l'avouerie du
couvent de Christgarten. Dat. uff laut Lorenzen des heyl. marters abent. copiede 18^o.

N^o 151. ...

1488, 16 Juin. -

Georges Bader, bailli du couvent de Christgarten au village de Uffhausen (mme
Aufhausen) dans le Hertsfeld, dans le différend de Jean Bawman, domicilié dans
une ferme de Durgenheim (mme Durgenheim) appartenant au couvent de Zimmer,
contre Jean et Neppant, habitant aussi une ferme de Durgenheim, la quelle
appartient au couvent de Christgarten, statue que la ferme de Christgarten
paiera 7 florins de Bohême à la ferme de Zimmer. Dat. auff montag nach samst
vijts des heiligen marters tag. - Orig. perg. -

N^o 152. ...

1489, 7 février. ...

Sébastien de Falkham tranche un différend entre Anastasia, abbess de Zimmer,
(mme Zimmer) et le couvent de Christgarten relativement à un cens qui grève
une partie des prés de la ferme du couvent de Christgarten à Durgenheim (Durg-
enheim) et décide que la ferme de Durgenheim paiera annuellement à l'ab-
bess de Zimmer ou à la ferme de Durgenhaym (Durgenheim) 9 schillings,
monnaie de Nördlingen, et deux poulets à carnaval. Dat. uff samstag nach
vnsen lieben frunns tag zu lechtmes. Orig. perg. -

N^o 153. ...

1491, 22 sept. -

Ulrich Lautt et Léonard Ströbel, tous deux domiciliés à Ederheim (mme Eder-
heim) et administrateurs nommés de St Oswald surdit lieu (je suppose que
+ St Oswald est l'église paroissiale d'Ederheim) vendent au prieur Jean de Christgar-
ten les prés de St Oswald situés dans la vallée à Ederheim (Ederheim) au des us
des étangs

des blangs de Christgarten. La vente se fait au prix de 22 livres monnaie de Nördlingen.
Dat. an Donnerstag vor sant Michaels tag. - Orig. perg. -

n° 154.

1491, 26 Novembre. -

Joachim, comte d'Oettingen, confirme les franchises de ce couvent de Christgarten.
Dat. an samstags nach sant Katharinen tag. copie du 17^e/18^e siècle. -

n° 155. -

1496, 26 Juillet. -

Thomas Störgamaier de Weindorff (nunc Schreindorff) déclare qu'il est tenu de
payer annuellement au couvent de Christgarten 10 schillings en deniers = 60 Pfenn-
nigt, pour un pré de foiet situé au lieu dit Amaysbüchel, pré. que le couvent a
acheté de Wolfgang de Hoppingen sur présentation d'un registre cacheté (confes-
sion haut n° 133), Dat. an aftermontag nach sant Jacobs tag. Orig. perg. -

n° 156. -

1497, 10 Mai. -

Endri (André) Wölflin portier à Hohenhess (Hohenhaus, château), et Anna sa
femme, et Pierre Schreiner de Dieming et Madeline sa femme, vendent au
couvent de Christgarten leur bien et fief qu'ils ont hérité de leur beau-père et
père défunt - Utzen Schewchen domicilié à Osterhofen. Le bien situé à Oster-
hofen est vend au prix de 40 florins du Rhin. - Dat. an mitwoch nach dem Jontag
Mardi domine. Orig. perg. -

n° 157. -

1498, 9 Janvier. -

Nicolas Gaisberger, bailli à Schornorff et Wendelin Pfister, bourgeois et juge
au dit lieu, tranchent un différend entre le couvent de Christgarten et Gastel Gles-
attel domicilié autrefois à Altmanshofen et maintenant bourgeois de Schorn-
dorff, relativement à un pré appelé le Diebfurt situé au dessus de Trüben sur la
Schmutter et grand de 9 fanchées, et statuent que le dit Gastel doit abandonner
le pré au couvent pour les intérêts de 3 ans assignés sur ce pré et pour 10
florins du Rhin à payer argent comptant. - Dat. an ginstag nach sant Ehaars tag.
Copie du 17^e/18^e siècle. -

n° 158. -

1498, 13 Mars. -

Jean Koll, domicilié à Pflaumloch (nunc Pflaumloch) à la femme de la chartre-
-euse, vend au couvent de Christgarten, pour 30 florins du Rhin, un pré de 1/2 fan-
chée qui est situé sur le territoire de Pflaumloch au lieu dit au Lauch près du
Steinweg

Steinweg, et qui est leur propriété franche excepté la dime ordinaire selon un acte de vente de Rodolphe Hagen de Hegeneck, dat. au aftermontag nach sant yregor. . .
copie du 17^e/18^e siècle. —

n° 159. —

1499, 10 Janvier. . .

Conrad Hopfenstat, chapelain de l'autel de Ste Barbe à l'église paroissiale de Weissemburg, vend au prévôt Jean et au chapitre de Christgarten, pour 160 florins du Rhin, une rente annuelle et perpétuelle de 8 florins du Rhin, qu'il avait à prélever sur ses propriétés foncières à Dornhausen. Dat. au pfingstag nach sant Erhartstag. copie du 16^e siècle. —

n° 160. —

1499, 8 Avril. —

Balthasar Reiderer, doctor decretorum, et Jacques Protzer à Nördlingen traitent en qualité d'arbitres le différend qui s'est élevé entre le prévôt Jean Rauscher et le chapitre de Christgarten, et Ulrich Berniger, Conrad Warbeken, curateur, et Georges Rüger, maître (administrateur?) de l'hôpital de Notre Dame à Nördlingen, relativement à la chapelle et à quelques dîmes de prés près de l'Altenburg (vieux château). Dat. v/ montag nach dem montag Quasimodogenit. orig. (orig.)

n° 161. —

1500, 8 Juillet. —

Wolfgang et Joachim, comtes d'Oettingen, terminent par une transaction les différends qui existent entre eux depuis la mort de leur père, le comte Louis; ils s'entendent, entre autres, relativement à la souveraineté, l'exercice, la protection et la jouissance du couvent de Christgarten. Donné à Kirchheim, vff mitwoch nach sant Ulrichs v/ heiligem bischoffstag. — Orig. perg. —

n° 162. —

1502, 12 Mars. —

Jean Stiess dit Bawrhans et Sébastien Stiess, frères, d'Ertingen, vendent au couvent de Christgarten leur moitié du bois appelé "germain hard" situé près Swindorf (nunc Schwindorf) pour 10 florins du Rhin. Dat. v/ sant yregorien tag, (orig. perg.)

n° 163. —

1502, 14 Novembre. . .

Barth Hürnkain (de Hürnkain) vend au couvent de Christgarten pour 500 florins du Rhin, sa forêt appelée le Wasserberg, située dans la vallée au-dessus du dit-couvent, qu'il a achetée de Philippe de Huchlingen, et donne quittance de prix reçu, dat. au montag nach sant Marins tag. . . orig. perg. . .

n° 164.

n^o 164. -1503, 1^{er} Mars. -

Michel Marx de Traindorf (mme Schwindorf) renonce au bois appelé Gemeinhard appartenant à son ferme, laquelle est une mouvance du couvent de Christgarten, ce pourquoy le couvent lui paie 5 florins. Dat. vff die scharben mitwuchen. - Orig. perg. -

n^o 165. -

1503, 26 Mai. -

Berthold Hirmhain (de Hirmheim) vend au couvent de Christgarten, pour 50 florins, sa forêt appelée le Haiglin, telle qu'il l'a achetée de Philippe de Huchlingen. Dat. auff freittag nach dem heilig en auffortag. Orig. perg. -

n^o 166. -

1504, 2 septembre. -

+ Wolfgang, comte d'Oettingen, vend à Ambroise Alantsee, ^{miur?} père, et au chapitre de Christgarten, pour 1000 florins de Rhin, une rente annuelle et perpétuelle ^{de 100 florins} qui est à payer le jour de la fête de St-Egide, et met en gage l'impôt de Leiningen. Dat. vff montag nach samt-Egidien tag. - Orig. perg. -

Des quittances attestant que cet intérêt a été payé et munies de sceaux privés du prince ont été délivrées les années suivantes et par les seigneurs suivants: -

- + 1505, 6 nov. (sonntag nach allerheilig en tag) par le prince - Sebastien
- + 1506, 24 oct. - (sonntag nach der elftersent jungffrawen tag) - par le prince Sebastien.
- + 1510, 26 Mars (auffmontag nach dem palm tag.) par le prince... Kristofferus.
- + 1510, 16 novembre. (sonntag nach sant Mertins tag) par le prince Cristofferus.
- + 1511, 29 oct. - (mittwochen vor allerheiligen tag). - par le prince Ulricus -
- + 1512, 29 oct. - (freitag nach Simon et Jude). par le prince Udalricus.
- + 1513, 28 oct. - (an sant Simon und Jude tag) par le prince Udalricus.
- + 1514, 14 oct. - (an sant Calixten tag) - par le prince Antonius.
- + 1515, 1^{er} sept. - (an sant G. albaum tag.) par le prince Antonius.
- + 1516, 25 oct. - (an tag Crispin und Crispiniani) par le prince Antonius.
- + 1517, 27 oct. - (an abent Simonis und Jude) par le prince Antonius.
- + 1518, 30 oct. - (sonntag nach Simons und Judes tag) par le prince Johannes.
- + 1519, 20 août. - (sonntag Bernhardi des apstls) par le prince Johannes.

n^o 167. -

1504, 2 sept. -

+ Ambroise Alantsee, ^{miur?} père, et le chapitre de Christgarten afferment au comte Wolfgang.

Wolfgang D'ottingen, leur seigneur, qu'il peut acheter la rente perpétuelle de 50 florins qu'il a vendue en laissant sur sa part de l'impôt de Lœningen, et cela en versant 1000 florins. Dat. auff montag nach sant Egidien tag. - Orig. perg. -

n° 168. -

1504, 13 octobre. -

Ulrich Schmid, domicilié à Aufhausen et Barbe sa femme, vendent au couvent de Christgarten, pour 10 florins de Rhin, une rente annuelle d'un demi-florin de Rhin assignée sur leurs bâtiments de la ferme d'Aufhausen. - Dat. auff ^{sonntag vor} ~~sonntag vor~~ Gallj. orig. perg. -

n° 169. -

1505, 16 Juin. -

Jean Fennel, curé et camerier à Amendingen, vend au couvent de Christgarten, pour 31 florins de Rhin, une demi-forêt située à Wildenriet, qu'il a achetée de Contz en Schretzhamer et Amendingen, tandis qu'elle avait appartenu auparavant au château d'Eglingen, mais avait été aliénée par Anna de Hain née de Zippelingen. Dat. uff montag nach sant Eids tag. - orig. perg. -

n° 170. -

1505, 16 Juin. -

Vite Müller, au lieu dit Ziegelmaul, vend au couvent de Christgarten, pour 37 florins de Rhin, une demi-forêt située à Wildenriet, qu'il a achetée Schretzhamer et Amendingen, tandis qu'elle avait appartenu jadis au château d'Eglingen, mais avait été aliénée par Anna de Hain née de Zippelingen. Dat. uff montag nach sant Eids tag. orig. perg.

n° 171. -

1505, 21 Juillet. -

Jean Hervart d'Eglingen et Marguerite née de Hain, sa femme, attestent que feu Anna de Hain née de Zippelingen a vendu jadis pour son héritaire une forêt à Wildenriet qui avait appartenu autrefois au château d'Eglingen, et s'est réservé là dessus une rente annuelle de 60 pfennigs, et déclarent que le couvent de Christgarten a fait maintenant l'acquisition de cette forêt et a racheté la rente pour 6 florins de Rhin. - Dat. uff montag nach sant Margarten, der hailigen jungfrawen tag. orig. perg. -

n° 172. -

1506, 18 février. -

Madeleine Margkhofen, veuve de Contz Margkhofen, domiciliée à Huisen, reconnaît qu'elle a reçu à titre de bail vicier, du couvent de Christgarten, la ferme de Huisen, qu'elle occupait auparavant Contz Margkhofen. Dat. uff mitwuchen nach sant Valentins tag. - orig. perg. -

n° 173

N° 173...

1506, 7 déc. --

+ Sébastien, prieur, et le chapitre de Christgarten donnent en fief héréditaire à Léonard Rampff en de Kirsat et à Apollonie sa femme, ainsi qu'à leurs enfants légitimes qui naîtront de leur union, une ferme avec pâturage à Kirsat, qui l'avait autrefois Jean Zöbinger. Dat. auff montag nach samst Nicolastag episcopi. -- Orig. perg. --

N° 174. --

1506, 7 déc. --

même acte -- Un second exemplaire portant la même date et une inféodation aux enfants que Léonard Rampff (ita) a eus de son premier mariage. Dat. montag nach Nicola; episcopi. -- Orig. perg. --

N° 175. --

1506, 7 déc. --

+ Léonard Rampff de Kirsat délivre au prieur Sébastien et au chapitre de Christgarten une lettre réversale relativement à la ferme et au pâturage de Kirsat, qui lui ont été accordés à titre de fief héréditaire à lui et à ses descendants. Dat. montag nach Nicola; episcopi. -- Orig. perg. --

N° 176. --

1508, 11 février. --

+ Jean Marekholfer à Heussim délivre au prieur Sébastien et au chapitre de Christgarten un acte de louage pour la ferme de Heussim qui lui a été remise à bail et qui était auparavant entre les mains de sa mère Madelaine Marghoferin, veuve de Gontz Margkholfer. Dat. auff freitag nach vnsers Lieben, farrer tag lechm. co. -- Orig. perg. --

N° 177. --

1508, 11 février. --

+ Christophe Barmann de Tüngenheim (muni Dingenheim) délivre au prieur Sébastien et au chapitre de Christgarten une lettre réversale pour la ferme qui lui a été prêtée et les 14 petits fiefs situés près de la Leimgrube (carnière d'argile) à Tüngenheim, ferme que son père Conrad Barmann a eue autrefois. Dat. auff freitag nach purificationis Mariae. copie du 18^e siècle. --

N° 178. --

1508, 16 oct. --

Nicolas Herpffer, bourgeois de Hechstet (muni Höchstädt), et Apollonie sa femme vendent au couvent de Christgarten, pour 20 florins du Rhin, une rente annuelle et perpétuelle d'un florin d'or qu'ils assignent sur leur maison et dépendances à Hechstet. Dat. an sants Gallen tag. -- Orig. perg. --

N° 179. --

1509, cap. gen.

+ Frater Franciscus prior majoris Cartin. ceterique patres diffinitores capituli gen. -- eratis

...ralis Wolffgangum, comitem de Oettingen, ob devotionis affectum et pie intentionis
favorem ad ordinem suum, et specialiter ad domum Santi Christi prope Nörtingen con-
ceptum, omnium missarum, orationum, etc. que in ordine suo sunt et sunt parti-
cipem faciunt. Datum A die 1509, sedente nostro capitulo generali. orig. perg. -

n° 180. -

1512, 16 février. -

Joachim, comte d'Oettingen, prononce dans un différend entre Marguerite, abbesse
x de Kirchheim (nunc Kirchheim) née comtesse d'Oettingen, sa sœur germanique, et Bernard
père à Christgarten, d'une part, et Jean Guillaume de Bormann, commandeur à Erd-
lingen, d'autre part, relativement à la dime de quelques biens situés à Utzmunzing
(nunc Utzmunzingen), en faveur des deux couvents. Dat. am montag nach Valentini.
(copie du 18^è s.)

n° 181. -

1512, 2 Avril. -

Paul Widenman, domicilié à Pangries, remet au couvent de Christgarten sa
ferme située à Pangries qu'il tenait à bail, et cela à cause d'un reliquat de cens
de 110 florins et reçoit 10 florins argent comptant. Dat. am freitag nach dem montag
Judica in der wachen. - copie du 17^è siècle. -

n° 182. -

1512, 3 Avril. -

Martin Rauch de Aufhausen vend au couvent de Christgarten, pour 10 florins, une
rente annuelle de 1/2 florin assignée sur sa maison, son hangar et son jardin à
Aufhausen. - Dat. am samstag nach dem sonntag Judica in der wachen. orig. perg.

n° 183. -

1513, 23 Avril. -

Frater Franciscus, prior domus majoris Carthusiae ceterisque diffinitores capituli gen-
...ralis ordinis Carthusiensis Karolo comite de Oettingen, ob pie devotionis affectum
erga ordinem suum demonstratum, plenariam participationem omnium bono-
rum, spiritualium, et ecclesiarum missarum, orationum, etc. ordinis sui concedunt.
Datum, 25 die mensis Aprilis. - Orig. perg. -

n° 184. -

1515, 9 sept. -

Sébastien de Wittgenvelt, autrefois serviteur du comte Wolfgang d'Oettingen, vend
au couvent de Christgarten, pour 255 florins du Rhin, six reus bois de haute futaie
appelés Dienerwäldte et situés près de Dambhausen dans le comté d'Oettingen.

Donné à Haarburg am neunten tag des monats septemb. - copie du 16^è siècle.

n° 185. -

1517, 25 février. -

Jean Stüler.

1517, 25 février. — Yen Steiler dit Kophan ess et Arma Lindemairin, sa femme, domiciliés à Osterhofen, vendent au prieur Antoine et au chapitre de Christgarten, pour 3 florins du Rhin, une rente annuelle de 1 et 1/2 florin du Rhin assignée sur leur cense à Osterhofen. — Dat. auff mitwoch nach Sant Mathias. . . orig. jong. —

n° 186. —

1518, 7 Juillet. —

+ Lennhart Rejllner l'ancien, de Laugnes vend au prieur Antoine et à la communauté de Christgarten deux journaux de prairie situés à Laugnes au lieu dit Omat Anger au prix de 56 florins du Rhin. Donné le mercredi après l'élévation de St-Urbain le saint-évêque. copie du 17^e siècle. —

n° 187. —

1518, 22 Déc. —

+ Georges Widenman de Iring vend au prieur Jean et au chapitre de Christgarten, pour 30 florins du Rhin, une rente annuelle de 1 et 1/2 florin du Rhin assignée sur quelques biens que Georges possède à Iring. — Dat. auff mitwoch nach Sant-Thomas des heiligen 3^m öffentlichen tag. . . orig. jong. —

n° 188. —

1520, 31 Mars.

Christophe Gugel, secrétaire de comte d'Oettingen, Jean Lerch, bailli à Hohenhaus, + et Jean Stainhamer et d'autres avoués, en présence de Jean Lautsch prieur, de Georges Baltz, procureur, de frère Georges Prückner, de frère Georges Hoffmeister et de Georges Bader, bailli des religieux de Christgarten à Aufhausen, prononcent dans le différend entre les dits prieur et chapitre de Christgarten et Conrad Thury, curé à Hirsheim, relativement à la dime principale des champs d'Aufhausen. Dat. auf sonntag nach dem sonntag Judica. copie du 17^e siècle. —

n° 189. —

1520, 14 Avril. —

+ Christophe Bauman de Düringheim (mère Dirgentheim) vend au prieur Jean et au chapitre de Christgarten, pour 20 florins du Rhin, une rente annuelle d'un florin assignée sur un champ de 3/4 d'acre à Dirgentheim, sur le Birekhenweg, en outre sur 1/2 fanchee de pré située sous la Hertzgasse et sur un champ de 1/4 d'acre situé en-dessus de la Dingemière, et allouant à etc. . . Dat. uf sonntag nach dem heiligen ostertag. . . copie du 17^e/18^e siècle. —

n° 190. —

1521, 11 Oct. —

Le prieur Georges et le chapitre de Christgarten donnent quittance de 50 florins du Rhin

qu'ils ont reçus du comte Wolfgang d'ottingen. Dat. am freytag nach syonisy-
orig. papier - (q. u. c. 166). --

n° 191. --

1522, 29. Mai. --

+ Georges Rickenberg et d'Aufhausen vend au prieur Georges et au chapitre de
Christgarten, pour 20 florins argent comptant, une rente annuelle d'un florin de
Rhin assignée sur ses biens situés sur le territoire de Boldelt. Dat. Donestag nach
Lantale. -- orig. perg. --

n° 192. --

1522, 10 octobre. --

Charles Wolfgang, comte d'ottingen, confirme les franchises accordées par lui
et par ses ancêtres au couvent de Christgarten. Dat. auff freytag nach vierzigen des
zehenen tag des monets octobris. orig. perg. --

n° 193. --

1523, 30 Avril. --

+ Michel Marx de Schwaiboldorf (munc Schwaiboldorf) vend à son frère Jacques recteur
et au chapitre de Christgarten, pour 4 florins de Rhin, un acre de forêt d'ile des Syngren-
en, située près de Schwaiboldorf. Dat. in vigilia Philippi et Jacobi apud Colomn. orig. perg. --

n° 194. --

1523, 12 oct. --

Martin, comte d'ottingen régeant au tribunal sur al d'otting, tranche indiffer-
-entement entre la commune d'Aufhausen (munc Aufhausen) dans le Hartfeld (munc
Hartfeld ou Härtfeld) et le couvent de Christgarten relativement à 4 peupliers, et statue
que les deux parties auront chacune la moitié de la jouissance desdits peupliers.

Comme représentants des frères de Christgarten ont comparu Christophe Gugel secré-
-taire et frère Georges Hoffmeister à Christgarten. Donné à otting montag nach Dion-
-idi. orig. perg. -- Un double de cet acte (même date) a le sceau suspendu à

une ficelle de chanvre; le sceau est à moitié perdu. --

n° 195. --

1524, 29 Janvier. --

+ Jacques prieur, et le chapitre de Christgarten donnent à bail à Jean ^{Ryger} ~~Ryger~~
à Kirstat leur ferme et pâturage au dit lieu. Dat. am freytach nach sanct-
-Paulus bekenungtag. orig. perg. --

n° 196. --

1524, 24 Avril. --

Les frères de Christgarten donnent leur ferme d'Aufhausen, que l'on ait auparavant
Jacques Boger, à bail à Hilt Decklinger. Dat. uff Georgys merckens tag. ^{hirographum}
- ^{enduntatum.}

- Inventaire. -

N° 177. - 1524, 30 Mai. -

Leonard Schoneckeliss et Anne Wallerries, sa femme, domiciliés à Osterhofen (mune Osterhofen) vendent au couvent de Christgarten, pour 3 florins de Rhin, une rente annuelle de 1 et 1/2 florin assignée sur leur cabane à Osterhofen. Dat. montag nach Corpus Christi. orig. perg. -

N° 198. - 1524, 27 Juin. -

Jean Bleichelar, autrefois percepteur des douanes des seigneurs d'Oettingen à Aufhausen, vend au couvent de Christgarten, pour 10 florins de Rhin, une rente annuelle de 1/2 florin de Rhin assignée sur sa maison, cour, hangar et jardins situés à Aufhausen. Dat. montag nach Johannis Baptiste. orig. perg. -

N° 199. - 1524, 17 Août. -

Guillaume et Gungloff de Herchingen (Herchingen), frères, vendent au couvent de Christgarten, pour 210 florins de Rhin, la forêt de leur père Philippe de Herchingen appelée le Rauchenpuchel. Dat. am mitwoch nach Truempfen des Marie Virginis. orig. perg. -

N° 200. - 1525, 14 Janvier. -

Judices curie Augustensis contra litem inter priorem et conventum monasterii in Christgarten octores ex una, et Nicolaum Verg alias Brödt in Hochstett (mune Höchstädt) eum ex altera parte, ob decimas in campo vulgo Glansen Veld prope Höchstett, decernunt dominos actores in possessionem decimarum, specificatorum, restitutum. Dat. Augusti 1525 die et no sabbati quatuordecima mensis Januarii. orig. perg. -

N° 201. - 1525, 17 Février. -

Barth Ammannin, veuve de Jean Hanneman, à Dingenheim, Georges, André et Gungloff, frères, fils légitimes de ladite veuve, vendent au prieuré ^{Majr} Jacques et au chapitre de Christgarten, pour 27 et 1/2 florins de Rhin, leur pré appelé le Weihenwies (le pré des étangs). Dat. freitag nach Valentini. ... copie du 19^e siècle. -

N° 202. - 1525, 5 Mars. -

Les Pères de Christgarten donnent à bail à Leonard Schlykenbaur leur ferme située à Funfsteten, qui était auparavant entre les mains de Leonard Pögel. Dat. uff montag invocavit. orig. papier. (cf. n° plus loin) -

N° 203. - 1526, 31 Mai. -

Jean.

+ Jean Hainhamer l'aîné, domicilié à Ederheim, atteste que Jacques Mayer, ^{prêtre} ~~prêtre~~, ^{son} ~~son~~ père, Georges fus curé et le chapitre de Christgarten lui ont affermé héréditairement pour dix ans rentes, cens et services es annuels leur ferme située au village d'Ederheim, dat. an vnzvns herrens frontzschmantag. orig. perg. -

N° 204. - 1576, 17 Dec. -

+ Pierre Mayer, domicilié à Bolstat vend au prêtre Jacques et au chapitre de Christgarten, pour 10 florins de Rhin, ses trois quartz de champs dans le village de Bolstat situés au lieu dit Hard et Freyloch. Dat. montag noct. sous Lucienstag. copie au 17^{me} s.

N° 205. - 1577, 6 Juin. -

Wolff de Hausen et Christophe de Hain de Diemenstein vendent au couvent de Christgarten, pour 15 florins de Rhin, 4 arpents de forêt appelée Hamafussstaff située au Rauchenbüchel, à côté de celle que les pères de Christgarten ont achetée de Guillaume Heschlinger, dat à Christgarten 71 tag des monnets juy. orig. perg. -

N° 206. - 1578, 5 Juin. -

+ Jacques, prêtre, et la communauté de Christgarten louent à Jean Groscher leur Widumbhof (ferme des saules) située à Langnau, occupée auparavant par Gilius Groscher. Donné le vendredi après le saint jour de Pentecote. original, document en papier, avec sceau en cire apposé sur la charte et une couverture en papier.

N° 207. - 1578, 17 nov. -

Les pères Otton-Henri et Philippe, comtes palatins du Rhin, ducs de la Basse et de la Haute Bavière, promettent au prêtre et au chapitre de Christgarten que l'impôt consenti par ces derniers et mis sur la sixième partie de leurs dîmes dans le Palatinat ne leur préjudiciera en rien. Donné à Neubourg an 71 bonzhandt, novembre. copies au 16^{me} siècle. -

N° 208. - 1578, 21 Dec. -

Les Pères de Christgarten donnent à bail à Jean Goutzenmüller, domicilié à Mindes Althim (Petit Althim) leur prairie située à Grösser Althim (Grand Althim), sous le Harbüchel, près du pâturage de Mertzling, et appelée Praitwis (large pré) d'une contenance de 12/4 michées. No la lui donnent pour dix ans et 12 1/2 florins par an. Dat. montag thum. orig. perg.

N° 209. - 1579, 9 Avril. -

Michel Schwan et sa femme Barbe, domiciliés tous deux à Eugenhoffen, vendent au prêtre

- Inventaire -

pièces Jacques et au chapitre de Christgarten, pour 7 florins de Rhin, leur quart-
de fauchée de pré située sur le territoire de Lingenheim (sans Diagenheim) et appelée le
Weiler Wisler (le petit pré et l'étang). Dat. auff freitag nach dem sonntag masimodogeniti;
copie du 17^e/18^e siècle. -

n° 210. - 1529, 17 Mai

+ Charles Wolfgang, comte d'ettingen, et Jacques Maire, prévôt, et le chapitre de
l'évêché de Christgarten font un accord relativement à la justice (jurisdiction) d'Auf-
hoss dans le Hartfeld. Dat. auff montag in den heyligen pfingstfein. - orig. perg.

n° 211. - 1529, 17 Août. -

Laurent de Westerkellern de Katzenstein, jadis majordome de madame de Würtem-
berg, vend au prévôt Jacques et au chapitre de Christgarten sa forêt dite de Hossler
d'une étendue de 25 arpents, pour 70 florins de Rhin. Dat. uff freitag den sibenzehen-
ten tag des monats augusti. orig. perg. -

n° 212. - 1530, 26 février. -

Les Pères de Christgarten donnent à bail à Jean Schiltenswert, pour sa vie durant,
leur ferme de Künsthal aujée appartenant par son père Léonard Schiltenswert. Dat.
am tag Mathie des heiligen apostels - chirographum indentatum. -

n° 213. - 1530, 18 oct. -

Les Pères de Christgarten donnent à bail à Balthus Weber, pour sa vie durant, leur fer-
me d'Osterhofen, qu'il occupe appartenant par son père Jean Wagner. Dat. am tag Luca des
heiligen ewangelisten. chirographum indentatum. -

n° 214. - 1530, 29 oct. -

+ Vite Fenné, domicilié à Amedingen, vend au prévôt Jacques et au chapitre de
Christgarten, pour 20 florins de Rhin, une vente annuelle d'un florin de Rhin assignée
sur 2 et 1/2 acres de champs situés au finage d'Amedingen. Dat. auff samstag
nach samt Simon und Judas. - orig. perg. -

n° 215. - 1531, 11 Mai. -

Charles Wolfgang, comte d'ettingen, prononce son jugement dans le différend
de la commune de Minder Altheim et de l'évêché de Christgarten, relativement à
l'abreuvoir de Minder Altheim. - Dat. auff dem zilfften tag des monats maii. -
copie du 17^e/18^e siècle. -

n° 216. -

1532, 11 Mai. -

Matthieu Ruf de Holheim (munc Holheim) tenancier de la ferme du couvent de Christgarten, déclare que le prieur Jacques et le chapitre de Christgarten lui ont loué, à vie et cens, pour 8 florins de blin de cens, outre la dite ferme, 8 parcelles de prés situées sur le territoire d'Ulmemmingen, près de la Reysmuel (moulin à vent) et appelée le Steinfurst. Dat: auf samptag nach der auffort-entli. orig. papier. -

n° 217. -

1532, 14 Juin. -

Ulrich de Knöringen, chevalier, de Emszackher, vigne en qualité d'arbitre les différents survenus entre le couvent de Christgarten et l'abbesse Anna de Freiburg de la maison de Dieu St-Etienne à Augsbourg au sujet d'une dime sur les champs de Langnen. Donné le vendredi après le jour de St-Antoine. copie du 17^e siècle. -

n° 218. -

1532, 20 Juillet. -

+ Jean Naysor de Wiedembaur, domicilié à Winsfeld, déclare que le prieur Jacques et le couvent de Christgarten lui ont affermé pour sa vie durant et pour le cens accoutumé leur ferme située à Winsfeld. Dat: auf samptag nach der vierionis apos-tolorum. orig. perg. -

n° 219. -

1532, 9 Décembre. -

+ Jacques Meier, prieur, Balthasar Bappenhamer, procureur, et frère Luc intro-duisent au nom du chapitre de Christgarten la mesure de Leining (ou Leiningen) dans la ferme (probablement taxenne) de Christgarten à Auffhausen (munc Aufhausen). Dat: in Auffhausen auff montag den neunnden tag decembres. orig. instrument notaire.

n° 220. -

1534, 1^{er} Mai. -

+ Michel Diethart, curé à Altmanshofen, déclare que le prieur Jacques et le chapitre de Christgarten lui ont affermé sa vie durant le domaine de Neuenweiler, à condition qu'il livre annuellement 7 et 1/2 schaff de blé au maître des greniers de Christgarten à Augsbourg. - Dat: an sant Philivins Jarobitag. - (copie du 17^e siècle).

n° 221. -

1534, 13 Juin. -

Wolff Fridell, bourgeois d'Aalen (Aalen) et Anna Schenckh sa femme vendent au prieur Jacques et au chapitre de Christgarten, pour 180 florins de blin, 3 et 1/2 acres de vignes situées à Gombach, sous les Linden (sous les tilleuls), principalité de Wurtemberg. - Dat: uff freitag nach sant Veits des heyligen marters tag. orig. perg. -

n° 222.

1534, 19 Juin. —

+ Louis de Grafneckt échange avec le prieur Jacques et le chapitre de Christgarten, sa prairie située à Wildenried, laquelle a appartenu jusqu'ici à son château d'Ëgling (Ëglingen) contre les biens suivants : un bois appelé le Schmidhan, 2 fauchées de prés nouvellement défrichés au hayligenholtz; un pré appelé handmied, un pré à la Löss au (Löss au), enfin le pré Stöckmied. Dat. uff freytag nach sant Veits des heyligen maeterers tag. - Orig. perg. -

n° 223. —

1534, 23 novembre. —

Zacharie Zan de Grumbach, y domicilié, vend au couvent de Christgarten, pour 18 florins, monnaie de Wurtemberg, une des trois quarts de sa vigne de Grumbach. Dat. au montag nach sant Olthim art tag. - copie du 17^e/18^e siècle. —

n° 224. —

1534, 13 Décembre. —

Les Pères de Christgarten donnent à bail pour le cens ordinaire leur ferme de Ederhies (Ederheim) à Georg et Schreitmüller pour savoir durant. Dat. à Christgarten uff Lucia et heiligen junckparrentag. chirographum, indubitem. —

n° 225. —

1535, 26 Janvier. —

Jacques Weyckhe de Grossenheppach vend au couvent de Christgarten, pour 60 florins, monnaie de Wurtemberg, une rente annuelle de 2 florins, même monnaie assignée sur son demi-acre de vigne situé à Grossenheppach, et en outre sur 1/2 fauchée de pré au Ring, sur une fauchée de pré au Bihel et sur un arpent de champ situé au Gündelspach. Dat. zünstag nach sant febarianus tag: orig. perg.

n° 226. —

1535, 10 Mars. —

Hanndor Reichart de Grossenheppach vend au couvent de Christgarten, pour 170 florins monnaie de Wurtemberg, une vigne de 1 et 1/2 acre située à Heppach au Kay. Dat. au mitwoch nach dem sonntag letare in dem fusten. Orig. perg. —

n° 227. —

1535, 10 Mars. —

Cristan Weber de Grossenheppach vend au couvent de Christgarten, pour 115 florins monnaie de Wurtemberg, une vigne d'un acre située à Heppach au Kay. Dat. mitwoch nach dem sonntag letare in dem vosten. — copie du 17^e/18^e siècle. —

n° 228. —

1535, 10 Mars. —

Jean Münck de Grossenheppach vend au couvent de Christgarten, pour 37 florins

3 quarts de vigne situés au Letzer. Dat. am mitwoch nach dem sonntag Lœtare in der
v. alen. - copie du 17^e/18^e siècle. -

n° 229. - 1535, 10 Juin. -

Jacques Heckel de Grünbach vend au couvent de Christgarten, pour 220 florins
monnaie de Wurtemberg, une vigne d'un acre située à Grünbach au Kay, en outre
une vigne de 1/2 acre située au-dessous de la précédente. Dat. am Donnerstag nach
sant-Matthias tag. copie du 17^e/18^e siècle. -

n° 230. - 1535, 6 Novembre. -

Jacques Batz de Grossenheppach vend au couvent de Christgarten, pour
300 florins, sa maison neuve située près de la vicille. - Dat. am samstag nach
allerhailigen tag. Orig. perg. -

n° 231. - 1536, 7 Janvier. -

Martin Rummel de Grossenheppach vend au couvent de Christgarten, pour 60
florins monnaie de Wurtemberg, une vigne de 1/2 acre située à Gundelspach.
Dat. am freitag nach derhailigen drey König tag. - Orig. perg. -

n° 232. - 1536, 7 Janvier. -

Jean Schechterlin de Grünbach vend au couvent de Christgarten, pour 43
et 1/2 florins monnaie de Wurtemberg, une vigne de 1/2 acre située à Gundelspach
à la Lochalden. Dat. am freitag nach derheiligen drey König tag. - copie du 17^e/18^e siècle.

n° 233. - 1536, 19 Décembre. -

Simon Murer domicilié à Grossen Heppach vend au couvent de Christgarten
une partie de son verges et situé à Grossenheppach et appartenant à la maison du
couvent au dit lieu. Dat. zinstag nach sant Lucien tag. Orig. perg. -

n° 234. - 1537, 26 Février. -

+ Flaimeraud Heckh domicilié à Amendingen, vend au prieur Jacques et au
chapitre de Christgarten, pour 5 florins du Rhin, une rente annuelle d'un quart
de florin du Rhin assignée sur un champ d'un demi-acre situé au finage d'Am-
endingen. Dat. montag nach sant Mattheus des apostels tag. Orig. perg. -

n° 235. - 1537, 18 Septembre. -

+ Jacques Mayr, prieur à Christgarten, celler, frère Georges intendant au dit lieu
et témoin. Dat. aftermontag nach Michelseden septembris. Orig. perg. -

n° 236. 1538, 11 Juillet. -

+ Léonard Schmid, demeurant à Westingen, vend au prieur Jacques et au chapitre de Christgarten, pour 2 florins du Rhin, une rente annuelle d'un florin du Rhin assignée sur son jardin à Westingen. Dat. auff donnerstag nach sant Kilians tag. - Orig. perg. -

n° 237. 1539, 13 février. -

+ Jacques Heffl domicilié à Hünspittat déclare qu'il a reçu à bail, sa vie durant, contre paiement de cens ordinaire, du prieur Jacques et du chapitre de Christgarten, la ferme de Hünspittat occupée précédemment par Wolff Klingebawr. Dat. auff donnerstag nach Apollonie den neijzschanden tag februari. Orig. perg.

n° 238. 1539, 16 Juin. -

+ Jean Bawman de Dürgenheim (mme Dürgenheim) déclare qu'il a reçu pour sa vie durant, du prieur Jacques et du chapitre de Christgarten, la ferme avec 14 petits piefs et un champ au dit lieu (Dürgenheim) près de la Leingrube (carrrière d'argile), terres occupées auparavant par son père Christophe Bawman. Dat. auff montag nach Amthorie. Orig. papier. -

n° 239. 1543, 2 février. -

+ Jacques Heckel domicilié à Grossbach, du consentement de sa femme Marguerite Schuller^{et} et de ses fils et filles, fait don au prieur Georges Unkhauff et au chapitre de Christgarten d'une puchée de pré ^{située} y undesprach. Dat. aut Maria Lichtmess. Orig. perg. -

n° 240. 1543, 8 février. -

+ Caspar Kraus de Wynsfeld prend à sa charge une rente annuelle d'un florin du Rhin que Léonard Hurrest à Wynsfeld devait au couvent de Christgarten pour 2 florins du Rhin versés argent comptant, et qui est assignée sur quelques champs à Wynsfeld, selon un acte not. parachevaié délivré au prieur Georges en date du 30 novembre 1521. - Dat. auff donnerstag den achten tag des monats februari. Orig. perg.

n° 241. 1543, 18 Avril. -

+ Barthelémy Lanng domicilié à Luringen déclare qu'il a fait payer au prieur Georges Unkhauff et au chapitre de Christgarten une rente annuelle de 7 pfennigs qui est due au couvent et qui est assignée sur un champ d'un acre situé au finage de Luringen.

de Wingen près du chemin de Birkach; il veut payer cette rente comme propriétaire du dit champ. Dat. mitwoch nach dem sonntag Trubilate. Orig. papier. -

N° 242. 1543, 11 Août. -

Simon Maurer à Grossenheppach vend au couvent de Christgarten, pour 45 florins, une vigne de 1/2 acre située à Grossenheppach, qu'il tenait en fief du couvent; vigne dont... le traducteur s'est approprié le reste...

Dat. sonntags nach Laurentii martyris. - Orig. perg. -

N° 243. 1544, 5 Mai. -

Grégoire, abbé de Deggling (nunc Deggingen), tranche comme arbitre un différend entre Simon abbé et le chapitre de St Ulrich et de Ste Afre à Augsbourg comme décimateurs, et le couvent de Christgarten comme seigneur du village et justicier du lieu relativement à la réparation de l'église d'Aufhausen, et statue que le chapitre de St Ulrich et de Ste Afre comme propriétaire de la dime d'Aufhausen doit payer annuellement 6 florins pour l'entretien de l'église. Dat. à Aufhausen montags nach Trubilate, den fünften May. Orig. perg. -

N° 244. 1545, 4 novembre. -

x Charles Wolfgang, comte d'Oettingen, défend au couvent de Christgarten de donner asile à des personnes étrangères et inconnues. Donné à Harburg, mitwoch den vierden tag novemberis. Orig. perg. - (Dès 1539, Charles Wolfgang de Harburg, comte d'Oettingen, et son frère Louis XV à Oettingen cherchaient à introduire la réforme dans leurs états; ajoute l'abbé Fucker.) -

N° 245. 1543, 1^{er} Décembre. -

Simon Werner, domicilié à Heppach, bailliage de Schorndorff (Schorndorf en Wurtemberg) déclare que le couvent de Christgarten lui a donné à bail héréditaire 3/4 de vigne située à la Ganswaid près de Memmingen. Dat. uff zinstag nach Andree apostoli. - Orig. perg. -

N° 246. 1545, 1^{er} Décembre. -

Augustin Schmid demeurant à Grossenheppach, bailliage de Schorndorff, déclare qu'il a reçu du couvent de Christgarten à bail héréditaire 3/4 de vigne située à la Ganswaid au bord du chemin vicinal. Dat. uff zinstag nach Andree apostoli. Orig. perg. -

- Inventaire -

n° 247. - 1545, 1^{er} Décembre. -

Jean Beck, domicilié à Grossenheckpach, bailliage de Schorndorf, déclare qu'il a reçu à bail héréditaire du couvent de Christgarten une rigne de 1 et $\frac{3}{4}$ acres située près de la Hurn Keller, au bord du chemin, et $\frac{3}{4}$ de rigne située au Hellen près de la Hurn Keller, également au bord du chemin. Dat. vff zinstag nach Andreæ apostoli. orig. perg.

n° 248. - 1545, 1^{er} Décembre. -

Georges Reunty, domicilié à Grossenheckpach, déclare qu'il a reçu à bail héréditaire du couvent de Christgarten $\frac{1}{2}$ acre de rigne située au Schwentler au bord du chemin vicinal. Dat. vff zinstag nach Andreæ apostoli. - orig. perg. -

n° 249. - 1546, 30 Avril. -

Balthasar Reunhart, domicilié à Grossenheckpach, bailliage de Schorndorf, déclare qu'il a reçu à bail héréditaire du couvent de Christgarten une rigne de 1 acre et $\frac{1}{4}$ située à Heppach. Dat. vff freitag post Pasche. - orig. perg. -

n° 250. - 1546, 8 Mai. -

Léonard Schatzlin, jeune, domicilié à Grünbach, bailliage de Schorndorf, déclare qu'il a reçu du couvent de Christgarten à bail héréditaire une rigne d'un acre située au Burris au bord du chemin vicinal. Dat. vff sambstag den achtenden tag vff monat May. orig. perg. -

n° 251. - 1546, 18 Août. -

Frédéric Praun de Sultzpach, professeur du couvent de Christgarten, déclare qu'après avoir embrassé la religion luthérienne, il n'a plus rien à chercher au couvent et qu'il ne veut rien entreprendre contre lui. Donné à Christgarten, mitwoch den achtzehenden augusti. orig. papier. -

n° 252. - 1546, 18 Août. -

Sigismond Stübentrost, de Schorndorf, professeur du couvent de Christgarten, déclare qu'après être sorti du couvent et avoir embrassé la religion luthérienne, il n'a plus rien à chercher au couvent et qu'il ne veut rien entreprendre contre lui. Donné à Christgarten, mitwoch den achtzehenden tag augusti. orig. papier.

n° 253. - 1547, 7 Mars. -

Les Pères de Christgarten donnent à bail à Jean Vischer, sa veuve et leurs enfants à Aufhausen en occupée auparavant par Apollonie Vischer après le décès d'Ulman Vischer.

Visch. ar. Dat. uff montag nach reminiscere. orig. pap. chirographum indentatum. -

n° 254. - 1547, 15 Juin. -

Les Pères de Christgarten donnent à bail à Melchior Hilmeck, s'arie durant, leur ferme d'osterhouen (osterhofen) occupée auparavant par Jean Burger. Dat. uff sonen

Veits tag. orig. papier. -

n° 255. - 1548, 3 Mars. -

+ Bernard Kapffer de Bongries déclare que le prieur Jean Sodermann de Christgarten lui a donné à bail régier la ferme de Bongries occupée auparavant par Anna Kapfferin, mère de Bernard. - Dat. uff sambstag nach reminiscere den driten des Monats März. - Orig. papier. -

n° 256. - 1549, 22 Avril. -

+ Jean Soderman de Cologne, prieur, et le chapitre de Christgarten vendent à Sébastien Léies à Harburg, pour 200 florins, une rente annuelle ^{assignée} sur la ferme à Minder Althir. Dat. montag post-Ascensionis Domini. orig. perg. -

n° 257. - 1552, 15 Juillet. -

Louis le jeune, comte d'œttingen, après qu'Albert margrave de Brandebourg eut imposé à la chartreuse de Christgarten une imposition de 2000 florins, donne un billet déclarant que la chartreuse est redevable envers Georges Saylor, docteur en médecine à Augsbourg, de 1000 florins sur la dime de Fünffstetten qui appartient à la chartreuse. Dat. uff den fünffschendertag des Monats Juli. orig. perg. -

n° 258. - 1552, 5 Août. -

Louis le jeune, comte d'œttingen, hypothèque au couvent de Neresheim (munc. Neresheim) toutes les obligations, rentes, cens, dîmes, biens immobiliers et mobiliers de la chartreuse de Christgarten comme sûreté de l'emprunt de 4000 florins fait chez Jean Hutter, bourgeois de Nuremberg, par le couvent de Neresheim, et par celui de Decklingen (munc. Duggingen) pour payer les contributions imposées au couvent de Decklingen (Duggingen) et à la chartreuse de Christgarten, des 4000 florins, la chartreuse de Christgarten doit 1000 florins avec 50 florins d'intérêt. Dat. auff den fünffsten tag des Monats Augusti. - orig. pergamin.

n° 259. - 1552, 8 Août. -

Obligation de 3600 florins souscrite à noble Pierre Scharen de Schwartzenburg ^{comité}

Domicilié maintenant à Balingen en Württemberg, par les bailliage d'Alerheim, (Alerheim), d'Hochstatt et de Christgarten, et garantie par tous leurs biens immobiliers. - Dat. vff den achtenden tag des monats augusti. - orig. perg. -

n° 260. -

1553, 7 Janvier. -

Wolfgang, comte d'Oettingen, fait savoir qu'il s'est mis d'accord avec Fr. Theodorico Lohr a Stratis, prieur de Buchheim, vintneur impérial et provincial d'Allemagne, relativement à la réorganisation de la chartrise de Christgarten et à de meilleures admissions. ce document est signé par le comte et par le prieur.

Dat. samstags, den 7^{ten} tag januarii. orig. perg. -

n° 261. -

1553, 9 Janvier. -

Theodoricus, vintneur de l'ordre des chartreux en Allemagne, maintenant prieur de Buchheim et de Christgarten, ^{et le chapitre de Christgarten} à la place du prieur Jean hidermann absent, donne à bail viager la ferme de KIRSTADT à Léonard Risten, fils de feu Jean Risten à KIRSTADT. Dat. vff montag nach der heiligen Dreyer König tag. - orig. perg. -

n° 262. -

1556, 17 février. -

Jean hidermann, prieur de Christgarten, déclare que Henri Hagck de Frankenfeld, avec l'autorisation de Louis d'Oettingen, l'aîné, lui a prêtés 150 florins argent comptant. Dat. vff den sibenzehenden tag des monats februarii. orig. papier -

n° 263. -

1556, 31 Mars. -

Louis, comte d'Oettingen, l'aîné, permet au prieur Jean hidermann de Christgarten, s'engager pour 1500 florins la dime de Winsfeld à Erasme Eijb, onicier bailli de Guntzruh ausen. Dat. den letzten tag des monats martii. orig. perg. -

n° 264. -

1557, 24 Juin. -

Jean hidermann de Cologne, prieur de Christgarten, renonce à la prélatie de Christgarten et remet le couvent avec toutes ses propriétés et moines au comte Louis d'Oettingen et à ses frères Guillaume, Charles et Lott. Dat. an sont Schannis tag den vierundzwaintzigsten des monats junii. - orig. perg. -

n° 265. -

1557, 24 Juin. -

Louis, comte d'Oettingen, au nom de ses frères Guillaume, Charles Louis et Lott, remet au prieur de Christgarten, Jean hidermann de Cologne, celui-ci étant sorti de son couvent et ayant embrassé la religion réformée, la paroisse et les ^{manoirs}

première messe (sans doute le bénéfice du primicier) de Kirsstatt, en outre 200 florins
argent comptant et une pension annuelle de 100 florins. - Dat. au 1 aut Johans
tag von vienn, mainzigen, j'uni. - Orig. perg. -

N° 266. - 1557, 2 novembre. -

* Jean Ludermaier, ancien prêtre de Christgarten, pasteur de Kirsstatt, déclare
avoir reçu du comte Louis d'Ottingen 200 florins d'argent de départ. Donné
à Hohenhaus den andern tag novembre. Orig. papier. -

N° 267. - 1560, 27 septembre. -

* L'ordre requête écrite de Matthias de Monte, prêtre de la chartreuse de Grün-
au (Grünau), vinteur de l'ordre des chartreux en Allemagne, l'empereur Ferd-
inand ordonne au comte Louis d'Ottingen, de rendre à l'ordre la chartreuse de
Christgarten, avec tout ce qui lui appartient. Donné à Vienne, den sibennigz.
-zigigen tag septembris. Orig. Mandat. -

N° 268. - 1564, 5 Juin. -

* Abs requête de Matthias de Monte et de Jean Rolant, prêtres des char-
traises de Grünau et de Buxheim, et vinteurs en Allemagne, l'empereur Ferd-
inand ordonne au comte Louis d'Ottingen, de comparaître par devant la Cham-
bre impériale de Spire pour y trancher la question de savoir si les dits prêtres
ont-avec droit offert la dignité d'archevêque et de pation de Christgarten au comte
Frédéric d'Ottingen puisqu'il est encore fidèle à l'ancienne religion ca-
tholique. Dat. in vniuerso vniuerso seichs rot d'prier an pffften tag des monats j'uni.

Orig. Mandat. -

N° 269. - 1600, 10 sept. -

Gottfried, comte d'Ottingen, après que la chambre impériale de Spire,
par sentence finale du 16 janvier 1599 a imposé la restitution du couvent
réformé de Christgarten, déclare offrir une caution de 1500 florins d'or comme
garantie de l'exécution du jugement. Donné à Ottingen, mit wochs den zehenden
monats septembris. Orig. -

N° 270. - 1630, 7. v. Décembre. -

Louis Berhard, comte d'Ottingen, ou appelle aux électeurs et aux états de l'emp-
ire contre les procédés de la chambre impériale dans l'affaire de la réforme du ^{couvent}

courant de Christgarten. Dat. auff Dienstag den sibendenn monat tag d'ausenbrist stylis ^{orig.}
 n° 271. - 1631, 20 Janvier. -

Les commissaires impériaux et les subdélégués chargés de procurer la restitution
 des biens ecclésiastiques en Souabe font savoir aux employés des comtes d'Ottingen
 - gen préposés à la garde de la chartreuse de Christgarten qu'ils se présenteront
 audit court le mardi 21 Janvier pour procéder à l'appréhension dudit cour-
 -ant, Vat. Sillingen, den 20 Januar anno 1631, orig. - Le bi qui a fait l'inventaire
 a mis en tête la date de 1632, 20 Janvier - à la fin il donne 1631 qui est la vraie.
 n° 272. - 1638, 22 Juin. -

+ Ferdinand 3, sur la plainte de Sr. Henri Stimpff, prieur de la chartreuse de
 Christgarten, ordonne au comte Joachim Ernest de restituer les bâtiments de sou-
 -vent de Nördlingen confisqués violamment et tous les autres biens, forêts, étangs
 et revenus enlevés au courtant et de s'abstenir de tout attentat ultérieur. Donn.
 à Vienne le 22 Junii anno 1638. -

n° 273. - 1639, 20 sept. s. r. -

Protestation des comtes d'Ottingen contre un nouveau rescrit impérial donné
 + à Vienne le 16 août 1639 dans l'affaire de Sr. Henri Stimpff, prieur de la char-
 -treuse plaignant, d'une part, contre Joachim Ernest, comte d'Ottingen, accusé,
 d'autre part, et statuant que la chartreuse de Nördlingen sera restituée. Orig.
 Insi: not. - freytag den 30 aingst den monat tag septembri stylis octobris 1639. -

n° 274. - 1645, $\frac{14}{24}$ Janvier. -

Le comte Joachim Ernest d'Ottingen reconnaît l'accord passé le $\frac{19}{9}$ octobre 1644
 + entre le prieur de Christgarten, P. Henri Stimpff et le comte Martin François
 d'Ottingen, accord qui met un terme aux différends qui se sont élevés entre les deux
 parties relativement à la jouissance et au patronage et aux autres franchises
 et surtout aux biens ecclésiastiques confisqués, toutefois sans préjudice des avan-
 -tages qui lui ont été faits par le traité de paix de Münster et d'Osnaabrück.
 Donn. à Ottingen le $\frac{14}{24}$ Janvier anno 1645. orig. papier. -

n° 275. - 1645, 8 Juillet - H. n. -

Pater Henri Stimpff, prieur de la chartreuse de Christgarten, proteste contre les
 réserves ajoutées à l'accord du $\frac{19}{9}$ octobre 1644, orig. Dat. auff sambstag den ^{orig.}

achten monat tag Juli neuen kalender. —

N^o 276. —

1648, 31 oct. —

La chancellerie des comtes Föettingen, au nom du comte Joachim Ernst, ordonne à l'inspecteur des forêts de Münch-Beggingen, de ne plus, vu la clause du traité de paix de Münster et d'Osnabruck prescrivant à la seigneurie de restituer la chartreuse de Christgarten, fournir de bois hors des forêts au forier dudit couvent ni de lui en rendre la plus petite quantité. orig. Datum 31 octobris a^o 1648.

Fin de l'Inventaire

qui a 280 numéros. Y en a à que 276 parce que par mégarde j'ai mis deux fois les nos 62, 63, 64 et 65. — p. P. B. Rome 15 août 1900. —

Quelques actes in extenso copiés aux mêmes Archives. —

Nota. — Ce qui est en français est traduit de l'allemand par le même Abb. Tacker.

1383, 25 Mars. — Première chartre de Fondation. —

Acte de fondation et de franchises délivré par les Comtes Louis et Frédéric d'Oettingen relativement aux biens donnés au couvent de Christgarten par eux, par Jean de Hall, bourgeois de Nördlingen, par Frédéric Lotier et son fils Henri et par Marguarete Mandel de Nuremberg; ainsi qu'aux im-
-pôts dont la chartreuse a été libérée. — Donnée, le jour de Notre Dame, lorsque notre bien aimé seigneur Dieu lui a été annoncé, après la naissance de Jésus Christ - 1383. —

Nous Louis et nous Frédéric, comtes d'Oettingen, frères, confessons pour nous et nos héritiers et descendants et faisons savoir par ces lettres publiques à tous ceux qui les verront, en entendant parler ou les liront, que par la grâce de Dieu nous avons fondé, conformément à la volonté de Dieu, à Dieu toujours, en l'honneur de sa bien aimée Mère la vierge Marie et de toute l'armée céleste, pour le repos et la consolation de l'âme de nos ancêtres, de celles de nos descendants et de la nôtre, un couvent de l'ordre des Chartreux situé au dessus du château de Hohenhaus, dans la vallée, à l'endroit où se trouve la chapelle de St-Pierre; et ce couvent porte le nom de jardin de Notre seigneur. A ce couvent nous avons donné l'emplacement qui était le nôtre, aussi loin qu'il s'étendait; ainsi que le patronage de l'église de Minsfelt avec ses dépendances, un étang à Edersheim, une forêt située à Kessingen, et en outre des pâturages pour y faire paître son bétail. Et plus nous voulons leur faire du bien chaque jour, leur aider dans la construction et pourvoir aux autres besoins de leur couvent et de ce qui en dépend. Nous faisons savoir aussi que les honorables personnes désignées ci-après ont confessé devant nous vouloir donner audit couvent: Jean de Hall, bourgeois de Nördlingen, la maison avec dépendances qui est située près du couvent et qui était sa propriété, ainsi que trois moulins situés dans le voisinage au dessous du couvent, avec l'eau et tout ce qui en dépend; Fritz (Frédéric) Lotier et Henri

Henri son fils donne le patronage de l'église d'Utzmeningen (nunc Utzmemmingen) avec toutes ses dépendances, et veut bâtir la première cellule dans le couvent; Marguart Mendel, fondateur du couvent de chartreux à Nuremberg, a donné mille pieds de vigne pour le repos de son âme, et nous a aidés de ses secours et de ses conseils pour commencer ledit couvent par la volonté de Dieu.

Nous affranchissons enfin ledit couvent et tous ses hommes et tous les biens qui lui ont été donnés, et tous les hommes et les biens qui lui seront encore donnés et envoyés à l'avenir; nous les affranchissons pour nous, pour nos héritiers et pour tous nos descendants et pour tous ceux que cela concernera de notre part; et nous déclarons que nous ne devons et ne voulons imposer ni charges, ni impôts, ni services ni tout autre fardeau audit couvent, à ses gens et à ses biens; et nous voulons nous, nos héritiers et nos descendants être leurs gracieux seigneurs et leurs protecteurs par la volonté de Dieu, et cela perpétuellement; Et un témoignage de la vérité des choses contenues dans cet acte et pour attester que nous avons fait avec réflexion et pleine connaissance tout ce qui est écrit; nous y avons appendu notre sceau. Donné le jour de notre Dameierge notre bien aimée seigneur lui a été annoncé l'an après la naissance de Jesus Christ mil trois cent quatre-vingt-trois. (25 Mars 1383). — Original en parchemin. —

1384, 22 Juillet. — Deuxième chartre de Fondation. —

Acte principal de fondation et d'affranchissement de la chartreuse de Christgarten, délivré par les comtes Louis et Frédéric d'ettingen. Donné le jour de la fête de Ste Marie Madeleine l'an de notre seigneur 1384, original sur parchemin, les sceaux manquent. —

Au nom de Dieu, Amen. Nous Louis et Frédéric, frères, comtes d'ettingen, nous confessons pour nous et pour nos héritiers et nos descendants, et nous faisons savoir publiquement par les présentes à tous ceux qui les verront, en entendront parler ou les liront, que par la grâce de Dieu, conformément à la volonté de Dieu, nous avons fondé à Dieu tout puissant, en l'honneur de sa bien aimée Mère la Vierge Marie, et de toute l'armée céleste, pour le soulagement et la consolation de l'âme de nos ancêtres et de celle de tous nos descendants et de tous les peuples et dans la but de promouvoir le service de Dieu, un couvent de l'ordre des chartreux,

chartreux, située au-dessus du château de Hohenhaus, dans la vallée, à l'endroit où se trouve la chapelle de St. Pierre, et ce couvent porte le nom de jardin de notre seigneur. Et à ce couvent nous avons donné et donnons par le présent acte l'emplacement qu'il occupe et qui lui était notre propriété, ainsi que le patronage de l'église de Winsfelt avec toutes ses dépendances, l'étang situé à Ederhen (Ederheim), la forêt située près de Kessingen qui est appelée la Thoderin, et en outre du patronage pour le bétail, et de plus une assistance journalière qu'avec la volonté de Dieu nous voulons lui prêter toujours pour sa construction et dans ses autres besoins. En outre par la volonté de Dieu et à cause de la faveur spéciale que nous lui faisons au dit Ordre, nous avons affranchi et affranchissons le dit couvent, tous ses hommes et ses biens que nous ou d'autres lui ont donnés, ainsi que les biens et les hommes qui lui seront donnés à l'avenir par nous et par d'autres, comme aussi tous les hommes et les biens que le dit couvent achètera; nous affranchissons tout cela par cet acte, afin qu'aucun de nos héritiers ni de nos descendants, ni personne d'autre à cause de nous n'impose à ce couvent ni à ses gens ni à ses biens ni bailliage, ni impôts, ni servitudes, ni devoir de donner le gîte, ni aucune autre charge. D'autre part, ils ne doivent pas, sans notre volonté, acheter de terres ou de gens, ni s'assujettir ce dont nous sommes seigneurs ou baillis. Ainsi nous promettons et nous jurons pour nous et nos héritiers et nos descendants de protéger fidèlement le dit couvent, ses gens et ses biens comme notre propre bien sans dol ni fraude. Nous promettons aussi de nous, ni nous, ni nos héritiers, ni nos descendants, ni personne à cause de nous ou à cause de notre droit de protection, de nous ni baillis, ni seigneurs du dit couvent, ni de ses gens ni de ses biens à aucun titre que ce soit; et nous ne voulons en aucune manière conserver ces titres. Nous nous réservons toutefois formellement à nous et à nos héritiers et à nos descendants notre droit de haute justice qui doit nous appartenir comme il a appartenu à nos ancêtres depuis longtemps sans dol ni fraude. Il arriverait que nous, nos héritiers et nos descendants ne protégassent pas le dit couvent, ses gens et ses biens comme il est écrit plus haut, ou que l'un des articles ou plusieurs des articles susdits fussent oubliés (viciés) par nous ou par nos héritiers ou par nos descendants ou par qui que ce soit à cause de nous, ils doivent nous signaler ces fautes et nous

et nous les faire comme à être loyalement par lettre ou par les documents qu'ils tiennent de nous, et quand ils nous auront démontré et fait comme à être les fautes à nous, ou à nos héritiers ou à nos descendants, nous et nos descendants nous devons réparer ces fautes et empêcher leur retour en toute fidélité. Et parce que nous les avons en nos bonnes grâces et sous notre protection, comme il est dit plus haut, ils doivent demeurer sous notre protection, si il arrivait que nous, nos héritiers ou nos descendants, nous ne protégions pas le dit cour et ses gens et ses biens comme il est écrit plus haut, ou que nous n'observions pas bien ou plusieurs des articles qui précèdent; dans ce cas ils doivent et peuvent, eux et leurs héritiers chercher des protections et du secours où et comme ils pourront et voudront, auprès de seigneurs ecclésiastiques ou laïques, et ils n'aient pas, eux et leurs successeurs, fait la chose contre nous ni contre nos héritiers; et ceux auprès desquels ils auront cherché protection et secours et qui auront osé les prendre sous leur protection, que ce soient des seigneurs ou des villes, ils ne l'aient pas fait contre nous, nos héritiers et nos descendants ni contre personne en aucune façon, sans dol ni fraude. Il faut savoir en outre que nous, ni nos héritiers, ni nos descendants, nous ne devons ni les troubler ni les empêcher de jouir, eux et leurs successeurs, des libertés qu'ils tiennent de la ^{ste} Eglise ou du St-Père, ni des privilèges et coutumes de leur ordre, en aucune façon, et que les choses ci-dessus écrites doivent demeurer intactes et fixes perpétuellement et à l'avenir. En foi de quoi nous les sus-nommés Louis et Frédéric, frères, comtes d'Oettingen, pour nous et tous nos héritiers et descendants nous avons donné audit cour et de l'ordre des chartreux et à tous leurs successeurs et à leur ordre cette lettre scellée et munie de nos deux sceaux qui y sont appendus, et pour plus de sûreté nous avons fait notre digne et bien aimé seigneur et frère Frédéric, par la grâce de Dieu évêque d'Uchtstatt d'appendre aussi son sceau à côté des nôtres en témoignage des choses ci-dessus écrites. Donné le jour de la fête de ^{ste} Marie Madeleine l'an de notre seigneur mil trois cent quatre vingt quatre. (Evêque Frédéric IV comte d'Oettingen 1383-1415, ajouta l'abbé Tacker). -

Existent encore : 1. Vidimus du 14 mars 1646, donné à Rischstätt dans notre palais le lensei

- riatu officii sigilli appensione mandavimus committi, decementes hujusmodi
 transumpto quemadmodum eidem originali littere ubiqueque locorum, plena-
 riam adhibendam fidem. Actam et datam, Eystet sub anno natiuitatis Domini mil-
 lesimo quatercentesimo vicesimo sexto die xviii mensis Julii.

Amor vero littere prelate erat talis: -

Universis et singulis Christi fidelibus has presentes patentes litteras impres-
 turis, nos Jordanus, misericordie divinae episcopus Albanensis, sacrosanctae Rom-
 anae Ecclesiae Cardinalis de Ursinis, apostolice sedis legatus, ac Jacobus Urbina-
 nis et Bernhardus Cavallensis Dei et apostolice sedis gratia episcopi, salutem
 in Domino sempiternam, splendor paterne glorie qui seia mundum illuminat
 ineffabili claritate pia vota fidelium, de ipsius clementia sperantium, tunc
 benigno precibus favore prosequitur, cum ipsorum devota humilitas sanctorum
 precibus et meritis adjuvetur; hinc est quod domus Orthodoxi, ordinis carthu-
 siensis, Augustensis diocesis, que ut fide digna relatione percipimus in suis
 x edificis propter maximam aquarum inundacionem pro magna parte collapsa
collapsa a Christi fidelium piis elemosinis reparatur ac congruis frequentibus
 honoribus ac ab ipsis fidelibus jugiter veneratur, que ab idem fideles ipsi ce-
 lestis dono gratie uberius comprehenderit et refectos, deinde de omnipotentis
 Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli apostolorum eius auctoritate con-
 fusi, omnibus et singulis ore confessis et corde contritis, qui ecclesiam dicte
 domus in natiuitatis, circumcissionis, resurrectionis, ascensionis, penthecostes
 et corporis Domini nostri Ihesu Christi ac assumptionis et natiuitatis gloriosis-
 sime et virginis Marie, natiuitatis Iohannis Baptista, beatorum apostolorum,
 Petri et Pauli et dedicationis festiuitatibus devoto visitaverint, aut calices, li-
 bros, ornamenta dederint ad eandem, vel ad ipsius fabricam, pro reparacione
 et restauracione edificiorum hujusmodi sic collapsorum, manus porrexerint ad-
 iuturas, quo tenens hec pia opera fecerint et sufficere procuraverint, de nostra
 mera liberalitate nos Jordanus episcopus cardinalis et legatus centum, ac
 Jacobus quateraginta et Bernhardus episcopi prefati etiam, quateraginta dies
 de injunctis eis penitentibus pro eorum ulpulis etiam, in qualibet festiuitate pre-
 dictarum misericorditer in Domino relaxamus. In quorum omnium, et singulo-

- rum fidem et testimonium, premissorum, presentes nostras patentes litteras fieri fecimus et nostrorum, sigillorum, quibus in talibus utimur, jussimus appensione communiti. Datum, Nuremberge, Bambergensis diocesis, sub anno a natiuitate Domini millesimo quadringentesimo vicesimosesto, indictione quarta, die vero martis vicesima quinta mensis junii, pontificatus sanctissimi in Christo patris et Domini nostri Domini Martini divina providencia pape quinti anno nono,

1430, 6 Octobre. - Lettre d'association accordée à Christgarten par le général des Dominicains. -

Venerabili, devoto et in Christo sibi dilecto fratri Alberto priori domus orbi Christi, Ordinis cartusiansis, cum, fratribus dictae domus, Frater Bartholomaeus Lenerii sacre theologiae professor ac totius ordinis predicatorum, humilis magister et servus salutem, in Domino tunc et spiritualium, consolationem. Vestros sinceræ devotionis affectus, qualem audivi vos habere ad nostrum ordinem, specialem exigentia digna requirit beneficia ac copiosæ clementiæ Redemptoris nostro collata: Ordini vobis gratias impartiri; propter quod vobis omnium missarum, orationum, vigiliarum, abstinentiarum, jejuniorum, predicationum, laborum ceterorumque bonorum quae per fratres et sorores nostri Ordinis Domini noster tunc Christes per mundum fieri viderit universam, participatorem concedo tunc presentium, specialem, in vita pariter et morte, ut multiplici suffragiorum, proesidio et hic augmentum gratiae et in futuro vitae aeternae premium possidere. In cuius concessionis testimonium, sigillum officii mei tunc presentibus apponendum. Datum, Basilee die sexta mensis octobris anno Domini millesimo quadringentesimo tricesimo.

1434, 21 Avril. - Le concile de Bâle atteste qu'il a reçu de l'argent de la part des chartreux.

Sacrosancta generalis synodus Basiliensis in Spiritu sancto legitime congregata universalem ecclesiam representans, universis et singulis Christi fidelibus presentes litteras inspecturis salutem et omnipotentis Dei benedictionem, tenore presentium, notam facimus quod aliis imposita per nos semidecima omnium bonorum ecclesiarum, etiam exemptorum, per universalem ecclesiam pro prosecutione fidei contra hereticos et pro eis populi Christiani, pro multis etiam periculis

periculis, necessitatibus et oneribus rei publicae sublevarendis solvenda devotè
in christo filii... priores et conventus Ordinis cartusianensis, praesertim, certarum
provinciarum, visitatores, videlicet domorum, Antwerpiae, Argentinae, oritur et
et sanctae Margaretae in Basilea minore nomine provinciarum, quingue per
Alamanniam, more ordinis distinctarum, nominatim, Alamanniae superioris et inferioris,
ris, Rheni, saxoniae et Picardiae remotioris, ut tanti boni exinde profuturi parti-
cipales officii valeant, solvis suis privilegiis et amunitatibus sui ordinis quibus
ab omni cruciata et contributionibus quibuslibet exempti sunt, liberali devotio-
ne tanquam fideles filii matris ecclesiae, compatiens subsidia notabilia
faciant et realiter in numerata pecunie summa videlicet florenos de Rheni
in auro et pondere legales sexcentis, sexaginta sex et solidos quindenis sol-
verunt, de quo merito eos plurimum commendamus, quapropter per presentes
in virtute sanctae obedientiae mandamus omnibus et singulis hujusmodi de sima-
rum, executoribus dotis vel dandis in futurum, ac ipsorum, substitutis, quatenus
ipsos cartusianenses ubicumque in praemissis locis seu provinciis constitutos aut co-
rum, monasteria vel personas cujuscumque status vel conditionis ejusdem ordi-
nis super aliqua semidecima aliave collecta occasione impositionis praedictae de
suis bonis solvenda non molestent nec illam, juxta tenorem, nec commissionis
aut alias exigant vel recipiant quovis modo recurrentes processibus penales
et censuras quascumque, si quos vel quas occasione hujusmodi semidecime contra
eos aut eorum, loca vel personas ipsi subiectas forsitan fulminatam aut
adhuc fulminari contingat, nullius fore roboris vel momenti, recepta quoque
integraliter restituere non recitent, nisi affectu sub pena excommunicationis quam
ipsi et quilibet eorum, ob defectum, partitionis incurrant ipso facto. Et nichilominus
et praemissorum, provinciarum, visitatores et priores nominati ac eorum substitu-
endi hujusmodi summam, ut praemittitur nobis exhibitam, ab eisdem provinciis
et monasteriis exigere possint, et valeant mediantibus peris ordinis ipsius, aut
si opus fuerit autoritate compellere generalis hujus concilii more aliorum, collec-
torum, per ipsorum concilium, deputatorum, liberam et plenam habeant ipsi et quili-
bet eorum, insolidum, ac eorum substituendi facultatem, proviso quod praemissa sum-
ma cum expensis faciendis et certis censibus forsitan solvendis rationaliter ante
et Basileam

et Basileam, producta sive concilio ipso durante ibi post priorem et conventum
Domus sancte Margarete Basilee minoris integraliter presentetur sumptibus ab
eisdem, recognitione et quantitate necessariis. Datum, Basilee XII. Kal. Maii
anno a natiuitate Domini millesimo quateringentesimo hicesimo quarto, --

Orig. pergam. II. 230. --

1553, 7 Janvier. -- Accord entre le comte d'Oettingen et le visiteur Dom Thiery Lohet.

Accordement entre Wolfgang, comte d'Oettingen, et Theodoric Lohet a
Stratis, prieur de Buxheim, et visiteur supérieur et provincial d'Allemagne,
relativement au repeuplement du couvent de Christgarten. --

L'archevêque - Le sceau du comte Wolfgang est bien conservé, celui du prieur Theo-
doric par contre est perdu avec la bande de parchemin. --

Nous Wolfgang, comte d'Oettingen, actuellement conseiller Mt. (ministériel)
du roi des Romains etc... faisons savoir à tous pour cet acte qu'aujourd'hui,
par zèle chrétien, nous comme patron enseigne du couvent de Christgarten de
l'ordre des chanoines, avons fait pour toujours et invariablement la convention
suivante avec le digne seigneur ecclésiastique Fr. Theodoric Lohet a Stratis, père
et prieur de Buxheim, et visiteur supérieur et provincial d'Allemagne dudit ordre
etc... relativement au repeuplement (résurrection) dudit couvent de Christgarten, qui
depuis quelques années a subi de lourdes charges et de grandes pertes, et a été ruiné
par la mauvaise administration de quelques prieurs et pères précédents, ainsi
que par l'incendie et par les guerres qui ont désolé les pays. nous avons donc
conclu que lui, Père Theodoric, pour relever de son mieux par ses conseils et par
ses actes le couvent ruiné et pour réparer les pertes et les dommages qui lui
ont été causés, il y entrera en personne avec un père vraiment sacerdotal et
pieux de son ordre et avec deux ou trois frères convers et y rétablira la liturgie
et la discipline pour la gloire de Dieu, comme cela s'est fait autrefois et comme
le demande la fondation faite par nos ancêtres les comtes d'Oettingen. En outre
il recevra et entretiendra un écrivain habile et pieux que comme patron nous
voulons donner au couvent pour lui prêter et pour sa notre protection, et cet écri-
vain nous prêterait serment de fidélité et écrira toutes les dépenses et toutes les
recettes

et Basileam, producta sive concilio ipsodurante sine post-priori et conventui
 domus sancte Margarete Basilee minoris integraliter presentatur sumptis et
 eidem, recognitione et quitantia necessariis, Idem, Basilee XII. Kal. Maii
 anno a natiuitate Domini millesimo quadringentesimo tricesimo quarto, -

Orig. pergam. II, 230. -

1553, 7 Janvier. - Accord entre le comte d'Oettingen et le visiteur Dom Thierry Lohet.

Accommodement entre Wolfgang, comte d'Oettingen, et Theodoric Lohet a
 Stratis, prieur de Burheim, et visiteur supérieur et provincial d'Allemagne,
 relativement au repeuplement du couvent de Christgarten. -

L'archevêque. Les sceaux du comte Wolfgang est bien conservé, celui du prieur Theo-
 doric par contre est perdu avec la bande de parchemin. -

Nous Wolfgang, comte d'Oettingen, actuellement conseiller Mt. (ministériel)
 du roi des Romains etc... faisons savoir à tous pour cet acte qu'aujourd'hui,
 par zèle chrétien, nous comme patron ensaisiné du couvent de Christgarten de
 l'ordre des chartreux, avons fait pour toujours et invariablement la convention
 suit ante avec le digne seigneur ecclésiastique Fr. Theodoric Lohet a Stratis, père
 et prieur de Burheim et visiteur supérieur et provincial d'Allemagne dudit ordre
 etc... relativement au repeuplement (réoccupation) dudit couvent de Christgarten, qui
 depuis quelques années a subi de lourdes charges et de grandes pertes et a été ruiné
 par la mauvaise administration de quelques prieurs et pères précédents, ainsi
 que par l'incendie et par les guerres qui ont désolé les pays. nous avons donc
 conclu que lui, Père Theodoric, pour relever de son mieux par ses conseils et par
 ses actes le couvent ruiné et pour réparer les pertes et les dommages qui lui
 ont été causés, il y entrera en personne avec un père vraiment sacerdotal et
 pieux de son ordre et avec deux ou trois frères convers et y rétablira la liturgie
 et la discipline pour la gloire de Dieu, comme cela s'est fait autrefois et comme
 le demande la fondation faite par nos ancêtres, les comtes d'Oettingen. En outre,
 il recevra et entretiendra un écrivain, habile et pieux que comme patron nous
 voulons donner au couvent pour lui prêter et pour sa notre protection, et cet écri-
 vain nous prêterait serment de fidélité et écrira toutes les dépenses et toutes les
 recettes

recettes dudit couvent afin qu'il y ait un bon ordre et des comptes exacts soient tenus comme ledit père et ses successeurs seront tenus de nous en fournir un chaque année à nous et à nos descendants, et il fera de plus tout ce qui sera nécessaire et rendra de bons services. En outre, comme père de l'économie, pour la faire prospérer, il engagera, pour aider aux frères convers ou laïques, d'autres personnes autant que ce sera nécessaire, afin que le ménage soit bien tenu. Il est stipulé aussi que les autres personnes qui seront engagées pour soigner l'économie, prendront toutes, excepté les frères convers ou laïques, l'engagement de nous être fidèles à nous et à nos successeurs, nous voulons donner chaque année audit écrit un habillement avec la couleur (quel habillement devra avoir alors?), dans le cas où ledit père, dans le cours de sa vie, quitterait le couvent et y mettrait un autre supérieur à sa place, ou bien s'il venait à mourir et si un autre supérieur était mis à sa place, il nous sera permis de placer un administrateur dans le couvent à côté du père afin qu'il gouverne de concert avec le père, et qu'il prenne soin des affaires matérielles du couvent. De plus, le père Théodoric sera installé solennellement par nous dans le couvent, et ledit père Théodoric, pour lui et ses successeurs, observera fidèlement tout ce qui le concerne ci-dessus et tout ce qu'il a promis d'observer, et tout ce à quoi il a consenti avec parfaite connaissance et réflexion, et sans duplicité. C'est pourquoi les deux parties verront conformément à cet accord et observeront le dit accord qui a été fait et expédié en deux doubles sur parchemin, munis ^{de} notre sceau, du comte Wolfgang et de celui du père Théodoric, et signé de notre propre main. Et moi Théodoric j'y ai promis, j'y ai consenti et il en sera ainsi en vertu de mon sceau appendu et de ma signature que j'ai apposée le samedi 7^e jour de Janvier l'an du Christ notre Sauveur mil cinq cent cinquante trois.

M. G. J. Ottingen (cons. Mm. R. Rom) Ro. Km. Mt Ratt. — Theodoricus a statis manu ^{scripsit}

1557, 24 Juin. — Jean Suderman, de Cologne, prieur de Christgarten, renonce à la prélatrice de ce lieu et remet le couvent avec toutes ses propriétés et ses droits au comte Louis d'Ottingen et à ses héritiers
 Origin al sur parchemin. Les cinq sceaux suspendus par des bandes de parchemin ^{sont}

sont tous très bien connus. ---

Moi, Jean Suderman, de Cologne, père et prieur de la chartreuse de Christ-
 -garten située dans le comté d'ollingen, dans le Ries, je confesse publicque-
 -ment pour moi, tous mes prédécesseurs et mes héritiers et pour tous, qui après
 être entré, par suite d'inconsidération et de mauvais renseignements reçus dans
 ma jeunesse, dans l'ordre des chartreux et qu'après avoir demeuré dans divers
 -ses maisons de cet ordre, je mis mon espoir ici, et qu'après avoir à côté et
 devant d'autres de mes confrères fait beaucoup de zèle pendant bien des années
 pour la diffusion et l'élevation du dit ordre, je n'ai, pendant ces derniers temps
 où Dieu tout puissant a fait de merveilleuses révélations et des choses étonnantes,
 je n'ai rien voulu ni rien cherché avec plus d'ardeur que de découvrir la voie
 de la vérité et du salut, s'y marcher et de terminer ainsi ma carrière.

Je jure sur le salut de mon âme et je confesse qu'après avoir beaucoup étudié
 les saintes Ecritures et après avoir consulté des savants distingués des deux rel-
 -gions, j'en suis arrivé à la conviction que mes vœux religieux, ma règle
 et mes constitutions avec tout ce qu'elles renferment d'institutions humaines, ne
 sont aucunement fondés sur la parole de Dieu et ne doivent enchaîner ni les pers-
 -onne, mais que d'après la parole de Dieu « Vous m'honorez en vain, parce que vous
 enseignez des préceptes humains etc. » et que conformément à la déclaration de St
 Paul qui dit que si un ange descendait du ciel et annonçait autre chose que ce
 qui a été enseigné par lui-même, il ne faudrait pas le croire, ils (vœux, règle
 et constitutions) doivent être complètement abandonnés et rétractés. Quant à ce que
 ce cher apôtre entend quand il dit que dans les derniers temps des hommes
 séduits par les mauvais esprits deviendront infidèles à la foi, et quant à inter-
 -dire la nourriture que Dieu a donnée pour être prise avec reconnaissance, com-
 -me aussi le mariage etc. ... j'exclus à Dieu le juge tout vraiment juste
 et à tous ceux qui aiment la vérité le soin de rechercher quels sont ces apos-
 -tats et ces trompeurs. Surtout j'adois avertir de ceci et de beaucoup d'autres
 choses, que j'opasse sous silence par modestie, le dit ordre des chartreux qui
 m'est parent, de n'avoir jamais été pour ni quant à sa doctrine ni quant à la vie
 des personnes, depuis que j'en vis et autant que je l'ai appris, et par conséquent nous
 chrétiens

chrétiens nous devons, selon le commandement de Pierre, obéir à Dieu plutôt qu'à aux hommes, j'ai renoncé entièrement, au nom de tout-puissant, après mure réflexion, et après avoir pris conseil de chrétiens pieux, avec une conscience pure, librement, volontairement, de mon propre mouvement, sans y être contraint, sans y avoir été poussé ni trompé, à l'ordre sedit des chartreux, à sa règle, à ses statuts, à ses constitutions et à tout ce qui en dépend; j'ai renoncé aussi expressément à ma préséance et à mon office de père de la dite chartreuse, à ses édifices, logements, possessions, villages, étangs, dîmes, gens, fiefs, rentes, cens, intérêts, revenus, services (fodans), forêts, revenues, pads, pâturages, terres et foids, sur terre et sous terre, explorés et non explorés, seigneuries, fiefonages, fiefs ecclésiastiques et laïques, justices, de quelque nom que ce soit; j'y ai renoncé pour moi et pour tous mes prédécesseurs, provinciaux, supérieurs et mes anciens confrères et pour tous ceux qui à l'avenir pourrunt s'occuper de ces choses; et par cet acte j'y renonce, j'en cède et je me déssaisis de tout et de chaque chose en particulier; je le fais sciemment, en vertu des présentes, en la forme la meilleure et la plus stable qui puisse être imaginée et exister. Et moi, comme seul possesseur de ces biens et de ce convent, j'en transfère toutes ces choses et chacune d'elles réellement et affectivement avec tous leurs avantages, droits et justices, de mes mains et de ma possession, aux mains et en la possession des nobles seigneurs Louis, Guillaume, Charles et Loth (Lottan), comtes d'Oettingen, mes seigneurs; je les leur transfère héréditairement et en toute propriété par les présentes comme il sied bien à des comtes évangéliques et chrétiens; et comme les concessions impériales et royales, les traités de paix de religion et les récess d'empire permettent de le faire; je les leur transfère pour les avoir, les posséder, en prendre possession, en jouir selon leur plaisir sans obstacle et empêchement de moi, de mon ordre, de mes héritiers, d'autre part, mes nobles seigneurs lesdits comtes d'Oettingen, frères, m'ont constitué pour mes intérêts, droits et justice et à ce convent et à toutes ses dépendances, une pension, récréation et compensation importante et convenable, afin que moi et tous mes héritiers et descendants soyons tout à fait contents et reconnaissons et satisfaits et le demeurions. Je promets pour moi, tous mes héritiers et descendants, en toute fidélité, comme véritable parole jurée, de ne plus j'aurai réda-
mer

mer le dit couvent et chartreuse de Christgarten, ni rien de ce qui lui appartient
 se doit, et de ne plus chercher à l'avenir et à le recouvrer, et de ne commander ni
 permettre à personne d'au. de le faire ni avec ni sans le droit ecclésiastique
 ou civil, ni pour moi ni contre moi et mes héritiers. ... Le traducteur laisse ensuite
 un ^{seul} effage en blanc sans nous dire pourquoi il ne traduit pas cette fin, sans doute peu
 intéressante et faite de formules. - -

En foi de quoi et pour attester irrévocablement ma volonté d'observer cet accord,
 j'ai approuvé à cet acte, avec le sceau de Christgarten, mon propre sceau, et
 j'ai signé de ma propre main, et en outre j'ai prie les nobles Georges Firölich
 de Lemutz à Schlachtel, conseiller de l'électeur et comte palatin, et Sigismund
 de Götzendorff demeurant actuellement à Hochen Althaim, et Léopold de Marnay,
 mes honorables seigneurs et nobles, d'y approuver leurs propres sceaux, cepen-
 dant sans dommage pour eux et leurs héritiers. - Ainsi fait et donné le
 jour de St-Jean, le vingt-quatre du mois de juin, l'an de notre seigneur mil
 cinq cent cinquante sept. - (24 juin 1557). -

1557, 26 Juin. — Le comte d'Oettingen Louis remet à Jean Suder-
 man la paroisse de Kirstatt, 200 florins et une pension de 100 florins. -

« Louis, comte d'Oettingen, remet au prieur de Christgarten, Jean Suderman,
 de Cologne, celui-ci ayant abandonné son couvent et ayant embrassé la religi-
 on évangélique, la paroisse et le bénéfice de la première messe de Kirstatt, ainsi
 que 200 florins argent comptant, et une pension annuelle de 100 florins. -

Original sur parchemin. Le sceau du comte Louis suspendu par ses bandes de
 parchemin est très bien conservé. -

Nous, Louis, comte d'Oettingen, confessons pour nous et nos bien aimés et
 nobles frères Guillaume, Charles-Louis et Loth; comtes d'Oettingen, pour nous, nos
 héritiers et leurs héritiers et descendants, et nous faisons savoir à tous, par les
 présentes, que le digne et savant, notre cher et fidèle Jean Suderman, de Cologne,
 autrefois prieur ou prieur de l'ordre des Chartreux à Christgarten, ayant quitté
 l'ordre mesd' pour de chrétiennes et bonnes raisons et ayant embrassé la pure et vraie
 doctrine du St-Evangile contre la papauté, de son propre mouvement, librement,
volont-

volontairement et sans y être contraint, et étant entièrement dans l'état conjugal, et ayant cédé et livré conformément à son acte de cession, le couvent de Christgarten avec toutes ses dépendances, ses droits et justices, à nous et à nos frères susnommés, à nos héritiers et à nos descendants, comme fondateurs, patrons et protecteurs dudit couvent; nous lui accordons et nous lui livrons pour lui procurer un entretien convenable et pour lui offrir une compensation, notre paroisse avec la première messe de Kirchstatt qui appartenait auparavant à la chartreuse avec le droit de patronage, avec les édifices et tout ce qui a appartenu de tout temps aux deux (au patronage et à la chartreuse) et y appartient encore et doit y appartenir, comme jardins, bâtiments, rentes, dîmes et revenus, rien n'étant excepté, nous lui accordons cela sa vie durant et pas plus longtemps pour l'avenir, en joins, le posséder et l'employer, nous lui avons en outre compté et remis deux cents florins argent comptant pour les avoir en mains sûres et en toute propriété et pour les consacrer. nous et nos frères susdits et nos héritiers doivent et veulent aussi, afin qu'il puisse vivre conformément à sa condition, lui verser et payer sa vie durant, annuellement et chaque année régulièrement cent florins, en monnaie de soixante kreutzers pour un florin, le tout sans observation et sans contradiction. Par contre il doit exercer et administrer avec zèle, sans se relâcher, la paroisse dudit Kirchstatt, y prêcher, administrer les sacrements, consoler, visiter les malades un tout temps, assidument et sans retard, conformément au contenu des saintes et divines écritures de l'ancienne et d'un nouveau testament, selon le vrai sens du saint Evangile, comme l'explique la confession d'Augsbourg; il doit se soumettre aussi à l'examen des superintendants de la principauté de Neubourg et à sa discipline et mener une vie chaste et honnête; afin s'édifier la communauté de Christ et redonner le bon exemple, ce que du reste il nous a promis en toute sincérité, et fait en cela bon devoir. Il doit aussi rester sous l'effet de nos promesses et sous notre protection, et ne chercher aucun autre protecteur, ni en avoir, ni en accepter un autre. Il doit aussi comme ministre de l'église et pasteur, imposer les peines et punitions selon la gravité des fautes qui auront été commises. Sur ce, nous le prenons gracieusement sous notre protection et sous celle de nos frères, nous desirons et voulons le protéger comme le demandent la justice et le droit, et cependant exercer nos droits de souveraineté à Kirchstatt

stat sans empêtement, fidèlement et sans fraude. En foi de quoi nous avons donné nosse seau pour être appendu sciemment à cet acte pour nous et nos frères. Donné le jour de St-Jean B^{te}, le 24^e juin, l'année nosse taiguer mil cinq cent cinquante sept. (24 juin 1557). —

Fin des documents provenant des archives du prince d'Oettingen
Vallerstein. — Rome 17 Août 1900 — f. Pal. Vat.

Ex *Invenia Ecclesiastica*, pag. 242: // Christgartense Cartusianum
Diocesis Augustanæ monasterium in territorio Otingensi hanc pro-
cul Nortlinga, urbe imperiali, conspicuum, quamvis a modo pessime
neglectum et tantum non omnino salvatum, devotè ab antiquis
Ill^{ms} comitibus Otingensibus fuis admodum sacre domus istius, alii
Hortus Christi nuncupari solite, fundatoribus circa annum 1347 (sic
est 1384) indyctis. Duravit autem cenobium istud et sub excellentia
RR. PP. Cartusianorum observantia saluum et integrum preestitit usque
ad infesta illa mutatae religionis tempora, quando nimirum pessimo
multorum exemplo etiam et comitibus antedictis unus et alter frau-
denter inductus ad haeresim lutheranam defuit, ac proin in odium
arctos religionis genuinis loci possessoribus seu monachis cartusianis
iniquissime proscriptis, totum sui iuris fecit monasterium hoc Christ-
gartense; quod anno 1599 a sententia supremi dicasterii S^{pi}rentis
in integrum quidem fuis restituum, si tamen huiusmodi camerale
(uti vocatur) decretum ad realem usque processisset executionem, sola
potentiae carentia pro tunc ex parte restituum eum, licet neglexime
neglectum, et quamvis postmodum anno 1630 auctoritate Ferdinandi
II^o Cartusia hoc ad instar plurimum ecclesiarum et monasteriorum
suavit omnino recuperata, hoc tamen eodem anno 1648 de novo
perdita, hodie Domino fundi, p^{re}ta heterodoxo Principi Otingensi
Lutherano

Lutherano per pacto pacis Westphalicoe manet in plenam potestatio-
-nem adjudicato, &c. — Ita bene Ecclesiastica. —